



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



L'église de Saint-Alban

MAISON DU TOURISME

Une nouvelle équipe pour mettre en place « une force commune d'action »

Suite à l'appel de candidatures lancé par le district pour renouveler le conseil d'administration de la Maison du tourisme, et devant le nombre des demandes reçues – 9, supérieur au nombre des places qui étaient à pourvoir, 5 – le conseil districial a décidé, fin août, de doter la Maison du tourisme d'un conseil d'administration à 11 membres, les 9 candidats déclarés plus les 2 représentants des deux communes. Dans ce « montage », paradoxalement, la Maison du tourisme, qui est une régie districale, ne compte aucun représentant districial⁽¹⁾.

Réuni pour la première fois le 30 septembre, ce conseil a élu Gilbert Pautasso président, et Claude Gauthier et Jean-Paul Martin-Cocher, vice-présidents. Le conseil comprend également Mme Bouchet-Flochet, Simone Bozon, Nathalie Bozon-Vialle, Norbert Combet, Jean-Noël Favre-Bonté, Jacques Maurino, Noëlle Noël, et Nicolas Revol.

Gilbert Pautasso succède ainsi à Georges Quézel-Ambrunaz, premier président de la Maison du tourisme (1999-2001), et actuellement maire de Saint-Alban. Avant de cesser ses fonctions, Georges Quézel-Ambrunaz a « retracé rapidement le bilan de l'action de son équipe et tenter d'indiquer les points qui, selon lui, et compte tenu de son expérience à ce poste, mériteraient l'attention de la nouvelle direction »⁽²⁾. Finalement, « il assuré la nouvelle équipe de son soutien, tout en restant vigilant, en qualité d'élu, sur les orientations futures »⁽²⁾.

Gilbert Pautasso n'est pas un inconnu. Après avoir jeté les bases d'un foyer des jeunes, à la fin des années 60, foyer qui ne verra jamais le jour mais qui préfigurait – sur le papier – ce que serait bientôt le comité des fêtes, et après un mandat de conseiller municipal de Saint-Colomban (dans l'équipe de Francis Martin-Fardon, de 1971 à 1977), Gilbert Pautasso se retrouve aujourd'hui responsable de la promotion et de l'animation touristique de la vallée. Un poste pour lequel il a mis au point un programme complet qui demande « beaucoup de moyens, tant financiers qu'humains », et qui s'inscrit dans « le cadre du développement de la station (...), station pas simplement de ski, mais station visant à vivre au mieux les quatre saisons »⁽³⁾. Un programme ambitieux. Trop, pensent certains ! d'autant que la saison estivale, que la nouvelle équipe entend dynamiser, a été « moyenne » (lire page 5).

La tâche sera donc difficile. Et si le nouveau conseil d'administration n'en était pas convaincu, sa rencontre avec l'Office de promotion des Sybelles (OPS) l'aura probablement aidé à prendre conscience du retard des Villards ne serait-ce que par rapport aux stations voisines de l'Arvan. Un seul exemple : « Le chiffre d'affaires réalisé par l'OPS (qui a une centrale de réservation) pour les Albiez a atteint, en 2000, 4 millions de francs contre 31 000 francs pour Saint-Colomban »⁽⁴⁾. Certes le nombre de lits n'est pas le même (3 000 aux Albiez contre 880 à Saint-Colomban, lits qui, de surcroît, sont loin d'être tous confiés à

l'OPS⁽⁵⁾). Mais il n'y a pas que cela. Pour le directeur de l'OPS, M. Dallas Beling, « Vous aurez beau avoir beaucoup d'argent, si chacun dans son rôle ne s'implique pas, ça ne marchera jamais »⁽⁴⁾.

Pour réussir son pari, la nouvelle équipe entend « réunir un consensus entre toutes les composantes de la vallée » car « du peu que nous avons pu retenir de différents entretiens, il semble qu'actuellement la tendance est plutôt à l'individualisme qu'à la recherche d'une force commune d'action »⁽³⁾. Tout cela « pour bâtir, à partir de l'existant, une Maison du tourisme encore plus dynamique, plus conviviale, et plus proche du terrain ». Sans compter qu'il faudra aussi donner à la station une compétitivité qu'elle ne semble pas avoir (lire page 4), et améliorer la qualité de l'accueil et des services proposés.

Pour mettre tous les atouts de son côté, la nouvelle équipe a constitué des commissions pour l'accueil, la promotion, l'animation, et l'organisation de Festivillards qui sera reconduit (lire ci-contre).

(1) Pour être en accord avec la réglementation en vigueur, il semblerait que le conseil d'administration de la Maison du tourisme doive comprendre, dès 2002, une majorité de membres représentant le district. Ce qui, avec sa configuration actuelle, conduirait à un conseil d'administration à 23 membres.

(2) Compte rendu du conseil d'administration de la Maison du tourisme (30 septembre 2001).

(3) Programme de candidature (20 août 2001).

(4) Compte rendu du conseil d'administration de la Maison du tourisme (27 octobre 2001).

(5) La première réservation en ligne par paiement sécurisé enregistrée par la centrale de réservation de l'OPS a été effectuée le 27 novembre via Internet. Le chalet l'Ardoisière, tenu par Lionel et Valérie Girard, tire ainsi bénéfice de son contrat avec cet outil performant. Cette réservation est aussi la première du massif Arvan-Villard.

Du renfort pour la Maison du tourisme

Originaire de Saint-Etienne-de-Cuines, Solène Clavel, 20 ans, a été embauchée par la Maison du tourisme dans le cadre d'un contrat emploi-jeune. Titulaire du baccalauréat (section STT au lycée Paul-Héroult de Saint-Jean-de-Maurienne), Melle Clavel est une passionnée des métiers du tourisme.

A la Maison du tourisme, elle participera à la confection de la brochure touristique, répondra au téléphone lors des absences de Chantal Frasse-Sombet, procédera à l'envoi des documentations et participera à la création d'un nouveau dossier de presse et d'un guide pratique qui sera disponible dès cet hiver.

Elle devra également accueillir les vacanciers et les visiteurs, aider à l'animation pour les pots de bienvenue par exemple, ou au maquillage des enfants pour Noël, ou encore lors de l'épreuve de ski La Sybelles villarince qui se déroulera le 27 janvier.

Première réunion de cadrage Peu d'enthousiasme pour des animations nouvelles

Le 24 novembre s'est tenue la première réunion entre les associations villarinchies et le nouveau conseil d'administration de la Maison du tourisme.

Etaient présents : l'association ABA représentée par Eric Pommier et Sylvain Martin-Cocher ; le Club des sports avec Christophe Favre-Novel et Andy Rostolan ; les Amis des Villards avec Georges Noël-Lardin ; La Villarine avec Jean-Marc Bordas ; Vivre aux Villards avec Noëlle Noël ; les Anciens combattants avec Emile Quézel-Yoyon. St-Col équitation avait fait part de ses projets par téléphone, tandis que l'Acca de Saint-Alban, par la voix de son président Jean-Pierre Merle, avait indiqué qu'elle n'avait aucun projet à l'ordre du jour pour l'année 2002.

Pour la Maison du tourisme étaient présents Mme Bouchet-Flochet, Jean-Paul Martin-Cocher, Norbert Combet, Jean-Noël Favre-Bonté, Nathalie Bozon-Vialle, et Gilbert Pautasso. Claude Gauthier, absent, avait fait parvenir une lettre.

Cette réunion de prise de contact avait surtout pour but de faire connaissance et de tracer les premières lignes du programme d'animation de l'année à venir.

Parmi les activités retenues, et en dehors des animations hivernales (lire page 3), on notera :

- le 4 et 5 mai, ou le 8 et 9 juin, suivant le temps, la Villarine accueillera une chorale suisse ;

- le 15 juin : course pédestre la Villarinche ;

- le 22 juin : fête de la musique ;

- le 23 juin : 9^e tour Arvan-Villard (à confirmer) ;

- le 29 juin : fête du col du Glandon (à confirmer) ;

- tous les mardis de juillet et d'août : tournoi de ping-pong

- du 12 au 28 juillet : 3^e Festivillards (lire ci-contre).

- le 4 août : 10^e fête du pain (Amis des Villards) ;

- du 5 au 10 août : 29^e Six jours de pétanque ;

- le 9 août : musique des Andes (Vivre aux Villards) ;

- le 14 août : groupe celtique (Vivre aux Villards) ;

- le 15 août : fête sur le thème du fromage ; arrivée d'une étape de la Transmaurienne (épreuve de VTT) ; bal avec l'orchestre Bambino (Club des sports) ;

- le 24 et 25 août : rencontre d'aéromodélisme.

Ces animations sont une reprise de celles mises en place jusqu'à présent. Concernant les nouvelles activités que nous voudrions mettre en place, nous devons nous informer préalablement sur les mesures de sécurité. Au cours de cette réunion informelle, ou chacun s'est exprimé très librement, on a pu constater qu'il n'existe pas, pour l'heure, une volonté fédératrice de l'ensemble des nécessités de la Maison du tourisme. Certaines associations, et c'est sans doute compréhensible, n'avaient pas encore établi de programme et devaient se réunir courant décembre pour en débattre.

Cela à tout de même permis la vérification d'une donnée de base qui accroît la difficulté de la mission de la Maison du tourisme, à savoir qu'il est extrêmement difficile de réunir les animateurs de la vie locale en dehors de la période d'hiver.

De même, la proposition d'activités nouvelles ne semble pas entraîner un grand enthousiasme, ni le fait de participer, sur le plan financier, avec la Maison du tourisme pour l'acquisition de matériels mis au service de tous. Pourtant il semble plus que certain que le fait de posséder du matériel devrait permettre une plus grande animation et en faciliter l'exécution. C'est un thème de réflexion qui reste à approfondir, de même que celui de la remise en conformité de la salle des fêtes.

Nous avons également ouvert une période de réflexion sur la mise en place de notre action dans les 3 années à venir. Pour cela nous travaillons sur les points suivants :

- amélioration de la qualité de l'accueil des personnes venant dans la vallée du Glandon ;

- recherche d'une optimisation de la mise en valeur de notre vallée et de ses produits touristiques, et mise en place de services nouveaux qui semblent de plus en plus indispensables pour fixer une clientèle ;

- valorisation de l'action de la Maison du tourisme dans le vécu quotidien des habitants permanents de la vallée ;

- consolidation, amélioration et extension des activités touristiques programmées ;

- réflexion sur notre action commune avec le district afin de mettre en place, à terme, les moyens d'une bonne et fluide action de la Maison du tourisme

Naturellement, toutes les propositions qui permettraient de faire progresser notre vallée dans ce domaine seront les bienvenues.

G. Pautasso

FESTIVILLARDS

Décalé fin juillet

La 3^e édition de Festivillards a été décalée, de nouveau, d'une semaine, pour tenir compte des critiques de ceux qui jugeaient que, programmées début juillet, ces animations arrivaient trop tôt dans la saison estivale. En voici les grandes lignes :

- 12 juillet : ouverture par la Villarine, les Choeurs lyriques de Savoie, et la chorale de Gières.

- 13 juillet : blues avec Jean Sangally.

- 14 juillet : tartiflette géante et Roul'hot (trio concert).

- 15 juillet : projection de *La Foire aux ânes*.

- 17 juillet : soirée hindoue (contes et danses).

- 19 juillet : Gilbert Gourraud et Zian des Pâles (contes).

- 20 juillet : chanson française avec Anne Christophe.

- 21 juillet : concert rock.

- 21 et 22 juillet : exposition des artisans villarins.

- 22 juillet : projection de *Une Hirondelle*.

- 23 et 24 juillet : compagnie Feu follet.

- 26 juillet : compagnie du Petit grain.

- 27 juillet : Rallye cor de Montmélian.

- 28 juillet : concert de clôture par l'orchestre symphonique de Minsk.

SAISON HIVERNALE

Ski-alpinisme (27 janvier) et Grand prix de ski de Saint-Colomban (24 mars) au programme

La saison a débuté le 24 décembre avec l'arrivée du Père Noël au bâtiment d'accueil de La Pierre, au pied des pistes, pour une distribution de friandises et de petits cadeaux. Auparavant, François Barré avait raconté ses contes, suivis de la projection d'un dessin animé. Un apéritif a été offert à tous. Puis le 31 décembre, se furent les traditionnels réveillons dans les restaurants villarins, avec une soirée dansante à la salle des fêtes de Saint-Colomban (organisée par le Club des sports).

Le 27 janvier 2002 se déroulera la 3^e édition de la course de ski-alpinisme La Sybelles Villarinche (pour tous renseignements s'adresser à la Maison du tourisme), et le 24 mars, le Club des sports organisera le Grand prix de ski (slalom géant en 2 manches).

Auparavant, le 9 février, un loto sera proposé par l'Association des Villarins et amis des Villards en collaboration avec (et au profit de) l'association du Sou des écoles, à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Enfin, comme l'an dernier avec Pierre Tardivel, une rencontre avec un grand nom de la montagne sera organisée en février.

Mais il y aura également des soirées contes, des sorties raquettes (en journée ou en soirée, en compagnie de moniteurs de l'Ecole de ski français (ESF) ou de Nicolas Revol, accompagnateur en montagne), l'ouverture

de la patinoire naturelle (selon les conditions météorologiques), des conférences, etc.

A cela s'ajouteront les « pots de bienvenue », chaque lundi à 18 heures pendant les périodes de congés scolaires (exceptionnellement au bâtiment d'accueil de La Pierre pendant les vacances de Noël).

A cette occasion, les nouveaux vacanciers ont rendez-vous à la salle des fêtes de Saint-Colomban pour prendre un verre. Sont aussi prévues des soirées cinéma, le mercredi à 20 heures à la salle des fêtes (pendant les vacances scolaires), et des descentes aux flambeaux, organisées par l'ESF, le 31 décembre ainsi que chaque jeudi des vacances scolaires de février. Pour y participer, rendez-vous au pied des pistes à 19 heures. Aux environs de 19 h 30, le vin et le chocolat chauds seront offerts au public et aux participants au bâtiment d'accueil de La Pierre.

En outre, chaque semaine, pendant toute la saison d'hiver, les restaurateurs proposent une soirée avec repas à thème (inscriptions à la Maison du tourisme ou auprès des restaurateurs). Enfin, les jeudis, pendant les vacances scolaires de février, *Le Triandou* proposera des après-midi crêpes, et la boulangerie-pâtisserie-épicerie *Le Puy Gris* proposera, tous les jours, sur commande, pour vos repas de midi, ses pizzas à emporter.

Une saison bien engagée malgré un faible enneigement

Après une période de grand froid (avec des -15 °C) la neige est enfin tombée le 26 décembre : 30 cm au bas des pistes. Ce qui a permis à la station, ouverte le 22 décembre, avec une semaine de retard, et qui fonctionnait grâce aux canons à neige, de satisfaire les vacanciers venus en nombre pour ces vacances de Noël. Même si le 28 il pleuvait !

La hauteur cumulée de neige qui est tombée l'hiver dernier, mesurée par Thierry Martin-Cocher, à Nantchenou, n'a été que de 174 cm, l'une des plus basses (170 cm en 92/93) de ces vingt dernières années. Cependant, la neige a recouvert le sol pendant 102 jours.

Après les départs de Gianni Ragona et François Gilodi (*), la Satvac a réorganisé son équipe de direction sur Saint-Colomban en embauchant Patrick Pichollet et Martine Jacquemoud.

* Agé de 42 ans, marié, un enfant, M. Pichollet, le nouveau chef d'exploitation, est originaire de Chambéry. Après avoir été perchman au Karella (1979), M. Pichollet, a suivi, en 1983, durant 9 mois, un stage de formation (mécanicien) d'entretien aux remontées mécaniques (AFPA Chambéry). Durant 3 ans, il s'est ensuite occupé du montage de remontées mécaniques (SOMERM), puis a occupé un poste de chef mécanicien à Isola 2000 pendant 8 ans. Après une saison d'hiver en Chartreuse, et 3 ans à Plan d'Hottonnes, dans l'Ain (1999-2001), le voilà à la tête de la Satvac sur Saint-Colomban où il dirige une équipe de 20 salariés saisonniers et 1 salarié permanent.

* Agée de 26 ans, Melle Jacquemoud, nouvelle responsable des pistes, est originaire de Saint-Nicolas de Veroce (Haute-Savoie). Elle est pisteuse-sauveteuse 1^{er}, 2^e, et 3^e degré, et possède un diplôme d'artificier.

Elle a exercé 3 saisons à Mont d'Arbois (pisteur-sauveteur), 1 saison à Combloux (pisteur-sauveteur), et 1 saison à Bernex-



■ Quelque part en Miolan.

glaces sont souvent cachées dans les recoins abrités du soleil hivernal et on peut en trouver à foison aux détours de combes encaissées. Mais attention ! cette activité sportive est à risques et il faut être expérimenté, ce qui nécessite un bon apprentissage pour la pratiquer. Et l'encadrement professionnel de la cascade de glace n'est autorisé que par les guides de haute montagne. Ne prenez donc pas peur si, plutôt que de croiser un chamois à la sortie d'une cascade, vous rencontrez une cordée d'amateurs équipés d'outils piquants et à l'apparence « barbare » : ils sont en général très pacifiques.

(*) François Gilodi qui, notamment gérait la patinoire naturelle depuis 1998, travaille actuellement au Tchad, et sera aux Villards courant janvier lors d'un prochain congé.

Une messe de minuit fervente et chaleureuse

Quelques paroissiens des deux communes et de nombreux vacanciers ont assisté le 24 décembre, à 22 heures, dans l'église chauffée de Saint-Colomban(*), à la messe de Noël célébrée par le père Durieux. La chorale s'est constituée rapidement, avec Annie et Jean-Marc Bordas, Christine Martin-Cocher, Jacqueline Mugnier, Colette et Maurice Bouchet-Flochet, et, ce qui est « super » sympathique, avec Geneviève et Roger Darves qui ont eu le mérite de faire l'aller et retour, de Saint-Etienne-de-Cuines, sur une route très enneigée.

La crèche, mise en place par Maurice Bouchet-Flochet, était géante : beaucoup de feuillage, un mur de pierres, et un bel éclairage pour recevoir nos merveilleux personnages de Noël datant du dix-huitième siècle. Ces personnages sont en terre cuite moulée, certains pèsent 40 kg et mesurent 60 centimètres environ. La cérémonie a commencé par *Venez, c'est Noël* interprété au hautbois par Eléna Bonnivard, et repris en choeur par plus de

80 personnes. Ensuite, un beau conte à deux voix (Maurice Bouchet-Flochet et Annie Bordas) a été écouté avec beaucoup d'attention. Enfin, Eléna a joué *Ô douce nuit* ainsi que le deuxième mouvement du concerto de Marcello pendant la communion. A noter que de nombreux chants ont été interprétés par la chorale et par l'assistance : *Peuple qui marchez dans la nuit, Il est né le divin enfant, Oui la paix*, et pour terminer *Les anges dans nos campagnes*. A noter aussi, beaucoup de ferveur pendant la cérémonie et d'admiration devant la crèche !

Vin et chocolat chauds, offerts par la municipalité et servis au fond de l'église, ont été très appréciés par tous les participants avant que chacun d'eux ne retrouvent le froid glacial de la nuit.

Mme Bouchet-Flochet

(*) La Maison du tourisme propose une visite de l'église, deux fois par semaine, jusqu'au début du mois de mars. Les jours et les heures sont affichés.

ÉCOLE

Récital de poésies et danses au Noël de l'école

Chaque année, les enfants de la vallée des Villards offrent au public un spectacle après l'avoir assidûment préparé à l'école. Cette fois encore, les huit enfants, sous la houlette de Jeannine, l'institutrice du village, n'ont pas dérogé à la règle et c'est avec un plaisir non dissimulé que les parents et amis des enfants y ont assisté (21 décembre).

Ils avaient choisi pour thème la nature et plus particulièrement les animaux. Le spectacle qui avait lieu dans la salle communale du Martinan, a débuté par un récital de poésies toutes plus belles les unes que les autres. Chaque enfant récita son texte tant de fois appris avec choeur et conviction. Est ensuite venu le conte animé. Pendant qu'Agathe Lelarge – 11 printemps cette année – racontait une histoire, le reste des enfants – Clément Girard, Maëva Martin-Fardon, Julie Caron, Quentin Girard, Valentin Girard, Anthony Martin-Fardon, Mélissa Martin-Fardon – évoluaient sur la scène et mettaient en lumière, par le mouvement et un jeu scénique savamment orchestrés, le texte récité. Quel don de soi ont encore démontré ces enfants,

bien jeunes pour la plupart ! Faire plaisir à l'autre, à ses parents, tel était le but. Une danse suivit : Agathe, la plus grande élève, sollicita les parents pour se joindre à eux et le spectacle se termina par une ronde endiablée.

Cet effort fut ensuite récompensé par la venue du Père Noël tant appréciée des petits comme des grands. Ils reçurent tous, les joues roses de plaisir, leur cadeau de Noël en avance et purent, après tant d'émotion, prendre une collation bien méritée à grand renfort de papillotes. A noter la présence, lors de ce spectacle, de Bernard Paret, directeur de la Maison du tourisme et d'Annie Bordas, déléguée aux affaires scolaires de Saint-Alban, MM. les maires étant quant à eux excusés puisque retenus par une importante réunion.

Cette fête fut une totale réussite et l'on ne peut que remercier les enfants poètes de ce jour qui nous ont offert le meilleur d'eux-mêmes. Maëva a grandi. Elle fut moins timide cette année. Peut-être est-ce parce que sa grande sœur s'occupait de la sono ?

Wendy Parmentier-Juin

Le projet d'école

Cette année, nous avons deux projets : une table d'orientation et la mise en scène d'un conte. Au printemps prochain, une table d'orientation, en lave émaillée, sera posée à l'entrée de Saint-Colomban. Ce sera l'œuvre de Paule Toussaint, spécialiste, qui habite à Allevard. A côté de cette table, quatre plaques, représentant chacune une portion du paysage, seront installées. Nous avons réalisé nous mêmes ces plaques qui mesurent 40 cm par 30 cm. Une partie représentera le paysage, peint avec une peinture spéciale, et la partie du dessous donnera des explications. Ce sera le travail des enfants des cours élémentaire et moyen. Une autre plaque signalera l'implantation de la table ; elle sera réalisée par nos collègues de 5 ans.

Pendant le premier trimestre, nous avons travaillé sur la lecture de paysages, la réalisation de plans, la prise de photographies. Actuellement, les plaques sont peintes. Il nous reste à faire des recherches pour rédiger les textes. Pour cela, nous allons utiliser le livre de Pierre Bozon

mais aussi des témoignages d'« Anciens ». Nous allons également travailler avec les enfants de la classe unique de La Ferrière (commune située à côté d'Allevard et limitrophe de Saint-Colomban) sur les échanges entre les communes, autrefois, les lieux de passage, etc. Pour faire tout ce travail, nous avons eu l'aide précieuse de Paule Toussaint qui est intervenue 4 fois dans la classe, essentiellement pour le travail sur les plans et la peinture des plaques. C'est aussi grâce à elle que nous avons pris des contacts avec les enfants des communes voisines.

Le deuxième projet, commun à notre école et à celle de La Chambre, est l'aboutissement d'un travail sur le conte mené depuis trois ans. Il s'agit d'inventer un conte qui sera ensuite écrit sous forme de pièce de théâtre. Décors, répartition des rôles, musique, danses : du pain sur la planche pour tous, du CP au CM2. La représentation aura lieu à la salle polyvalente de La Chambre à la fin de l'année scolaire.

Les élèves de St-Col

ANALYSE Depuis quelques mois, le district, sous la direction de Michel Donda, vice-président, a entrepris une étude qui s'est fixée trois objectifs : évaluer les sommes investies pour favoriser le développement touristique de la vallée des Villards ; en mesurer les retombées économiques pour l'ensemble des acteurs (commerçants, prestataires sportifs, loueurs de meublés, etc.) soit en termes financiers soit en termes d'emplois; analyser le « positionnement » de la vallée par rapport à d'autres stations dont les

caractéristiques sont plus ou moins communes aux Villards.

En somme, il s'agit, pour le district, d'évaluer les politiques menées jusqu'à présent pour mieux définir celles qui sont nécessaires à mettre en œuvre aujourd'hui.

La troisième partie de cette étude (dont les deux premières ne sont pas encore terminées) a été confiée à Céline Roulaud, étudiante à l'Institut de géographie alpine (Grenoble). Les résultats de ce travail ont

fait l'objet d'un mémoire intitulé *Diagnostic touristique de la vallée des Villards*. Ils ont été présentés à l'Université Joseph-Fourier de Grenoble pour l'obtention d'un DESS (19 septembre 2001).

Nous en publions ci-dessous les conclusions relatives au « positionnement » de la station villarinche (pp. 19 à 35 du mémoire), ainsi que quelques considérations sur la clientèle qui fréquente la station et sur l'image qui s'attache à la vallée des Villards (*le titre et les intitulés sont de la rédaction*).

Les Villards : une station peu compétitive

Les forfaits

Saint-Colomban ne pratique aucune politique franche de baisse des prix en hors-saison comme le fait La Giettaz (40 francs de différence sur le forfait semaine), et se trouve au même niveau que Saint-Pierre-de-Chartreuse alors que son équipement en remontées mécaniques est moindre (7 contre 16). On peut aussi citer l'exemple d'Albiez-Montrond (station de la vallée de l'Arvan, donc, comme Saint-Colomban, du domaine des Sybelles) qui applique des prix hors saison défiant toute concurrence, alors que d'autres stations (Crest-Voland, Arêches ou Saint-François Longchamp) ne concèdent aucune réduction en période creuse.

En haute saison, en revanche, les prix de Saint-Colomban sont équivalents à ceux de La Giettaz mais supérieurs à ceux de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

On ne peut donc pas dire que Saint-Colomban soit une station aussi « bon marché » qu'elle en a l'air lorsqu'on la compare avec d'autres stations correspondant à sa gamme de prestations. Surtout si l'on considère que dans le cas de Saint-Pierre-de-Chartreuse, par exemple, la station offre plus de remontées mécaniques différentes (donc davantage de possibilités de circuits pour les skieurs) et une longueur totale du domaine supérieure pour un tarif identique voire moins élevé. De même, Albiez-Montrond propose pour 24 francs de plus par semaine un domaine comprenant le double de remontées mécaniques (12 contre 7) et le double de pistes (40 km contre 22 km) que Saint-Colomban.

Les locations

Deux tarifs ont été pris en compte pour chaque type de location : le prix minimum moyen et le prix maximum moyen. Plus la différence entre ces deux prix moyens est grande, plus la gamme de prix est importante, et plus est grand le choix du vacancier pour trouver un produit adapté à ses moyens. Seules les stations présentant un domaine skiable équivalent ou égal au double de celui de Saint-Colomban ont été prises en compte pour les comparaisons⁽¹⁾.

L'hiver

En haute saison (correspondant aux périodes qui comprennent les vacances scolaires du mois de février) les tarifs apparaissent assez compétitifs puisqu'ils s'alignent soit sur ceux de Saint-Pierre-de-Chartreuse pour les plus petits appartements, soit sur ceux de La Giettaz pour les 4 et 6 personnes. On note toutefois, pour ces appartements, que les tarifs maximums atteints pendant ces périodes de février sont de 300 à 800 francs moins élevés à Saint-Pierre-de-Chartreuse (respectivement pour 4 et 6 personnes) que pour les deux autres stations. Par rapport à ce deuxième groupe de stations, Saint-Colomban devrait proposer des tarifs inférieurs à ses concurrents. C'est en effet majoritairement le cas, sauf

si on compare avec Crest-Voland qui apparaît ici comme une station très compétitive. De plus, les tarifs de Saint-Colomban concernant les appartements les plus grands se rapprochent de ceux des stations qui sont pourtant plus importantes.

En basse saison, les tarifs moyens des produits d'hébergement appartenant à des particuliers sont nettement moins attractifs surtout pour les appartements pour 2/3 et 4 personnes. Là encore, au lieu de se trouver nettement en dessous des stations de ski nettement plus développées, les prix de Saint-Colomban s'alignent sur ceux d'Albiez-Montrond et surtout sont très au-dessus de ceux de Crest-Voland. Certaines personnes, au district, m'ont fait part d'une inquiétude : une partie de la clientèle abandonne la vallée des Villards pour se rendre à Crest-Voland. On peut trouver dans cette disparité des tarifs un début d'explication à ce phénomène.

Concernant les tarifs des locations proposées par les résidences, les comparaisons sont impossibles car toutes les stations ne possèdent pas un tel produit. Il faut cependant noter, pour Saint-Colomban, que la résidence La Perrière applique une politique beaucoup plus marquée de baisse des prix hors saison ce qui nuance un peu les conclusions obtenues à partir des locations proposées par les particuliers⁽²⁾.

L'été

Durant la saison estivale, Saint-Colomban n'affiche pas des prix plus attrayants en hors-saison, et sa gamme de prix est assez peu étendue, en particulier pour les produits 2/3 et 4 personnes.

En revanche, pour les grands appartements (au moins 6 personnes), les tarifs deviennent beaucoup plus intéressants que ceux de la concurrence. Même remarque pour la haute saison : la gamme de prix est assez peu étendue, et les tarifs élevés pour les appartements prévus pour quatre personnes.

Les prestations offertes

Après avoir recenser les activités proposées par les stations se rapprochant le plus de Saint-Colomban, soit La Giettaz, Albiez-Montrond et Crest-Voland, il est possible de tirer le bilan suivant :

- Pour la période hivernale les prestations fournies par Saint-Colomban sont très inférieures aux activités proposées par l'ensemble des autres stations. C'est surtout les activités concernant les enfants (garderie et prise en charge sur tout ou partie de la journée pour libérer les parents) qui manquent pour combler une clientèle essentiellement familiale.

- En été, Saint-Colomban présente toutefois une gamme d'activités assez complète et ressemblant de près à celle d'Albiez-Montrond et de La Giettaz. La vallée peut donc se présenter comme une station tournée vers les sports de montagne qui complète bien ses larges possibilités de randonnées pédestres.

Conclusions

- Il est nécessaire de garder un « œil » sur les prix des forfaits pratiqués par la Satvac, société des remontées mécaniques, surtout tant que l'agrandissement du domaine skiable n'est pas réalisé. Sinon les tarifs vont devenir excessifs par rapport au nombre de pistes et de remontées mécaniques disponibles.

- Il serait judicieux de mettre en avant des tarifs promotionnels pendant les saisons creuses (mai et juin) pour être plus attractif pendant ces périodes qui comprennent un grand nombre de jours fériés, ou encore en janvier et mars (baisser les tarifs des forfaits et des locations, surtout des appartements prévus pour quatre personnes qui apparaissent comme étant les moins bon marché).

- Peut-être faudrait-il également créer des produits « week-end » pendant ces

(1) Une première série de comparaisons a été effectuée sur les prestations d'hiver (qualité du domaine skiable, tarifs des locations, tarifs des forfaits) et sur un groupe de 8 stations qui présentent des similitudes avec les Villards : nombre d'habitants résidant à l'année et responsables de la dynamique du développement ; condition d'enneigement (stations de moyenne montagne) ; potentiel du domaine skiable (nombre et longueur des pistes) et nombre de remontées mécaniques. Il s'agit de Albiez-Montrond, Les Bottières, Crest-Voland, La Norma, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Arêches-Beaufort, Les Contamines-Montjoie, La Giettaz, et Saint-François Longchamp. Une seconde série de comparaisons a été ensuite réalisée avec les trois stations les plus proches

périodes, voire en janvier, avec, là encore, des tarifs tout compris (forfait + location + matériel) ; ce type de produit pourrait être géré en collaboration avec la résidence de La Perrière qui possède des appartements à louer.

- Il faudrait aussi essayer de mettre en place, le plus rapidement possible, une garderie qui fonctionnerait pendant au moins les vacances scolaires du mois de février, et aménager un espace « ludique » au bas des pistes comprenant une zone réservée aux luges.

- Enfin, il conviendrait de mieux mettre en avant, auprès des vacanciers, les possibilités de circuits de ski de fond et de raquettes (topo-guide et itinéraires balisés) pour créer un véritable produit touristique à partir de ces activités tout à fait adaptées au milieu villarin.

Céline Roulaud

de Saint-Colomban et concernant cette fois les activités d'été : La Giettaz, Albiez-Montrond et Crest-Voland. Ce sont des stations villages, le nombre d'habitants à l'année est peu élevé (inférieur à 500), les domaines skiables sont relativement peu étendus (inférieurs à 50 km), et les tarifs sont « globalement » équivalents (forfaits, locations).

(2) NDLR : Les gîtes communaux, eux non plus, n'ont pas été pris en compte dans ce travail car Saint-Colomban est la seule station à proposer de nombreux gîtes de ce type à la location. Ce qui n'aurait probablement rien changé aux conclusions de cette étude puisque en 1996, la municipalité avait aligné la location de ces gîtes, jusque-là peu chère, sur celle des privés...

Les Villards...

connexion des sites du massif de l'Ouillon ne soit réalisée.

En effet, ce qui intéresse encore aujourd'hui le plus les gens qui partent aux sports d'hiver, c'est l'assurance d'un bon enneigement et d'un grand nombre de pistes. C'est ensuite seulement, en comparant deux stations à possibilités sportives égales ou à prix concurrentiels, qu'entre en jeu le critère de l'accèsibilité.

... Quelle identité ?

C'est au col du Glandon que les vacanciers rattachent la vallée des Villards, bien avant la chaîne de Belledonne ou la Savoie. A noter qu'aucune personne n'a cité les Aiguilles d'Arves qui faisaient pourtant partie des propositions. L'image emblématique du domaine des Sybelles est donc fortement en décalage avec celle des Villards. Il serait donc judicieux de prendre en compte cet attachement des personnes au col du Glandon (d'autant que certains vacanciers ont choisi la destination des Villards uniquement parce qu'ils connaissaient le col) et l'associer plus souvent aux brochures et aux slogans publicitaires de la vallée. Il servirait ainsi de repère directement lisible aux vacanciers potentiels.

C. R.

La saison estivale a été moyenne, « ni catastrophique, ni euphorique »

- Fréquentation : baisse en juillet, stable en août • Points positifs : le fleurissement et le Club enfants
 - Points noirs : l'accueil, l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée

Aujourd'hui, alors que les grandes stations sont quelque peu boudées par la clientèle parce qu'elles se différencient mal de la ville et qu'elles sont peu agréables en été, la tendance est à une préférence pour les stations de moyenne altitude, plaisantes en été comme en hiver, et qui respectent mieux le milieu et les aspects traditionnels de la montagne, comme l'exigent les adeptes du tourisme vert.

Remplissage

Néanmoins, la vallée des Villards, qui correspond à ces nouveaux critères de sélection, a connu, l'été dernier, une fréquentation en légère baisse, baisse étroitement liée aux conditions météorologiques. Ces mêmes conditions, défavorables en juillet 2000 (avec de la neige à 1 400 m d'altitude aux alentours du 14), ont sans doute été un facteur déterminant dans le peu de réservations effectuées pour le début juillet.

(...) En juillet le remplissage a été de l'ordre de 40 %. Toutefois, au mois d'août la fréquentation a été satisfaisante (70 % de remplissage) et globalement supérieure à l'an dernier avec une hausse sensible des nuitées enregistrée aussi bien à l'Hôtel de la poste qu'à l'Auberge du Glandon. Le camping municipal de Saint-Colomban, ouvert le 16 juillet, veille du passage du Tour de

France, a connu un remplissage qualifié « d'assez bon et quoi qu'il en soit supérieur aux attentes » par les gérants, M. et Mme Caron.

En ce qui concerne les résidences de La Perrière, Mme Nathalie Bozon-Vialle, gérante, communique un bilan extrêmement mitigé pour juillet (remplissage largement inférieur à juillet 2000), et plutôt satisfaisant pour août (remplissage équivalent à celui d'août 2000). Les gîtes gérés par la commune de Saint-Colomban (91 lits), fréquentés majoritairement par des habitués de longue date (souvent plus de 10 ans), ont connu un remplissage stable. Les propriétaires privés remarquent la même tendance : une demande croissante pour août et une nette tendance à la baisse pour juillet.

La boulangerie-pâtisserie-épicerie *Le Puy Gris* (Saint-Colomban) a constaté une baisse de son chiffre d'affaires sur les deux mois d'été par rapport à la saison estivale 2000, baisse un peu moins marquée toutefois en août qu'en juillet, mais assez prononcée tout de même.

A Saint-Alban, le commerce *Le Triandou* (bar-épicerie-dépôt de pains) a perdu une clientèle de jeunes (pour le bar) mais a gagné une clientèle qui a connu le lieu grâce aux différentes manifestations organisées à Saint-Alban (notamment dans le cadre de

Festivillards et par les associations). C'est donc un bilan plutôt positif qu'a établi Mme Blanloeil

Avec un taux de résidences secondaires élevé (70 % pour Saint-Colomban, 80 % pour Saint-Alban), soit un potentiel théorique de plus de 1 000 lits, la vallée des Villards accueille pendant l'été un maximum de vacanciers en lits non banalisés, pour une durée minimale de 2 semaines pour les 2/3 d'entre eux. La quasi-totalité de ces résidences sont occupées en même temps, c'est-à-dire pendant les trois premières semaines d'août (beaucoup moins en dehors de ces dates, hormis par quelques personnes, retraitées, qui, traditionnellement, passent l'été aux Villards) ce qui explique une forte densité de population sur cette période dans les différents hameaux.

On peut noter que les hébergements en gîtes et en appartements particuliers ont connu une occupation globalement stable par rapport à l'an dernier, sans plus (...).

La clientèle

Si l'on excepte l'importante clientèle des résidences secondaires, la vallée des Villards accueille majoritairement des familles avec enfants, venues chercher le calme, la tranquillité et l'authenticité. A cela s'ajoute une recherche d'ac-

tivités « simples », comme les petites balades pédestres sur les sentiers environnants, la découverte du patrimoine villageois (greniers, chapelles, architecture traditionnelle), les piques-niques au bord des lacs ou des ruisseaux. La présence de jeunes enfants suscite une demande importante des parents en ce qui concerne les gardes.

Les baby-sitters occasionnelles ne font pas toujours l'unanimité car il y a méfiance des familles qui sont réticentes à l'idée de confier leur(s) enfant(s) à des personnes non diplômées et parfaitement inconnues. Un engagement plus ferme de la vallée des Villards dans ce domaine, afin de pouvoir réellement revendiquer et « afficher » une image familiale (avec toute l'offre en matière de services et d'hébergements que ce positionnement implique) apparaît nécessaire pour satisfaire pleinement l'attente de l'essentiel des vacanciers.

Conclusion

Malgré un début de saison timide, la situation estivale 2001, ni catastrophique, ni euphorique pour la vallée des Villards, est à l'image de ce qui se passe ailleurs en montagne : les vacanciers (hors résidents secondaires) consomment peu, recherchent des activités ludiques, culturelles ou de détente, nombreuses, variées et si possible gratuites. Ils viennent en famille pour profiter du bon air, se reposer, se relaxer. Ils sont sensibles à l'accueil, au cadre et à l'ambiance dégagée par le site.

Les critiques négatives enregistrées par la Maison du Tourisme concernent essentiellement le mauvais entretien et l'absence de balisage des chemins de randonnée pédestre, ainsi que le peu de «sympathie» dont font preuve certains commerçants à l'égard des vacanciers.

Les demandes le plus souvent formulées sont en rapport avec la baignade (plan d'eau, piscine, lacs) et les possibilités de garde d'enfants dans le périmètre villarin (la halte-garderie-crèche de Saint-Etienne-de-Cuines paraît trop éloignée). Les bons points sont attribués au fleurissement des deux communes et au Club enfants Les Galapias qui a connu néanmoins, cet été, une baisse avec 370 entrées « seulement ».

Une conclusion s'impose : pour que les vacanciers soient toujours plus nombreux à venir nous rendre visite, et surtout, pour qu'ils reviennent, il faut que la totalité des acteurs de la vie villarinchaise ait conscience de l'importance capitale de l'accueil.

Et, si l'on veut être en adéquation avec la demande touristique, une infrastructure appropriée aux enfants les plus jeunes, un cadre respectueux de la tradition, un point d'eau autorisant la baignade, et des sentiers de proximité bien débroussaillés sont pour l'instant les points qui semblent devoir être traités en priorité.

POINT DE VUE

Le tourisme : une chance pour les Villards

Au moment où la Maison du tourisme entame, avec une nouvelle équipe de direction, une phase essentielle de son développement, il me semble nécessaire de mettre en évidence le rôle d'une structure dont le budget avoisine le million de francs et dont les actions sont souvent occultées et mal connues.

Au cœur des tumultes qui viennent d'ébranler le district des Villards⁽¹⁾, la Maison du tourisme, qui est une régie districale, a continué d'assumer pleinement le rôle qui lui a été confié, à savoir remplir les missions d'accueil, d'information, et de gestion des animations.

Les tâches accomplies par les salariés sont multiples : envois de brochures et d'informations sur la vallée par courrier et e-mail Internet (courrier électronique) ; élaboration du bilan de l'activité d'été en coordination avec les associations ; refonte du dossier de presse ; création d'un guide d'accueil ; mise à jour du site Internet ; participation à des salons ; préparation des animations organisées par la Maison du tourisme (course de ski-alpinisme, Festivillards, course pédestre, rallye équestre, fête du 15 août, etc.) avec recherche de sponsors, travail sur les brochures de présentation, dossiers pour les demandes de subventions, etc.

Mais le travail à réaliser pour enfin donner à nos deux communes une dimension touristique reste considérable, et ma présence aux côtés de collègues de l'Office de promotion des Sybelles (OPS), sur quelques salons, m'a permis de mieux

cerner les lacunes que nous aurons à gommer rapidement.

Ainsi l'interconnexion avec les autres stations de l'Arvan est indispensable car la dimension modeste de notre domaine skiable rend sa commercialisation très difficile sur les salons. D'autre part, nous n'avons pas de produits finis à proposer («packages» week-end, semaine, etc.), et les itinéraires praticables en ski de fond et en raquettes ne sont pas préparés (entretenir été/hiver). En outre, nous avons investi dans des structures ou des aménagements que nous avons des difficultés à gérer (patinoire, via ferrata, sentiers, etc.). Enfin, il manque une garderie, et la qualité de l'accueil reste médiocre. Elle est pourtant l'affaire de tous.

Mais je pense que la priorité, en terme de commercialisation, est avant tout de fidéliser notre clientèle en attendant d'atteindre une autre dimension. Cela demeure le moyen actuellement le moins onéreux et le plus sûr pour espérer un retour sur investissement. Mais cela passe aussi par une remise en question, à un moment ou un autre, et ce n'est pas une chose aisée. Car fidéliser la clientèle aux Villards, aujourd'hui, ça signifie savoir l'accueillir en proposant des produits sobres mais finis, pour lui donner l'envie de revenir.

Hélas, je ne sens plus depuis quelques années cette volonté de travailler tous

« Je ne sens plus cette volonté de travailler à la réalisation d'un objectif collectif »

ensemble à la réalisation d'un objectif collectif de ce type. Et pourtant, nous disposons d'atouts énormes et le tourisme est sans aucun doute la seule alternative au devenir de notre vallée, l'agriculture devant s'appuyer sur ce tourisme pour retrouver un second souffle. D'autres sites, notamment en Haute-Savoie, ont réussi la symbiose entre ces deux activités; alors pourquoi cela ne serait-il pas possible chez nous ? Ce n'est pas qu'une question de moyens mais cela procède d'une réelle volonté de travailler ensemble.

Certes, ces réflexions n'engagent que moi. Mais elles résultent d'un constat mûri au cours de mes dix années de travail dans ce pays auquel nous sommes tous attachés. Et parfois je me demande : et si les ressources financières de la vallée, indéniables depuis une dizaine d'années, avaient définitivement tué la solidarité qui animait nos anciens voire nos aînés ?

Mais je ne veux pas terminer sur une note sombre. Disons plutôt que les années à venir seront difficiles, car rien n'est définitivement acquis : nous devrons donc nous serrer les coudes.

C'est ce message que je voudrais faire passer.

Bernard Paret*

(*) Directeur de la Maison du tourisme

(1) NDLR : lire page 15.

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

PARET-GRIS JACQUES Sarl
CENTRE USINAGE FAO
Mécanique de Précision
Matériel Aéroporitaire - Réparation industrielle
Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guyner - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

[Source : rapport de la Maison du tourisme]

AMIS DES VILLARDS**A l'approche de son 30^e anniversaire
l'association tente de pallier une absence de relève****1 – Réorganisation du bureau**

Jean-Marc Bordas, trésorier démissionnaire, reste en place le temps de mettre au courant Simone Bozon qui le remplacera en début d'année. Par ailleurs, Mme Frasse conserve la présidence jusqu'au 30^e anniversaire de l'association (août 2002).

Il apparaît donc nécessaire de dresser une liste des personnes susceptibles d'intégrer le bureau et de participer aux corvées. Philippe Mouterde estime qu'une telle liste est possible au vu de l'aide qu'il a pu obtenir le 15 août dernier pour régler la circulation. Cependant, rien n'est moins certain car le « bénévolat nouveau » est résolument « informel ». « Les activités les plus recherchées sont celles qui permettent de donner du temps ponctuellement sans s'engager »⁽¹⁾. « Le bénévolat informel s'inscrit davantage dans une sociabilité au quotidien mais ne témoigne guère d'un désir d'engagement impliquant une continuité, voire une certaine responsabilité »⁽²⁾.

2 – Collecteurs

Les repas offert par l'association aux collecteurs, a eu lieu le 16 septembre, puis le 3 novembre pour ceux qui n'étaient pas libres la première fois. Un cadeau a été offert aux collecteurs absents aux repas.

Les informations rapportées par les collecteurs font état d'une méconnaissance des réalisations de l'association. Même si ces remarques sont à prendre avec discernement car l'association communique, par courrier, avec ses adhérents, et par *Le Petit Villarin*, très souvent, avec l'ensemble des Villards, un document sera réalisé pour la réunion préparatoire à la prochaine campagne d'adhésions (6 juillet 2002).

3 – Animations**Bilan**

Le bureau revient sur la réunion des associations (fin août 2001)⁽³⁾ qui a fait le point des activités et des relations entre associations, et où il est apparu que les touristes d'été veulent des informations historiques et les touristes originaires des Villards des informations sur leurs origines. Par ailleurs, une bonne publicité de chaque manifestation est nécessaire pour assurer son succès en terme d'affluence. A cet effet, lors de cette réunion, Jean-Noël Favre-Bonté a demandé l'achat d'un porte-voix pour faire des annonces en voiture. Maurice Frasse a indiqué que dans d'autres régions ou communes, il y a une signalisation sur les bas-cotés de la route vis-à-vis des automobilistes. Christophe Mayoux a estimé qu'il faudrait envisager un panneau lumineux déroulant entre la mairie et le district, à la hauteur du balcon.

Par ailleurs Jean-Marc Bordas demande qu'un suivi soit fait pour les aides apportées par l'association. Ainsi des contacts vont être établis avec Andy Rostolan pour qu'il explique ce qui a été fait en matière d'équiperement d'escalade, sur la via ferrata, avec l'aide de l'association.

Quant à la conférence donnée par M. Préau, Philippe Mouterde, l'organisateur, se dit déçu de l'affluence (entre 20 et 30 personnes seulement).

La fête du Pain, quant à elle, a dégagé un bénéfice de 5 352,38 francs. Il y avait 150 adultes (145 payants et 5 invités : les Hunter, Pierre Jamen et son épouse, et Paolo Aonettoz) contre 142 l'an dernier, et 9 enfants (6 l'an dernier), soit un total de 159 personnes contre 148 l'an dernier. Il apparaît très difficile d'accepter plus de convives. Autre question : comment faire pour les bénévoles qui travaillent lors de la fête du pain, et dont certains estiment qu'il ne devraient pas payer ? Une réflexion est en cours...

Projets

Pour l'an prochain, des balades estivales pourraient être organisées pour visiter le

Rivaud, Bon Mollard, la centrale EDF de Grand-Maison, etc.

Cette année encore la décision a été prise (9 votants, 6 contre et 3 pour) de ne pas faire une soirée bugnes en février comme il y a quelques années car cette opération nécessite beaucoup de travail pour cuisiner les bugnes ou de l'argent si on les achète. La question de savoir si l'association doit faire de l'animation est reposée, d'autant que ce volet ne fait pas partie des statuts. Une proposition est faite de ne pas faire de l'animation en tant qu'association, mais d'aider d'autres associations villarines à en faire. Par exemple, il est décidé de participer avec le Sou des écoles (et à son profit) à l'organisation d'un loto (*lire ci-dessous*).

À l'été 2002 marquera le 30^e anniversaire de l'association. Le jour du 15 août, un panneau récapitulera l'histoire de l'association et ses réalisations marquantes depuis 1972. Le dimanche 18 août, un apéritif gratuit sera offert à tous les Villards sous la halle de la salle des fêtes de Saint-Colomban.

4 – Travaux

• Chemins. Le chemin de la rive droite du Merlet n'est pas touché par le projet de la mairie de Saint-Alban qui concerne sa partie haute, en coopération avec le Sivav (projet suivi par Nicolas Revol). Le pont des Molettes garde son utilité : une corvée est prévue le 10 mai 2002 quand la végétation est encore basse. Le chemin de Lachenal au Rivaud est à nettoyer dans sa partie haute, et à recréer dans sa partie basse (corvée le 8 juin 2002).

• Ponts. Le pont du Rivaud nécessiterait un bon coup de peinture sur les barrières. J.-M. Bordas et Georges Noël-Lardin feront une visite sur le site avec M. Barriaud (DDE).

• Le panneau explicatif pour les moulins du Rivaud reste à faire.

• Bancs de l'église. Une corvée de nettoyage et de vernissage serait à refaire toutes les années pour le 15 août, les bancs « dangereux » étant retirés. Un appel aux bonnes volontés sera adressé à l'association Patrimoine et culture. Quant aux bancs de promenades, 3 bancs supplémentaires seraient nécessaires : au tennis et devant les deux églises.

• Débrouissage et débrouissage. Rien n'est entrepris actuellement, ni par les communes ni par le district. Le bureau décide (7 pour, 1 contre, et 1 abstention) d'envoyer un courrier au district pour l'inciter à créer d'autres Associations foncières pastorales.

• Concernant les corvées, elles seront programmées tous les mercredis, du 17 juillet au 7 août.

[Sources : comptes rendus des réunions du bureau du 16 septembre, 10 novembre, et 1^{er} décembre 2001].

(1) *Le Monde*, 3 août 2001.

(2) Lionel Prouteau, *Economie et statistique*, n° 311.

(3) *Le Petit Villarin*, septembre 2001, numéro 117.

LOTOS

En accord avec Jeannine Martin-Garin, institutrice, un loto sera organisé le 9 février 2002 à 20 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

Cette animation n'a plus été programmée depuis plusieurs années par l'association Le Sou des écoles, l'organisation étant très prenante, et les parents d'élèves ayant souvent un emploi du temps ou un métier peu en adéquation avec les disponibilités requises.

Dans cette opération l'association des Villards et amis des Villards aidera pour le déroulement de la soirée et pour la collecte des lots.

PATRIMOINE ET CULTURE**Aménagement de l'écurie de La Pierre**

La municipalité ayant contacté l'association Patrimoine et culture au sujet de l'aménagement de l'écurie de La Pierre, la question a été débattue une première fois en bureau, le 22 septembre, réuni à l'origine dans un tout autre but, puis en conseil d'administration (3 novembre) pour connaître l'opinion de chacun.

Différents points ont été abordés et discutés.

• Le sol. Autrefois, la plupart du temps, le sol était en simple terre battue. Mais vu la destination de cette écurie (mi-écurie reconstituée, mi-salle d'exposition) les lauzes nous semblent à tous préférables.

• La voûte. Très souvent les voûtes étaient crépies aux Villards, à en juger par celles qui subsistent, mais un crépi à l'ancienne semble difficile à obtenir... D'autre part les pierres apparentes – très jolies quand on peut les conserver – ne seront-elles pas constituées parfois de simples ardoises – très fréquentes à l'envers ? Les avis sont partagés : moitié, moitié, la municipalité tranchera !

• Murs : en pierres jointées.

• Contreforts à recouvrir de pierres jointées aussi.

L'aménagement de l'écurie de La Pierre et son débat ont été précédés de la lecture d'une lettre de Mme Bouchet-Flochet adressée à Martine Ferroud, présidente. La suggestion de créer une commission travaux pour l'écurie n'est pas retenue. Une majorité des membres pensent qu'il faut coopérer avec la municipalité mais pas se substituer à elle. Par contre, l'association suivra avec un vif

intérêt l'évolution des travaux et signera éventuellement ses observations.

L'association renouvelle ses remerciements à tous ceux qui travaillent pour le patrimoine villarin : menus travaux ou créations importantes, petites réparations dont nul n'ignore l'importance dans la vie courante. Merci également à tous les donateurs : à Marcel Bozon des Roches, à Maurice Bouchet-Flochet encore qui nous promet son atelier et la grande mangeoire, à Roger Darves qui nous a récupéré deux chaises. Enfin remerciements à Benoît Ferroud qui a terminé un très long travail de restauration de la poupée Plaisance, travail demandant patience et habileté.

Divers travaux vont être demandés à la mairie : la réparation de la porte du sas, côté chemin ; la fermeture de la cave dans la deuxième pièce de la Maison du patrimoine, avec trappe d'accès ; la création d'une petite ouverture dans cette cave pour l'aération ; la mise en place de grillage aux fenêtres de la chapelle de La Pierre où les chats ont pris l'habitude d'aller faire leurs besoins.

Le bilan des manifestations de l'été (*Le Petit Villarin*, numéro 117, septembre 2001) laisse apparaître un point faible concernant la Maison du patrimoine qui est mal fléchée ; certains visiteurs nous l'ont reproché. Un courrier a été fait dans ce sens au district et à la mairie de Saint-Colomban pour demander d'y remédier.

[Source : compte rendu de la réunion du 3 novembre 2001]

VALLÉE FLEURIE**L'association renaît, intercommunale**

Le centenaire de la création des associations de type loi 1901 ne pouvait pas se clore sans la renaissance de l'association Les Villards vallée fleurie.

Cette association, créée une première fois le 2 septembre 1989 (*lire ci-contre*), avait pour but de promouvoir le fleurissement et l'embellissement des villages et des sites de la vallée, d'en protéger, préserver et développer la flore et l'environnement.

Dissoute en 1996, voilà que depuis le 6 octobre 2001, elle renaît avec quelques modifications statutaires (de communale, elle devient intercommunale), tout en conservant l'essentiel de sa vocation initiale : fleurir les villages, surveiller l'environnement, encourager les particuliers au fleurissement en remettant sur pied le marché aux fleurs le samedi de pentecôte (3 jours fériés), remettre des prix aux acteurs du fleurissement de la vallée (le vendredi de pentecôte), choisir les emplacements et organiser la mise en place des bancs extérieurs, surveiller le nettoyage et l'entretien des chemins dans les hameaux, de la via ferrata, de La Perrière, du Point I, de l'accès au four à pain, etc. Sans compter la continuation du concours annuel du fleurissement. Enfin, nous récompenseront les particuliers qui se chargeront aimablement de l'entretien d'un totem par exemple.

Une assemblée générale clôturera l'année, après le 15 août.

Le bureau est constitué, à parité Saint-Alban – Saint-Colomban, de deux membres d'honneur : le président du district, président d'honneur, et le vice-président du district, vice-président d'honneur, et de 4 membres (également 2 par commune) : Mme Bouchet-Flochet, président, Raymond Quézel-Péron, vice-président, Colette Bouchet-Flochet, trésorière, et Jeanine Jamen, secrétaire.

L'association Les Villards vallée fleurie

Une existence mouvementée

- 2 septembre 1989 : assemblée générale constitutive de l'association Les Villards vallée fleurie. Le bureau comprend 6 membres dont André Bitz, président, et Mme Bouchet-Flochet, secrétaire.
- 5 octobre 1989 : dépôt des statuts à la sous-préfecture.
- 3 octobre 1990 : démission du président, remplacé par Mme Bouchet-Flochet.
- Juillet 1995 : démission du bureau.
- 14 octobre 1995 : le conseil districl crée une commission intercommunale intitulée Fleurissement et environnement dont la présidence est assurée par Mme Bouchet-Flochet.
- 27 juillet 1996 : après un an d'inactivité, l'association Les Villards vallée fleurie est dissoute (décret du 5 août 1996) et son « fonds de caisse » attribué au Syndicat d'initiative.
- 6 octobre 2001 : assemblée générale constitutive pour la (re)création de l'association Les Villards vallée fleurie.
- 24 novembre 2001 : publication au *Journal officiel*.

CHASSE

Des plans de chasse entièrement réalisés mais l'inquiétude demeure pour le petit gibier

A Saint-Colomban

Au 11 décembre, il restait à prélever 1 chevreuil sur le secteur ONF de Miolan, 1 chamois sur le secteur du Grand Châtelard, et 1 cerf (daguet) sur la commune. Autrement, seulement 8 coqs avaient été prélevés (sur les 10 autorisés par le plan de chasse) dont 6 par l'équipe Christel Martin-Cocher et Alain Rostaing. A noter que l'an dernier 24 coqs avaient été prélevés sur la même période.

Deux hypothèses sont à envisager pour expliquer le faible prélèvement de cette année : soit le plan de chasse n'a pas été respecté, c'est-à-dire que certains chasseurs n'ont pas déclaré les oiseaux tués, ce qui serait très regrettable, soit, comme je le pense, trop de coqs ont été tués l'an dernier et le capital a été entamé ! En conclusion : malgré une nette amélioration de la reproduction cette année, la population des coqs reste très fragile. Il faut donc continuer à protéger les oiseaux.

Concernant les chamois, 4 très beaux trophées ont été prélevés par Maurice Girard (mâle de 7 ans, au Plan du Suet), Claude Darves-Blanc (mâle de 8 ans, au Tepey), Norbert Combet (mâle de 9 ans, dans la réserve), et Hervé Bellot-Champignon (mâle de 8 ans, au Sapey d'en Haut).

Au palmarès de la saison, 3 équipes se sont distinguées : celle de Patrice Rostaing-Troux (4 chamois, 2 chevreuils, 1 cerf, et 5 sangliers) ; celle de Claude Darves-Blanc (3 chamois, 2 chevreuil, 1 cerf, et 1 sanglier) ; et celle de Norbert Combet (4 chamois, 2 chevreuils, et 2 sangliers). Enfin deux chasseurs, Patrice Rostaing-Troux et Claude Darves-Blanc ont réalisé le grand chelem (chamois, chevreuil, cerf, sanglier).

Par ailleurs, suite aux dégâts importants occasionnés dans les prairies de l'Echet par un groupe de sangliers, 3 battues administratives ont été organisées dans la réserve. Elles se sont révélées infructueuses car seulement 1 sanglier a été tué, les autres courrent toujours ! A noter qu'au cours d'une de ces battues, Patrick Rostaing-Troux, président de l'Association communale de chasse agréée (Acca) de Saint-Colomban, s'est cassé une jambe en glissant sur une plaque de verglas.

CLUB DES ANCIENS



■ Le 6 octobre, à l'Hôtel de la poste, près de 80 personnes ont participé au repas annuel des anciens (photos de F. Martin-Fardon).

► **Défense.** On «connaissait» les «conseillers» de l'Etat et les «amis» de la gendarmerie, voici maintenant les délégués à la défense dont la mission, officielle celle-là, est d'assurer un contact de proximité auprès de la population, de susciter des vocations, et de suivre les affaires sur le sujet. Les conseils municipaux ont désigné Emile Quézel-Yoyon (Saint-Alban) et Patrick Louadoudi (Saint-Colomban).

► **SIV.** Suite à l'initiative de l'un de ses principaux actionnaires, la Société immobilière des Villards (SIV) a été mise en liquidation judiciaire et déclarée en cessation de paiement, par jugement du tribunal de grande instance d'Albertville (21 décembre 2001). Cette procédure devrait connaître une suite, au pénal, pour contrainte M. Bourgeois, PDG de cette société, à combler le passif. Reste le bâtiment B, à La Perrière, inachevé. Dans le meilleur des cas, il pourrait être repris par la commune de Saint-Colomban (en échange du terrain dont elle est toujours propriétaire), ou par France Location (qui en avait manifesté le désir, il y a quelques mois), ou bien encore par M. Cornier, intermédiaire, qui aurait levé récemment les options mises sur le foncier encore disponible (La Perrière et le Mollaret) pour le compte de la société Vinci. Mais ces constructions restent suspendues à la réalisation de l'équipement de l'Ouillon. A ce sujet, à la réunion de l'Association des copropriétaires du Corbier, M. Eric Debrères, directeur général de la Satvac, a indiqué que l'ouverture du domaine relié se ferait, au plus tôt, en décembre 2003, et coûterait probablement 140 millions de francs (le double de ce qui était prévu). Une somme qui inquiète les élus du Corbier où la Satvac s'est engagée récemment à poursuivre l'aménagement du domaine skiable en contrepartie de la prolongation de la concession de la gestion de ce domaine. Si cette condition n'était pas respectée, ce différend pourrait être porté en justice...

► **Immobilier.** Il semblerait que M. Maulin soit disposé à ne pas exiger de la commune de Saint-Colomban les pénalités de retard (pour lits non construits) prévues dans la convention qui la lie à la Satvac (pénalités évaluées à 875 000 francs à la fin de l'année 2001).

► **Canons.** Le froid aidant, les nouveaux canons à neige ont beaucoup fonctionné en décembre aux Villards. Heureusement d'ailleurs ! Mais des questions s'élèvent maintenant (dans la vallée) quant à la contenance du bassin de l'usine à neige de Nantcheno par rapport au nombre actuel de canons. On estime en général (statistiques nationales) que chaque station a consommé l'hiver dernier environ 60 000 m³ d'eau (en augmentation de 28% par rapport à la saison précédente). Un prélèvement dans les ruisseaux que certains jugent excessif en période d'étiage, et qui, selon eux, risquerait d'en faire geler certaines portions, mettant ainsi en danger la faune aquatique. Un nouveau cheval de bataille pour les écologistes ?

► **Publicité.** Le domaine des Sybelles, même à l'état de projet, est décliné dans de très nombreux média. Ainsi dans le journal lyonnais *Métro Lyon*, hebdomadaire tirant à 67 000 exemplaires (édition de Noël), avec ce slogan d'appel : «*Skiez super grand large : 225 km pour le plaisir*». Cependant, dans cet encart, il n'y a aucune information sur les liaisons ni sur les communes adhérentes à l'Office de promotion des Sybelles, sauf Jarrier et Albiez...

► **Documentaire.** France 3 Rhône-Alpes-Auvergne, dans l'émission Rubriques d'en haut (9 décembre), a abordé le problème des liaisons inter-stations. Concernant celle entre Orelle et Val Thorens, on a entendu les doléances de l'association Vivre en Maurienne et les réactions du service des pistes de la station. Concernant celle de l'Ouillon (on voyait le col du Glandon et Longecombe), la parole n'a été donnée qu'à deux membres de l'association Mountain Wilderness qui ont rappelé que les sites étaient classés et que la course au kilomètre de piste supplémentaire ne devait pas se faire au détriment de l'environnement. En contrepartie, aucune réaction des promoteurs de ce projet n'a été diffusée. Ce qui est choquant. Ce document sera rediffusé le samedi 30 mars prochain.

► **Logement.** Dans l'immeuble de l'Opac le Comberousse (Saint-Colomban), 4 appartements étaient libres à la location au 20 décembre 2001. Deux sont situés dans la montée 1 : un de 2 pièces au 2^e étage (57 m², 1 971 francs par mois), et un de 3 pièces au 3^e étage (81 m², 2 436 francs). Les deux autres sont dans la montée 2 : un de 2 pièces au 1^e étage (56 m², 1 862 francs), et un de 3 pièces au 3^e étage (71 m², 2 218 francs). Tous ces appartements disposent d'une cave et d'un balcon. Tant que ces appartements ne seront pas loués, il est peu probable que l'Opac accepte de lancer une autre opération de ce type aux Villards.

► **Ligue contre le cancer.** Courant décembre, à La Chambre, sous la présidence de M^{me} Evroux, pédiatre à Saint-Jean-de-Maurienne, une vingtaine de bénévoles du canton, anciens et nouveaux, ont réfléchi sur différents moyens pour collecter des fonds pour la recherche, et l'aide à apporter aux familles touchées par cette grave maladie. Parmi les bénévoles, on notait la présence de Marcelle Pommier qui, avec ses collègues, s'occupera de la collecte à Saint-Avre. La vallée des Villards était représentée par Jeannine Martin-Garin, institutrice. Que toutes les personnes intéressées pour participer à cette collecte, ou imaginer et organiser des manifestations de sensibilisation, prennent contact avec elle (04 79 59 48 02).

► **PLU.** Le 28 décembre, une réunion publique concernant le PLU (Plan local d'urbanisme, qui remplace le POS) s'est tenue à la mairie de Saint-Colomban en présence de MM. Barbeyer, architecte, Barriau, subdivision de la DDE d'Aiguebelle, et d'une dizaine de personnes.

Le PLU est réglementé par trois lois : la loi qui vise à un équilibre entre le renouvellement urbain et le développement rural, la loi Voynet (sur l'aménagement du territoire), et la loi Chevènement (sur l'intercommunalité). La révision du PLU est nécessaire parce que l'intercommunalité pousse à uniformiser les PLU des deux communes, mais aussi pour agrandir les zones constructibles autour des hameaux.

Dans cette procédure de révision, la phase d'enquête publique (dite de réclamation), avec rencontre du commissaire enquêteur, demeure mais elle sera précédée d'une phase de concertation au cours de laquelle les municipalités devront présenter leur projet selon les modalités de leur choix (bulletins municipaux, panneaux, journaux, etc.). Les habitants pourront alors faire part de leurs idées, voire de leurs propositions, les associations ayant elles-aussi leur rôle à jouer dans cette étape de réflexion.

Saint-Colomban

La vieille église : sons de cloches divergents

Des feux routiers à Saint-Colomban, ce n'est pas chose courante ! Mais, depuis quelques semaines, d'importants travaux sont exécutés sur l'église et des échafaudages, dressés côté route, justifient leur mise en place. C'est qu'elle prend de l'âge notre église ! Plus de 135 ans puisque consacrée en 1866.

Sa construction avait fait l'objet de sérieuses controverses durant 23 ans : peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur cette période troublée et pénible pour les Villarins... Mais de l'église précédente, que savons-nous ?

Les origines

On a beaucoup parlé de son clocher qui, à en juger par quelques photographies, avait encore belle allure en 1936. Et l'on peut continuer à déplorer sa disparition, et méditer au cimetière sur ses ruines, ou simplement sur le proverbe osant affirmer que « *plaie d'argent n'est pas mortelle* » ! Mais, de l'édifice religieux lui-même, une seule certitude : il a été démolie à la fin du XIX^e siècle après accord sur un échange de terres entre la Fabrique et la commune – une fois n'est pas coutume – afin d'agrandir le cimetière. Et il y a unanimité dans les écrits communaux ou paroissiaux pour parler, quand l'occasion se présente, d'un bâtiment très ancien. Dans son *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie*, le chanoine Adolphe Gros, note sous les rubriques Saint-Colomban et Saint-Alban :

- année 1123 (CM n° 13) : *ecclesias de Villariis*, soit Les églises des Villards ;
- année 1250 (CM n° 55) : *ecclesia sancti Collombani de Vilaris* (avec un *i*).

Ces mentions, extraites du Cartulaire de Maurienne (CM), 2^e volume des documents de l'académie de Savoie (concernant uniquement la Maurienne), sont, à ce jour (et à ma connaissance), les premières preuves qu'il existait « des » églises aux Villards dès le XII^e siècle. Faute de mieux, nous nous contenterons donc de cette « date de naissance ».

Quoi qu'il en soit, il est certainement temps de mettre un terme à l'hypothétique passage de saint Colomban dans notre vallée, pour flatteur qu'il puisse apparaître aux yeux de certains. Il est en effet admis, désormais, que ce moine irlandais, né dans le Leinster vers 540, s'arrêta tout d'abord à Luxeuil (Haute-Saône) où il fonda un monastère, et que, lors de son second séjour en France, il remonta le Rhin, arriva au lac de Constance, s'arrêta à Bregenz et traversa, plus tard, les Alpes suisses pour se rendre en Italie où il mourut d'ailleurs à Bobbio (au sud de Piacenza) vers 615. La Savoie ne semble donc pas avoir eu l'honneur de sa visite. Par contre, dans le premier tome de son *Histoire de la Maurienne*, publié en 1946, le chanoine Gros – toujours lui ! – écrit (page 50) : « NOMBREUX étaient déjà au VI^e siècle les pèlerins qui se rendaient à Rome ou à Jérusalem ! Paul Diacre nous apprend que des multitudes d'Anglais accouraient en pèlerinage dans la capitale du monde chrétien. Le mouvement d'émigration

des moines irlandais dans la Gaule mérovingienne était si intense que les conciles et les rois durent prendre des mesures pour régulariser leurs pieuses invasions ». Aussi rien d'étonnant à ce que nos deux villages aient été placés sous la protection de saint Alban (martyr anglais mort vers 303) et saint Columban quelques siècles plus tard. Mais quand ? La question est ouverte.

L'aspect de l'église

Faute de connaître avec plus de précisions l'origine de notre église, peut-on au moins avoir une idée de son aspect ? Là encore, la réponse est mitigée...

Les évêques se rendaient plus ou moins régulièrement dans les paroisses pour une inspection, souvent très approfondie, toujours suivie d'un compte-rendu signé tant par les ecclésiastiques qui accompagnaient Monseigneur ou le réceptionnaient, que par le syndic et plusieurs conseillers communaux ou conseillers de la Fabrique.

Ainsi, le 25 juin 1827, Mgr Alexis Billet commence ses fonctions par la visite de l'église de Saint-Alban, et, le 27 juin il est à Saint-Colomban où il fait

les remarques suivantes⁽¹⁾ : « *Elle est bâtie sur un terrain inégal ce qui lui donne une pente très prononcée qui se prolonge insensiblement depuis l'autel jusqu'à la porte d'entrée. Le sous-pied de l'église est formée de larges pierres grossièrement travaillées et assez mal unies. Elle se compose d'un chœur peint à la fresque, assez étroit et d'une longue nef également étroite à laquelle on a postérieurement ajouté une nef latérale à droite* ». Cette « inégalité » architecturale paraît peu convenir à l'évêque qui souhaiterait voir construire une autre nef latérale, à gauche, pour donner plus de régularité à l'église. Cette seconde nef « serait très avantageuse aux habitants qui peuvent à peine s'agenouiller vu les étroites dimensions de ce lieu et la nombreuse population toujours croissante de la paroisse ». On comptera en fait 1 917 habitants au recensement de 1828, l'année suivante.

Et la description continue : « *Cette église est surmontée dans toute sa longueur d'une voûte en maçonnerie assez bien faite et embellie en plusieurs endroits par des fleurs et des emblèmes religieux peints avec assez de goûts* ». Quelques précisions intéressantes aussi, sans entrer dans le détail des petits objets : « *Le maître-autel, où l'on voit le tableau de saint Columban, abbé, patron*

de cette paroisse, est composé de colonnes, de deux statues en pied et d'autres ornements analogues en sculpture, partie vernissée, partie dorée » (...) « *La chaire⁽²⁾ est presque neuve et travaillée avec assez de goûts* » (...) « *Les confessionnaux⁽²⁾ que nous avons vus en différents endroits de l'église sont en bon état et construits canoniquement* » (...) « *Les fonts baptismaux sont recouverts d'une belle ivoire neuve fermant à clé* ». En somme, mis à part l'exiguité du bâtiment et une forte humidité signalée dans la sacristie, l'évêque semble trouver cette église tout à fait convenable !

Les cloches

Il est vrai qu'elle est bien entretenue.

Le *Livre des enregistrements* nous apprend qu'en 1830 : « *La commune a fait faire à neuf le couvert de la pente du toit du côté du levant (ou de Villard-Martinan) ainsi que la flèche du clocher; les ardoises ont été prises une partie en Fouage, une partie sous Villard-Martinan au bois du Cheuvrat* (...) *On a aussi fait faire quatre cloches dont la première pèse douze quintaux et plus, la seconde onze quintaux, la troisième six et plus, et la quatrième près de cinq. On a fait pour cela une souscription dans toute la paroisse qui a produit trois mille livres nouvelles ; (pour) le restant on a donné à compte une vieille cloche pesant près de sept quintaux, la Fabrique a fait (don de) mille livres et le restant, la commune. On les a fondues derrière l'église dans le champ de Jacques Emmanuel Favre-Teylaz qui provient des biens de la cure⁽³⁾. Elles ont manqué une première fois, les moules s'étant allargés. On les a refondues une seconde fois pendant la foire de la Toussaint et elles ont bien réussi. On les a bénies quinze jours après et on les a montées en clocher un mois plus tard*.

Ce Mémoire pour 1830, rédigé par le révérend Culet, recteur de la paroisse, est signé le 15 janvier 1831. En dépit de l'expression pas toujours très claire, on ne peut qu'apprécier toutes ces précisions sur l'opération fonte des cloches pour le moins inattendue !

« Dégouttant sanctuaire »

Trente ans plus tard, le 13 septembre 1860 – la Savoie est française depuis 3 mois seulement –, sans perdre de temps, le révérend Mollaret, curé de Saint-Colomban où il est arrivé en 1855, adresse à M. le préfet un *Mémoire confidentiel sur l'église paroissiale de Saint-Colomban*, dont il fait le tableau le plus noir que l'on puisse imaginer ! L'église est en effet jugée « énormément trop petite » pour la population qui s'y entasse les jours de fêtes, « étouffante de chaleur où règne une atmosphère tout à fait méphitique », et « d'une indécence à révolter, quiconque a tant soi peu l'usage des convenances religieuses ».

« *C'est une espèce de mesure dont le toit en vieilles ardoises s'aplatis* ». (...) « *A l'intérieur, c'est un vieil édifice noirci par les exhalaisons humides qui s'élèvent du sol et du terrain dans lequel il est à moitié enfoui* » (...) « *La voûte de la nef principale forme cinq bonnets* (...) ; elle est fendue par le milieu dans toute sa longueur qui est d'environ 30 mètres (...) de sorte que si le sol venait à éprouver une secousse quelconque, tout s'écroulerait probablement d'une manière instantanée » (...) « *Cette voûte est à peine à 6 mètres d'élévation et celle de la voûte latérale à environ 3 mètres* ». Quant à la toiture « *on y observe des gouttières, plusieurs poutres sont vermolues ou pourries* ». Enfin, pour clore cette évocation dantesque, le curé Mollaret plante le décor : « *L'église de Saint-Colomban est actuellement située sur les bords d'un ravin (...), au bas duquel roulent les eaux boueuses du Glandon, espèce de torrent. Ce ravin présente au moins une profondeur de 7 à 800 pieds⁽⁴⁾, et l'église n'en est guère plus distante que de 7 à 8 mètres* ».

Il est certain qu'au cours des siècles, le ravin n'avait cessé de se rapprocher de cet édifice. Plus de 10 sources en détraient en permanence les terres : c'étaient les eaux de ruissellement de la combe de Barral sans doute responsables aussi de l'énorme « avalanche » de terre qui enfonça la porte de l'église, en 1720, et rempli le bâtiment. C'est alors que l'on mit l'entrée côté Glandon. Il est aussi certain que les avalanches de neige ne l'épargnèrent pas : son toit fut même enlevé en 1813. Mais aucune catastrophe de ce type n'ayant été signalée, on imagine difficilement que tout se soit dégradé dans l'église pendant les 8 dernières années comme le précise le révérend Mollaret. On reste décontenancé et même attristé par son mémoire... Fallait-il qu'il en ait « ras le bol » ! ou bien, face à l'opposition de la population à la construction d'une église

soit dégradé dans l'église pendant les 8 dernières années comme le précise le révérend Mollaret. On reste décontenancé et même attristé par son mémoire... Fallait-il qu'il en ait « ras le bol » ! ou bien, face à l'opposition de la population à la construction d'une église

neuve, et cherchant dans ce « combat » le soutien des autorités, pensait-il être plus convaincant en décrivant ainsi l'église de Saint-Colomban qualifiée même de « *dégouttant sanctuaire* » ?

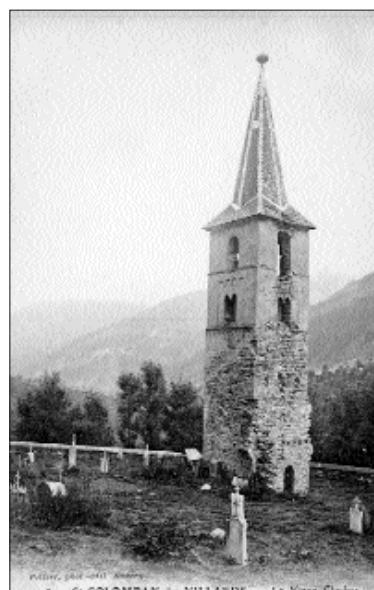
Hélas pour lui, il aura dû attendre encore quatre ans pour qu'un projet de construction prenne forme, et encore six longues années avant d'offrir dans la nouvelle église qui ne fut consacrée qu'un an après la fin de sa construction : l'évêque attendait un signe de la population et le révérend n'osait... brusquer les choses. Ils avaient appris à être patient !

Ginette Paret

(1) Compte rendu de la visite pastorale du 27 juin 1827, par Ambroise-Dominique Angley, chancelier de l'évêque.

(2) La chaire et les confessionnaux furent transportés dans l'église actuelle juste avant sa consécration en juillet 1866.

(3) Ces biens avaient été confisqués à la Révolution, en 1793, et vendus aux enchères publiques.



■ Le vieux clocher, démoli en 1960.



■ De gauche à droite : l'ancienne église, le vieux clocher, et l'église actuelle.

SAINT-ALBAN

Décrise comme une « cave ou un tombeau » en 1827, l'église a-t-elle été reconstruite en 1829 ?

L'église de Saint-Alban, telle que nous la connaissons aujourd'hui, pose une question : résulte-t-elle d'une construction ou d'une reconstruction ? Les différents textes que nous avons pu consulter, utilisant indifféremment les deux mots, ne permettent pas de trancher.

Ainsi, lors de la visite pastorale de la paroisse de Saint-Alban, le 25 juin 1827, par l'évêque de Maurienne, Mgr Billet, un rapport⁽¹⁾, après avoir décrit l'église comme « une cave ou un tombeau », précise : « Nous eussions ordonné qu'on renouvelât au moins le crépi de tous les murs intérieurs qui sont tous dégradés, et qu'on les reblanche à neuf. Mais, outre que ces réparations ne seraient pas durables, vu la grande humidité qui règne dans l'église, surtout en hiver, et qui détériore tout en peu de temps, nous ne croyons pas qu'un édifice, qui présente tant d'irrégularités dans son ensemble, des proportions si peu convenables, des inconvénients si fâcheux pour les ornements et les objets du culte, puisse servir plus longtemps à sa destination. Nous ordonnons donc aucune réparation dans la pensée que le peuple de Saint-Alban, qui nous a paru animé de bons principes religieux, soutenu des efforts des membres du conseil, du zèle actif et bien connu de M. le recteur, prendra au plus tôt des mesures efficaces pour rebâtir, à neuf, son église ».

Néanmoins, pour ma part, je pencherais pour la reconstruction partielle à cause du délai, car on peut lire dans un texte du 30 avril 1829 : « considérant que les travaux dont est question devant être achevés avant l'hiver de l'année courante... il devient urgent de les entreprendre au plus tôt ». Six mois pour faire un bâtiment neuf de cette importance n'est guère possible compte tenu des techniques de l'époque. Il se pourrait qu'il s'agisse du rehaussement des murs extérieurs pour créer des fenêtres et, du coup, refaire le toit. Peut-être, également, que du terrassement extérieur a été réalisé pour supprimer l'humidité de la partie haute (je pense notamment côté ouest).

Pour suivre cette reconstruction, dont nous ne savons pas précisément quand elle fut décidée (nous n'avons pas de registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Alban datant de cette époque), et pour coller au plus près de la réalité, voici des extraits significatifs des manuscrits qui en font état, présentés dans l'ordre chronologique. On constatera que la vie à Saint-Alban n'était pas un long fleuve tranquille !

L'attribution des marchés

Le 21 avril 1829, la vice-intendance de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, par la voix de maître Jean-Louis Armand, notaire, ouvre les soumissions cachetées concernant « les travaux à exécuter en reconstruction de l'église paroissiale de Saint-Alban-des-Villards » et ce « sur l'instance de l'administration communale de Saint-Alban par avis du 1^{er} avril courant ». Le cahier des charges, rédigé par l'ingénieur Justin, est affiché dans tous les chefs-lieux des cantons de Maurienne, et publié par *Le Journal de Savoie*. Les travaux, évalués à 12 000 livres moins un rabais de 6,5 % soit 11 220 livres⁽²⁾, sont provisoirement adjugés à Charles et Laurent Detomasi, tous deux nés à Morea (Valsesia, province de Turin, Italie) et habitant respectivement à La Chambre et à Saint-Michel-de-

Maurienne, ainsi qu'à Sylvestre Dambroggio, né à Parona (province de Turin, Italie) et domicilié à Saint-Jean-de-Maurienne.

Avant l'ouverture des plis, le vice-intendant fait prévenir le public par le crieur ordinaire, François Collet : « que le délai pour, après ladite adjudication, offrir de nouveaux rabais de sixième en douzième⁽³⁾ ne sera que de huit jours francs, attendu l'urgence, et expirera le 29 avril courant à midi précis ». Puis, ayant réclamé l'attention des concurrents, « le vice-intendant fait lecture de chaque soumission d'où il résulte que : 1) le sieur Jean Garboulin⁽⁴⁾, né à Motera (province de Turin, Italie), domicilié à Saint-Jean-de-Maurienne, offre un rabais de 5 livres et 75 centimes par cent (5,75 %) ; 2) les sieurs Charles Moulen et Etienne Matassolio, demeurant à Aiguebelle, offrent un rabais de 6 livres par cent (6 %) ; 3) les sieurs Charles et Laurent Detomasi et Sylvestre Dambroggio maintiennent leur rabais à 6 livres et demi par cent (6,5 %) ». Lors « aucune autre concurrence n'ayant été présentée, Monsieur le vice-président a fait proclamer par le crieur que la reconstruction de l'église de Saint-Alban-des-Villards est provisoirement adjugée aux sieurs Charles et Laurent Detomasi et Sylvestre feu Josséph Dambroggio » soit, si l'on effectue le calcul, à 10 491 livres.

Mais le 30 avril, spectable⁽⁵⁾ Emmanuel Rossot, vice-intendant déclare : « Le 29 avril 1829 courant, avant midi, dans les délais pour offrir de nouveaux rabais, Monsieur le vice-intendant a reçu l'offre des sieurs Garboulin Jean et Gallo Jean (...) sous le rabais du douzième⁽⁶⁾ soit 10 285 livres nouvelles ». Monsieur le vice-intendant, vu l'urgence « déclare accepter l'offre des sieurs Garboulin Jean feu Jean-Pierre, entrepreneur de travaux publics en cette ville, et Gallo Jean feu Jacques, natif de Camandona, province de Bielle (Italie), aussi domicilié en cette ville, ainsi que le sieur Minet André, feu Benoît, natif de Marsilly d'Asergue, département du Rhône, propriétaire négociant, habitant en cette ville, qu'ils ont offert pour leur caution ». (...) « Le sieur Gallo consent à ce que les mandats de paiement soient délivrés en tête du sieur Garboulin, son associé ».

La première pierre

Dans un texte du recteur Dupré⁽⁷⁾, on peut lire : « L'an mille huit cent vingt neuf et le dix neuf mai, Monsieur Molin, ex-cure de Saint-Rémy-de-Maurienne et archiprêtre du canton de Cuines, délégué par Monseigneur Billet, évêque de Maurienne, s'est transporté dans cette paroisse accompagné de Messieurs Sibord, curé de Saint-Etienne-de-Cuines,

Culet, curé de Saint-Colomban, Molin, curé de Saint-Rémy, Julien, curé de Sainte-Marie-de-Cuines, Champlong, vicaire de Saint-Colomban, Molin, curé du Chatel, Deléglise, curé de La Chambre. Le même jour, après la sainte messe, on est allé en procession vers le lieu où l'on devoit placer la première pierre de l'église ». Il s'agit à mon avis de la pose d'une première pierre symbolique. Le texte indique ensuite : « Toute la paroisse s'y étoit assemblé, (et) après un discours analogue à la circonstance fait par Monsieur Julien, curé de Sainte-Marie, la cérémonie de la bénédiction de la première pierre a été faite par Monsieur l'archiprêtre. La cérémonie finie, on a terminé par le retour de la procession en chantant le Te Deum. Ainsi écrit sur les registres par le soussigné pour servir de mémoire à la postérité ».

Le financement

Le 1^{er} mars 1835, le révérend Dupré présente à l'administration de la commune sa gestion des fonds provenant de la souscription volontaire ouverte par les habitants de la commune, le 8 septembre 1831, pourachever le paiement de la construction de l'église paroissiale. Du côté des recettes, on trouve le montant de la souscription (3 318,97 livres), les intérêts des sommes perçues (113,60 livres), et l'avance à recevoir de Louis Vachet-Valaz (41,74 livres).

Soit un total de 3 474,31 livres. Côté dépenses, sont inscrits l'acompte au sieur Garboulin (2 265,97 livres), la provision pour les souscriptions en cours et à percevoir (820,42 livres), et diverses dépenses (72,9 livres). Soit un total de 3 159,29 livres. « Le présent compte est certifié exact par le recteur soussigné qui proteste de ne pouvoir se charger du restant à percevoir, attendu qu'il faut probablement en venir aux moyens de rigueur ». En somme, et en l'occurrence à Saint-Alban, les Villarins étaient à cette époque bons chrétiens mais mauvais payeurs...

Aussi, le conseil, composé de Pierre Darve, François Frasson-Gorret, Jean-Claude Quézel, B. Frasson, Pierre Darves-Blanc et Joseph Frasson, sous la présidence du syndic Oujoud (on ne mentionne pas son prénom), consigne dans une délibération du 4 juillet 1835 (par la plume du secrétaire Frasse, notaire) : « Et pour les 820,42 livres à percevoir (...) il sera fait un rôle des retardataires contre qui les poursuites seront exercées par le percepteur de la commune ». Suivent les signatures des susnommés, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'ils constituaient la totalité du conseil de l'époque. Le vice-intendant de Maurienne écrit au bas de celle-ci : « D'où il résulte qu'il (le recteur) reste comptable envers la commune de la somme de 315 livres deux centimes, et que nous invitons le dit révérend Dupré à verser (cette somme) sans retard entre les mains du percepteur... ».

Dans le registre de l'Etat des âmes, pour l'année 1845, tome 2, on peut lire : « Adrien Vachet-Pernassin, d'Alban et de Marie (née Frasson-Niançon), né le 9 juillet 1818, et son épouse Rose Quézel-Mouchet, de Vincent et Marie (née Cartier), née le 24 décembre 1829, sont parrains de la grosse cloche ».

La rénovation du toit

Mais depuis la « construction-reconstruction-rénovation » entreprise en 1829, le toit ne donne pas satisfaction ainsi qu'en témoigne ce texte du conseil « double », c'est-à-dire élargi, de la commune de Saint-Alban : « L'an 1843, le trente du mois d'avril, dans la salle consulaire de Saint-Alban-des-Villards, le conseil double de la dite commune, aux personnes de Frasse-Sombet Emmanuel, syndic, Chaudet Joseph, vice-syndic, Frasson-Gros (sans doute Groux) François, Quaizel Jacques-Philippe, David Reymond (ici le prénom), et Darves-Botton Jean-Pierre, tous conseillers ordinaires, et Darves-Bornoz François, Cartier Joseph feu Louis, Cartier Joseph feu Noé, Reymond (ici le patronyme) Jean-Baptiste, David-Mécoz Henry, Frasse-Sombet Ambroise, conseillers adjoints (...), ont délibéré sur les moyens à employer pour écarter des frais considérables dans lesquels la commune se trouve induite, chaque année, par l'effet de la construction du couvert de l'église paroissiale qui convient nullement dans un pays de montagne ». Le géomètre commis notera par la suite : « Chaque nef ayant maintenant son toit indépendant (ce qui laisse supposer que les travaux de 1829 étaient bien liés au réhaussement de l'église) et peu rapide, il résulte que la chute des neiges du toit de la grande nef tombe sur les toits des nefles latérales et brise les ardoises, de sorte que les eaux s'infiltrent sur les voûtes et occasionnent de grands dégâts dans l'intérieur de l'église » (...). « Pour prévenir ces dégradations, il devient indispensable et urgent de reconstruire le couvert, à deux pentes seulement, de manière à conserver, tant que possible, le jour que reçoivent les fenêtres établies entre la partie supérieure et celle inférieure du couvert ». Suite à cette délibération, l'intendant Dalexandre commet le 26 mai 1843 le géomètre Falcoz pour « voir les moyens qu'il conviendrait d'adopter pour obvier aux inconvénients signalés et dresser le projet des travaux à faire ».

Le 6 juillet 1846 (!) le susdit Falcoz éta-

Lire la suite page 10



■ Sortie de messe à Saint-Alban, au début du XX^e siècle.

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste

ARTISAN MAÇON

Devis gratuit - tous travaux

Les Roches

St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08

Ets ARLAUD

RENAULT Station service ELF - Automat 24h/24

Assistance et dépannage

Vente de véhicules neufs et occasions

Réparation toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs

Z.A des Grands Près - Sortie échangeur A43

04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

Construction de l'église de Saint-Alban

Suite de la page 9

blit les « métrés et détails estimatifs pour diverses réparations en maçonnerie, menuiserie à l'intérieur de la dite église ». Autrement-dit le devis. Le total s'élève à 3 526,92 livres, dont voici le détail sommaire : « 87,85 m³ de maçonnerie à bain de mortier pour l'exhaussement des murs avec crépi (454,44 livres) ; blanchissage des 1 994,81 m² à trois couches à la colle, y compris racordements (922,92 livres) ; 2 châssis pour deux fenêtres des nefes latérales y compris ferrures et vitrages (120,06 livres) ; reprise des 827,44 m² de toit (bois, ardoises de Saint-Colomban, fer-blanc terne, divers) (1 899,56 livres) ; fraîche d'enchères (de devis, de réception, et autres : 250,00 livres) ; soit un total de 3 526,92 livres ».

Marchandise

L'adjudant du génie civil, Delléani, rédige, le 29 mai 1850, le procès verbal de la réception des travaux de la réparation de l'église qui ont été adjugés le 1^{er} mai 1848 au sieur Covarel pour la somme de 3 000 livres. Une première réception fut faite par le géomètre Falcoz le 19 septembre 1849, le décompte s'élevant à la somme de 2 780,93 livres. Le conseil délégué de Saint-Alban refusant ce décompte (délibération du 26 février 1850), l'intendant de la province charge l'adjudant Delléani de procéder à une nouvelle réception. Celle-ci s'effectue le 13 mai en présence des parties concernées. « Il résulte de cette visite que les travaux n'ont pas été exécutés en conformité du devis et du cahier des charges annexés au contrat précité, et qu'ils ont subi des modifications et des changements considérables ». Suit alors une énumération des travaux à effectuer et des modifications que « le conseil délégué, au moment des travaux, pour obtenir une économie sur la dépense projetée, de concert avec l'auteur du projet, a cru à propos d'y introduire ».

Les motifs principaux pour lesquels le conseil délégué refuse d'accepter le décompte se résume à une dégradation du crépiage du mur de clôture du cimetière et au fait qu'une partie des ardoises employées n'avaient pas l'épaisseur de deux centimètres. En fait, on chipote pour obtenir un rabais, que l'on va obtenir d'ailleurs. « D'après les mesures nouvellement prises sur le lieu en contradictoire de l'entrepreneur, le montant du décompte des travaux s'élève, comme ci-après, à la somme de 2 511,74 livres » y compris 14,25 livres pour réparations diverses faites au toit de la cure et « four-

niture de 14,40 m² de loses approvisionnées pour la réparation du toit et laissées à la disposition de l'administration communale ».

Le nouveau décompte se décompose comme suit : total du nouveau devis estimatif (2 672,92 livres) ; rabais de 6,03 livres pour cent (161,18 livres) ; montant réel des travaux (2 511,74 livres) ; à déduire le paiement du 1^{er} mandat (1 200 livres) et du 2^{er} mandat (589,84 livres) ; reste à payer (721,90 livres).

Mais, le dimanche 28 juillet 1850, le conseil délégué, sous la présidence de Emmanuel Frasse-Sombet, syndic, et en présence de Pierre Gottafrey, Félix Frasse-Mathon, et le notaire Frasse, secrétaire de la commune, décide : « Par obéissance aux déterminations du bureau d'intendance de cette province tracées dans sa lettre du 17 courant (...) la commune n'a de disponible pour son budget 1850 qu'une somme de cinq cents livres ; mais Monsieur le curé Dupré a promis de payer la somme de deux cents livres. Quant aux vingt une livres nonante centimes restantes pour le complément elle seront puisées sur les casuels⁽⁷⁾ 1850 ».

Ainsi se termine l'histoire de la reconstruction de l'église qui a fait couler beaucoup d'encre... et beaucoup d'argent.

Mais les coïncidences sont parfois troublantes et, la première fois que j'ai lu ces actes, je suis resté interloqué : ainsi, un lointain cousin paternel, portant les mêmes nom et prénom que moi, avait construit l'église où ma mère a été baptisée...

Jean Garbolino

(1) Compte rendu de la visite pastorale du 25 juin 1827, par Ambroise-Dominique Angley, chancelier de l'évêque..

(2) La livre est, à l'époque, une monnaie de compte. Pour fixer les idées sur sa valeur, disons qu'une livre était le salaire journalier d'un ouvrier non nourri, ou le salaire de 2 journées de laboureur.

(3) C'est-à-dire le 1/6^e et le 1/12^e de 100, soit respectivement 16,67 % et 8,33 %.

(4) Prononciation piémontaise de Garbolino. Ce Jean Garbolin est né à Chialamberto, hameau de Mottera, lieu de naissance de mon père. Comme les Quézel sont tous originaires des Villards, les Garbolino sont tous originaires de Chialamberto et, comme les Quézel, se distinguent entre-eux par un deuxième nom.

(5) C'est ce qu'on appelle un « avant-nom » qui indique la position sociale (dans notre cas il s'agit d'un bourgeois ayant plus de 1 000 livres de revenus par an) ou une fonction sociale (par exemple maître ou égrégore pour un notaire). (6) Soit 8,33 %.

(7) Registre des baptêmes, mariages et sépultures (BMS) de Saint-Alban (période de 1814 à 1837).



■ Le hameau de l'Eglise au début du XX^e siècle.

PROFIL PERDU

Pierre David-Nounaz, Artiste-peintre et photographe villarin

Pierre David-Nounaz est mort le 1^{er} septembre 1934 au cours d'une intervention chirurgicale (opération d'une hernie), à Lyon où il avait été transporté. L'un de nous le revoit encore, un jour de la fin août, descendre à grand peine du Mollard, avec sa sœur Virginie, par le chemin qui arrive au Frêne où l'attendait Camille Girard^(*) pour le conduire jusqu'à la gare de Saint-Avre. Ce fut son dernier déplacement ; il revint de Lyon dans un cercueil.

Notre célèbre photographe exerçait son métier dans les bâtiments paternels, où il était né le 22 août 1868, au Mollard, à Saint-Alban, en contrebas (juste en face), de la dernière fontaine située sur le chemin de la croix des Charrières et du Merlet.

Resté célibataire, il vivait seul après la mort de sa mère et le départ des Villards de sa sœur Virginie. De toute la famille, il ne reste plus aujourd'hui qu'une seule petite nièce, M^{me} Michèle Valat, née David-Nounaz, qui demeure à Marseille. Michèle est la petite-fille d'un frère de Pierre et de Virginie, née Frasson-Peiguet, également du village de l'Eglise. Ce sont ses parents et son oncle qui ont réparé et restauré la petite maison familiale où elle vient avec ses enfants quelques jours, chaque année, en été. L'écurie et la grange sont tombées en ruines il y a déjà bien des années.

Saint-Alban a eu l'heureux privilège, ainsi que tout les Villards, de compter cet homme prodigieux dans sa population. Qui n'a pas une photographie émanant de lui et de son savoir faire ? Photos grandes ou petites, toujours sur carton avec, au dos, son cache auquel il tenait avec juste raison. Mais hélas ces photos ne sont pas datées ce qui est bien regrettable.

A cette époque la photo en couleur n'existe pas et pourtant il colorait à merveille certaines parties de la photographie; ainsi le bleu des plates du costume de villarin. Toujours avec son chevalet, et lui caché sous ce drap noir d'où il sortait plusieurs fois pour placer correctement la personne ou le groupe à photographier. Juste avant d'appuyer sur le bouton, il y avait toujours le : « Attention, pst ! » devenu célèbre.

Ses photographies, on les retrouve, autre chez de nombreux sinon chez tous les Villarins, un peu partout en France, dans certains kiosques, et jusque chez les bouquinistes des quais de la Seine. C'est un riche héritage qu'il nous a laissé et qui constitue une part importante de notre patrimoine.

Il photographiait les personnes seules bien sûr, mais le plus souvent des groupes : sorties de messe, mariages, groupes de gens d'un village, et sans oublier les conscrits, car, à 20 ans, à

l'époque, le conseil de révision c'était l'épanouissement et l'occasion d'une « bringue » sans limite, chose qui peut paraître invraisemblable de nos jours.

Dans la fin des années 1920 et au début des années 1930, les mariages célébrés à Saint-Jean-de-Maurienne venaient se faire photographier par Pierre David à Saint-Alban, pour ceux du moins qui possédaient déjà une automobile.

En plus de la photographie, il peignait des tableaux qu'il allait vendre en Suisse et d'où il ramenait ses peintures de couleur. Il peignait fréquemment la combe du Merlet aux différentes saisons depuis la croix des Charrières.

Il vivait assez modestement, sans grands moyens financiers. Pourtant il s'habillait un peu comme un intellectuel.

Il portait, même en semaine, le col blanc en celluloïd ou alors un petit noeud papillon noir surmonté de deux longs cordons qui descendaient sur sa poitrine. A l'époque, les gens le mésestimaient même plutôt car il n'était pas cultivateur comme tout le monde ; il était différent. Pourtant il parlait patois comme tout le monde à l'époque. Ce n'est que plus tard que chacun a pris conscience de sa valeur et de ses capacités professionnelles.

Il était aussi d'une grande gentillesse, fraternel et surtout non violent. Outre son travail de peintre-photographe qui lui prenait la plus grande partie de son temps, il travaillait les quelques parcelles qui lui venaient de ses parents. Il avait quelques brebis qui d'ailleurs lui tenaient chaud l'hiver à l'écurie.

L'hiver il travaillait chez lui, le plus souvent sans chauffage. D'une part parce que il n'y avait pas beaucoup de bois, mais d'autre part aussi parce qu'il prétenait que le chauffage nuisait à ses peintures.

C'était un passionné de son métier qu'il essayait de perfectionner. Il avait fait des études à l'Ecole des beaux arts de Lyon. Mais quand ? et dans quelles conditions ? Une demande auprès de l'administration de cette école, qui existe encore, n'a donné aucun résultat. Nous ne savons donc peu de chose hélas au sujet de sa formation.

Nous essayons néanmoins d'en savoir davantage. De toute façon, il a commencé à faire de la photo au début de l'existence de celle-ci et dans la ville où elle a vu le jour : Lyon, ville des frères Lumière.

**Roger Darves
et Pierre Quézel-Mouchet**

(*) Camille Girard, propriétaire de l'Hôtel du Glandon (Chef-Lieu de Saint-Colomban), assurait à l'époque (et assurera jusqu'à sa mort), le transport du courrier entre la poste de Saint-Colomban et la gare de Saint-Avre. Il prenait aussi des voyageurs.



■ Pierre David-Nounaz et sa mère (dates inconnues).

ETYMOLOGIE

Villards, Premier-Villard, Villard-Martinan, Ban'nes et Colégnons Retour sur quelques noms villarins

Villards, Villard

Parmi toutes les hypothèses qui méritent d'être retenues pour expliquer le nom Villards, la plus plausible indique que ce mot, qui viendrait du bas latin *Villare*, résulte d'une évolution du mot villages (au pluriel), avec une connotation de petitesse, donc de hameaux. Et ce sont bien ces hameaux qui frappent l'esprit du touriste qui découvre notre vallée pour la première fois, et dont le Chef-Lieu est loin d'être le plus peuplé et ne doit son nom qu'à sa position centrale (à Saint-Colomban on disait d'ailleurs autrefois, et on dit encore quelquefois, Le Centre). La vallée des Villards était donc celle d'une « multitude » de hameaux. Ce n'est qu'au milieu du XII^e siècle qu'on trouve l'existence, dans les textes, de deux paroisses distinctes (en latin *ecclesiæ de Villariis*)⁽¹⁾.

Autre hypothèse, Villards pourrait venir du mot latin *Villa*, qui signifiait, sous l'Empire romain, le vaste domaine agricole ou la résidence d'été des riches citoyens romains de la noblesse romano-mauriennaise. Ainsi, on peut l'imaginer, vingt siècles avant que Saint-Colomban ne soit une station, la vallée aurait été un lieu de villégiature très prisé pour son authenticité, sa beauté, et sa qualité de vie...

Le terme Villard apparaît aussi, au singulier cette fois, dans le nom du hameau du Premier-Villard (Saint-Alban) qui doit son nom, non pas au fait qu'il fût probablement le premier hameau construit, mais de sa situation. Il est en effet le premier village traversé par le chemin de Grande communication (numéro 13) qui, traversant le Pied des Voûtes (hameau récent qui ne compta longtemps qu'une seule maison et une usine, à l'endroit de l'actuel Point I), passait près de la chapelle des Voûtes, et atteignait le Premier-Villard avant de conduire aux deux communes par l'actuelle route. D'ailleurs le terme latin de *Villarum Primum* est trouvé dans les archives paroissiales dès 1252 !

Plus étonnante est l'appellation Villard-Martinan, aujourd'hui désuète car tous les Villarins disent Martinan, seuls les *patt'è*, touristes, étrangers, en patois local, l'utilisant encore⁽²⁾. D'après Pierre Bozon, le Martinan fut longtemps appelé « Le deuxième Villard », puis Villard-Martinan. Le hameau de Lachenal, pourtant le premier traversé en venant de Saint-Alban, ne fut apparemment longtemps qu'une dépendance du Martinan, hypothèse confortée par le fait que les habitants des deux hameaux se nomment (en patois) de la même manière : les Cornières...

**Saint-Colomban,
presque unique !**

Sans revenir sur l'histoire de ce saint celto-irlandais (540-615), nous pouvons préciser que Colomban vient du celte *koulma*, colombe. C'est un prénom assez rare en France ; en hommage à Colomban Bozon (les Roches, Martinan), on pourrait même dire qu'il se mérite ! Il n'est porté actuellement (fin 2000) que par 63 personnes dans notre pays, sur

plus de 63 millions d'habitants ! Il n'y a eu aucun Colomban né entre 1900 et 1910, 1 seul dans les années 1910, 1 dans les années 1920, le pic des baptêmes de Colomban atteignant 6 en 1999.

Pour ce qui est des communes, on ne connaît qu'un autre Saint-Colomban (tout court), en Loire-Atlantique près de Nantes, celui situé près de Nice, dans les Alpes-Maritimes, n'étant qu'un lieu-dit. Notre commune est donc la seule à porter un nom composé à partir de ce saint (fêté le 23 novembre), la précision Villards rappelant l'éclatement en hameaux.

**Saint-Alban,
plus répandu**

Saint celte également, issu d'Angleterre, Alban tire son nom du latin *Albus*, blanc. Prénom beaucoup plus fréquent en France, Alban était porté fin 2000 par 14 393 personnes. De 8 naissances en 1900, les Alban se comptèrent 475 à la fin de XX^e siècle, soit 12 garçons sur 10 000, avec un pic en 1988 avec 532 Alban nés cette année-là.

Il existe 15 communes Saint-Alban en France (avec un nom composé ou non), dont 4 rien qu'en Savoie.

Colégnons

Il est des communes, cas fréquent en France, qui n'existent pour leurs voisins qu'à travers le nom générique de leurs habitants. Pour les Cuinains par exemple (habitants de Saint-Etienne et de Sainte-Marie-de-Cuines), les habitants des deux communes villarinches sont des Villarins sans distinction. Est bien malin, dans le canton, celui qui connaît les noms particuliers respectifs des habitants des deux communes.

De même, appelons-nous Arvains (*Arvat'* en patois), sans distinction, les habitants de Saint-Sorlin et de Saint-Jean d'Arves. Pour ces communes, la confusion est grande, puisque certains dictionnaires des communes françaises appellent Arvains les habitants de Saint-Jean d'Arves, ceux de Saint-Sorlin étant dénommés les Saint-Sorlins !

Pour en revenir à notre vallée, on distingue les Ban'nes de Saint-Alban et les Colégnons de Saint-Colomban (ou Colognons, comme l'écrit Pierre Bozon⁽³⁾, ou Colognons, comme on le dit dans la partie haute de Saint-Colomban).

Ces termes, qui ne comportent aucune connotation péjorative, sont, aussi étonnant que cela puisse paraître, officiellement utilisés dans les dictionnaires des communes (livres ou par Internet), mais aussi au conseil régional Rhône-Alpes !

Trois hypothèses peuvent expliquer l'origine du terme Colégnon, mais la plus plausible semble être celle qui relie ce mot au mot col, du latin *collis*, que l'on trouverait dans ce terme. Ainsi, tout simplement, les Colégnons seraient les habitants de la paroisse où se situe le col de la vallée.

Une autre explication, tout aussi intéressante, et qui conforte l'idée de domaine que contiendrait le terme Villards, avance que Colégnon viendrait, après diverses variations graphiques au cours du temps, du latin *colonica*, colonie, mot désignant une terre défrichée par des colons. Les Colégnons seraient donc ceux qui originellement auraient créé de leurs mains les villages et les terres cultivables de Saint-Colomban. En latin, sous l'Empire romain, le terme de colon était attribué à d'anciens vétérans de l'armée

romaine, devenus des paysans libres.

Plus difficile à appréhender, par contre, est l'analogie entre Colégnon et des termes dérivés de Colin, lui-même issu de Nicolas, saint Nicolas étant un saint très apprécié dans l'est de la France, mais

peu chez nous. Une analogie qui semblerait toutefois confirmée par le fait que les départements où l'on trouve le plus le nom de famille Colégnon sont précisément situés en Lorraine (Meuse, Meurthe-et-Moselle, Ardennes). Mais le lien exact entre saint Nicolas et saint Colomban reste un mystère...

Enfin, carrément fantaisiste est l'hypothèse d'une analogie avec un terme de l'ouest de la France, *colléou*, désignant un petit taureau. Dans ce cas, Colégnons voudraient signifier que les hommes de Saint-Colomban étaient (seraient ?) par trop entreprenants vis-à-vis des filles des communes voisines...

Concernant le nom du lieu-dit Le paradis des Colégnons, situé après l'embranchement du Premier-Villard, sur la route départementale, l'hypothèse la plus vraisemblable pose que, jadis, le terme paradis signifiait pour les Villarins cimetière. Le chanoine Gros, dans son *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en Savoie*, révèle que paradis était également un nom de lieu-dit à Saint-Colomban. Ainsi, comme le pense Pierre Quézel-Mouchet (Frêne), ce lieu devait être celui où les habitants de Saint-Colomban se faisaient détrousser, voire assassiné, par des bandits de grand chemin, à une époque où la route départementale actuelle n'était qu'un chemin muletier.

Plus émouvante, mais plus hypothétique, est la version selon laquelle ce lieu est celui où les habitants de Saint-Colomban voyaient leurs montagnes pour la première fois, en montant, depuis la vallée, faisant de cet endroit, forcément, un lieu paradisiaque !

Ban'nes

Concernant le terme Ban'nes, il est quasiment acquis qu'il dérive simplement du fait d'habiter Saint-Alban. Des

anciens parlent encore, à Saint-Colomban, de leurs voisins sous le terme d'Albanais. En patois, et avec les siècles, ce terme a dû être simplifié et raccourci en Ban'nes.

Néanmoins, il existe deux autres hypothèses plausibles mais peu probables. La première établit un lien avec le terme germanique *banz*, signifiant pays. Les ban'nes seraient ainsi les gens du crû, du pays. La seconde part du mot savoyard *bans*, utilisé notamment en haute Tarentaise, et qui s'applique aux zones forestières où il est interdit de couper du bois afin que ces forêts protègent les habitations des éventuelles avalanches. Et effectivement, aujourd'hui, c'est un fait : tous les hameaux de Saint-Alban ont une zone boisée très proche dans leur partie haute, les pâtures de proximité étant presque toujours situées en contrebas de chaque hameau.

Par ailleurs, est intéressante l'analogie entre Ban'ne et le mot de l'ancien français : *bannier*, qui a donné le nom de métier vannier, celui qui fabrique des paniers, à l'image de Camille Darves-Bornoz, du Frêne (disparu début 2000). Les ban'nes seraient alors ceux qui fabriquaient les paniers, vans et autres outils de vannerie.

En patois matheysin, région de la Mure (Isère), comme en ancien français, le terme *banes* signifie aussi les branches qui sortent directement du tronc, confortant la thèse du travail du bois qu'auraient pratiqué les ancêtres des Ban'nes actuelles. A noter que dans certains dictionnaires anciens, *banes* signifie corne de cerf mais aussi petit chariot gaulois à quatre roues !

Nommer les habitants d'une commune qui porte le nom de Saint-Alban n'est pas chose aisée, comme peuvent en témoigner les Saint-albanais du Saint-Alban de l'Ain, les Saint-albanais du Saint-Alban de Haute-Garonne, ou les Albanais des Côtes-d'Armor ! Enfin, précisons pour finir que les habitants du Saint-Colomban de Loire-Atlantique s'appellent les Colombanais...

On le voit, pour chaque nom, parmi toutes les hypothèses avancées, certaines sont très plausibles et semblent avoir les faveurs de la logique. Mais il convient en matière de toponymie et d'étymologie, notamment si on interprète les glissements de sens des mots sur plusieurs dizaines de siècles, d'être prudent.

Quoiqu'il en soit, Ban'nes ou Colégnons, ne ressent-on pas la même chose quand commence la montée de la départementale 927, au sortir de Cuines ? Et comme de moins en moins de Villarins peuvent situer de façon exacte la limite intercommunale, et que l'on passe de Saint-Colomban à Saint-Alban (et réciproquement...) sans matérialisation, nul doute que le futur des deux communes villarinches ne puisse être commun.

Christophe Mayoux

(1) A la Révolution de 1789, anticlérale, 3 428 communes furent débaptisées (jusqu'en 1793) : Saint-Colomban devint Glandon, et Saint-Alban Merlet. Saint-Avre : Antichambre ; Sainte-Marie-de-Cuines : Mont ; Saint-Etienne-de-Cuines : Cuines ; Saint-Jean d'Arves : Huiles d'Arves ; Saint-Sorlin d'Arves : Col d'Aule ; Saint-Jean-de-Maurienne : Arc.

(2) Ce qui permet de les reconnaître...

(3) Pierre Bozon, *Le Pays des Villards en Maurienne*, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche (1970).

JEAN PERCEVAUX

Electricité Générale

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone : 04 79 56 22 14

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS

J.-L.
TABOURY

Tél. 04 79 59 48 59

Spécialité marjolaine - chocolats maison

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Malgré l'opposition de la municipalité de Saint-Colomban La Fhyt est fermement décidée à réaliser un projet sensiblement modifié

Dans son numéro de décembre 1983, *Le Petit Villarin* publiait un dossier concernant le projet EDF de centrale de Saint-Alban. Depuis, le Glandon a continué de couler... Le projet n'a pas été réalisé par EDF, mais voici que quelqu'un d'autre en reparle. Que s'est-il passé dans l'intervalle ?

D'EDF à la Fhyt

Ce n'est qu'en 1986 qu'EDF a obtenu la concession qui lui aurait permis de réaliser son projet, mais le contexte énergétique avait changé et donc la politique d'investissement de l'établissement national aussi.

Pour répondre cependant aux souhaits des municipalités et des collectivités locales, pour lesquelles le projet aurait apporté des avantages assez substantiels, et qui tentaient d'éviter qu'il ne soit abandonné, EDF a voulu transmettre la concession à une société filiale, comme le permet la loi. Mais cela n'a pas été possible compte tenu de l'attitude, négative d'un certain ministère...

Il faut savoir qu'en France, la construction des centrales hydrauliques de puissance supérieure à 4 500 kW est régie par une loi d'octobre 1919 sur laquelle, au fil des années, se sont greffées de nombreuses dispositions nouvelles et, en particulier, toutes celles relatives à la protection de l'environnement. Jusqu'à 4 500 kW, la construction fait l'objet d'une autorisation préfectorale. Au-delà de 4 500 kW, c'est une concession, c'est-à-dire que l'installation devient la propriété de l'Etat au bout d'un certain nombre d'années, actuellement 30 ou 40 ans. En outre, dans la législation en vigueur, seule EDF peut obtenir une concession pour les puissances supérieures à 8 000 kW.

La société filiale, qui s'appelle Fhyt (Forces hydrotechniques), constituée à partir par une entreprise de génie civil (Eiffage construction) et la Fhym (contrôlée par EDF), a dû reprendre complètement le dossier et solliciter une nouvelle concession à partir de zéro. Elle a déposé son dossier au début de l'année 1994, n'a obtenu la concession qu'à la fin octobre de l'année 1999 et les premiers travaux viennent de commencer.

Le projet actuel

Qu'en est-il actuellement du projet par rapport à celui qui avait été décrit dans *Le Petit Villarin* en 1983 ?

L'ossature du projet est la même, c'est-à-dire qu'il y a un barrage à Lachal (commune de Saint-Colomban), une conduite d'aménée enterrée de 3 600 mètres, jusqu'au Bessay, et une conduite forcée de 1 100 mètres, enterrée également, jusqu'à la centrale qui est située vers le pont du Bouchet et qui restitue ses eaux dans la prise de la centrale EDF du Crozat. Par contre, le projet est assez sensiblement réduit par rapport à celui d'EDF. Les 4 prises secondaires prévues sur les ruisseaux de Comberousse, de la Croix, du Merlet, et du Bacheux ont été supprimées pour préserver l'environnement ainsi que le potentiel de pêche de la vallée. La puissance du groupe a donc été ramenée de 12 000 à un peu moins de 8 000 kW.

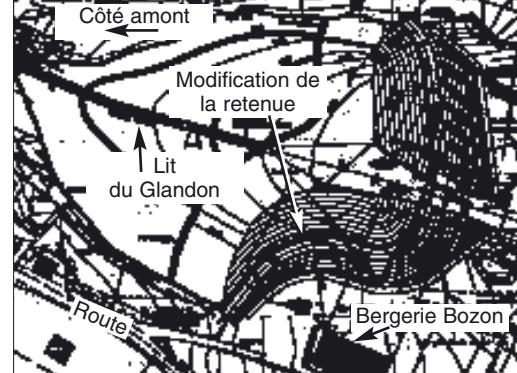
Une autre différence est que la réserve de 70 000 m³ prévue par EDF, séparée du barrage et située en rive gauche du Glandon, a été réduite à 50 000 m³ environ et placée, avec le barrage, dans le lit majeur du Glandon. Cependant, la cote du plan d'eau reste la même, soit 1 170 mètres NGF. Le débit maximal

absorbé par le groupe est de 3,2 m³/s.

Le barrage étudié par la Fhyt dans le projet soumis à l'enquête publique a été modifié pour augmenter la distance avec la bergerie de M. Robert Bozon (*voir le graphique ci-dessous*). Une variante comportant un barrage plus petit n'a pu être retenue car les simplifications qui en résulteraient ne compenseraient pas la baisse de production et auraient soulevé, sans doute, des difficultés administratives.

En 1993, *Le Petit Villarin*

relatait les vicissitudes du dossier EDF. Le dossier Fhyt a également connu les siennes puisque, après avoir été bloqué un an par le ministère de l'environnement, il a fallu renoncer aux



Le plan de la retenue, à Lachal.

prises secondaires. Il fut ensuite le premier à être mis en concurrence, aux termes de la loi Sapin, avec le projet d'une autre société. Après en être ressorti à son avantage, il fut enfin le premier dossier de concession de force hydraulique à être signé par un préfet après la décentralisation opérée par un décret de mars 1999.

Et la sécurité ?

Du point de vue de la sécurité du barrage et des risques induits par son exploitation, quelles sont les dispositions qui seront prises ?

Pour la construction des ouvrages de cette importance, la règle habituelle est de se référer à la crue millénaire, c'est-à-dire celle qui revient tous les 10 siècles. Le barrage de Lachal a cependant été conçu avec un évacuateur de crue permettant le passage d'un débit supérieur. Cet évacuateur de crue comporte un clapet de surface de 7,20 m de large et 2 m de haut, capable d'évacuer 68 m³/s, et une vanne de fond de 4 m de hauteur et 5 m de largeur permettant, à elle seule, le passage de 92 m³/s. La vanne et le clapet sont montés dans un ouvrage en béton de 12 m de haut (hors sol) et environ 10 m de large, implanté dans le lit mineur du Glandon. Cet ouvrage en béton reçoit également la prise d'eau et une vanne de chasse de 1,2 m x 2,5 m.

Les vannes sont manœuvrées par un dispositif hydraulique de commande à huile sous pression pouvant être actionné soit manuellement, soit par un automatisme (la vanne de chasse ne possède pas d'automatisme). Le fonctionnement normal, lorsque la centrale est en service, est automatique, le fonctionnement manuel étant réservé aux essais, aux périodes de crue et aux manœuvres de chasse. Une petite vanne automatique permet le passage permanent du débit réservé. De part et d'autre de l'ouvrage en béton sont établies des digues en enrochements, incurvées vers l'amont jusqu'à rejoindre le terrain naturel. Une étanchéité recouvre le fond de la cuvette ainsi constituée pour limiter les infiltrations.

L'exploitation

Comment cet ouvrage sera-t-il exploité ?

La première règle commune à tous les

barrages est que celui-ci ne doit, en aucun cas, amplifier les crues. Lorsqu'il est plein, l'excédent de débit provenant de l'amont est évacué par le clapet et le cas échéant le barrage "s'efface" progressivement et, si nécessaire, de manière complète par ouverture totale du clapet puis de la vanne, en veillant à ce que le débit lâché n'excède jamais le débit entrant. A partir d'un certain débit, qui sera fixé par expérience entre 10 et

20 m³/s, la centrale sera arrêtée. En hiver, le barrage permettra le fonctionnement de la centrale, en priorité aux heures de pointe, soit 2 fois 2 heures par jour, 6 jours par semaine (sauf le dimanche), le reste étant placé le plus

possible aux heures pleines. En dehors de l'hiver, la turbine fonctionnera de manière à privilégier les heures dites pleines. En été, le débit du Glandon étant supérieur aux maximums de la turbine, le clapet déversera l'excédent.

La production escomptée est de 30 à 32 millions de kWh. Une puissance de 106 kW, dite énergie réservée, sera mise à disposition du département. Pour éviter l'ensablement de la retenue lorsque l'eau est sale, on pourra être amené à abaisser de quelques mètres la cote d'exploitation du barrage pour entraîner les matériaux fins dans le débit turbiné afin qu'ils ne se déposent pas. Ainsi, l'engravement sera limité, au prix, il est vrai, d'une certaine usure du revêtement intégrateur de la conduite et de la turbine.

Cependant, des chasses périodiques resteront sans doute nécessaires pour éliminer les matériaux déposés dans la retenue. Ces chasses seront effectuées, sauf impossibilités majeures, en dehors de la période de frai du poisson qui, selon le Conseil supérieur de la pêche, durerait du début octobre au 31 mars à cause de la fraîcheur des eaux. Elles seront précédées d'un lâcher préliminaire.

re de quelques minutes, d'amplitude 3 à 400 litres par seconde en plus du débit préexistant, à titre d'avertissement. L'exécution de ces chasses fera l'objet d'une consigne instruite et approuvée par l'administration.

Les ouvertures de clapet ou de vanne seront, dans tous les cas suffisamment lentes et précédées d'un coup de semonce permettant à toute personne aventurée dans le lit du torrent de se mettre hors d'atteinte du flot. Les dispositions nécessaires seront testées lors de la mise en service de l'aménagement en présence des représentants des communes, de l'administration et de la protection civile.

Pour nettoyer le lit du torrent et éviter son colmatage par les limons mis en mouvement lors des chasses, une réserve d'eau propre correspondant à un débit permanent de 10 litres par seconde permettra d'effectuer, à la demande de l'administration, des chasses d'eau propre de 1 ou 2 m³/s pendant quelques heures.

Naturellement, la chute devant être exploitée en principe par le personnel EDF qui exploite aussi la centrale du Glandon, le système de pancartes sera étendu au nouvel aménagement de manière homogène.

Des articles seront périodiquement publiés dans la presse, et des affiches d'information sur le danger hydraulique seront apposées, tout particulièrement dans les lieux publics, les mairies et l'école pour signaler ce danger.

Un plus touristique ?

Une réflexion est actuellement ouverte concernant les possibilités d'aménagement autour de la retenue de Lachal, étant préalablement indiqué que la prudence ainsi que la fraîcheur de l'eau semblent exclure, à l'avance, toute activité nautique ou balnéaire.

Par ailleurs, l'idée d'aménager un parcours de VTT le long de la conduite d'amenée a été lancée et pourra faire l'objet de discussions avec les communes et les autres propriétaires.

Il est prévu que des pancartes comportant des dessins des ouvrages ou des montages photographiques soient prochainement apposées en divers points de la vallée des Villards.

Maurice Cassaz*

(*) M. Cassaz s'exprime ici au nom de la socié-

Dialogue de sourds

Quoi de neuf sur ce dossier ? A ce jour on a aucune nouvelle du recours déposé par la mairie de Saint-Colomban contre la déclaration d'utilité publique autorisant ce projet (26 octobre 2000). Par ailleurs, l'association Contre la Fhyt en avant, qui a recueilli quelque 250 signatures, a alerté le député de Savoie, M. Michel Bouvard, qui, dans une lettre adressée à quelques pétitionnaires (29 octobre 2001), a réaffirmé « l'engagement qu'il a pris, dès le début de 1993, vis-à-vis des élus de Saint-Alban et de Saint-Colomban ». Précisant même que la « proximité des élections (ne le ferait) pas changer d'avis sur ce point »...

Le 20 novembre dernier, à la sous-préfecture, et en présence du sous-préfet, une rencontre a eu lieu entre des représentants de la Fhyt et de la municipalité de Saint-Colomban. Au cours de cette réunion, plus courtoise que celle du printemps dernier, au dire de certains participants, la commune de Saint-Colomban aurait demandé la réduction de la superficie du bassin. Une demande qui n'a finalement pas été prise en compte par la Fhyt (*voir ci-dessus*). Concernant la station d'épuration, la Fhyt observera « ses obligations en fonction des projets communaux, conformément au cahier des charges ». Concernant les principaux propriétaires touchés, la Fhyt aurait fait des propositions « d'indemnités normales en la matière compte tenu des modifications du barrage » (*voir le schéma ci-dessus*).

Parallèlement à ces « discussions », la Fhyt a continué les travaux commencés cet été sur Saint-Alban (la piste du Bouchet, détériorée à cette occasion, sera reprise). Ainsi a-t-elle fait procéder par huissier, assisté de M. Albert, expert foncier, à un état des lieux des terrains traversés par la conduite forcée sur Saint-Alban, les 28 septembre et 3 octobre 2001. Un essai de déboisement, sur l'emplacement prévu pour la retenue, à Lachal, a été empêché par des élus et quelques particuliers (courant novembre). Enfin, une nouvelle réunion était programmée, à la sous-préfecture, le 8 janvier pour faire évoluer ce dossier épique.

GITE D'ALPAGE DU MERLET

Revitaliser l'agropastoralisme et l'agro-tourisme à Saint-Alban

Le conseil de la communauté de communes de la vallée du Glandon⁽¹⁾ a approuvé le projet d'un gîte d'alpage dans la combe du Merlet. Ce projet est né d'une réflexion commune au sein de l'équipe municipale de Saint-Alban, et intéresse fortement le conseil municipal de Saint-Colomban qui a émis l'idée d'une réalisation semblable dans l'une de ses combes (la combe du Tépey).

Ce projet est avant tout agricole. Il permettra de revitaliser l'activité agropastorale des alpages de Saint-Alban. Soucieux de jeter les bases d'un développement durable, il nous apparaît indispensable d'offrir aux agriculteurs des moyens d'exploitation moderne, mais également, profitant de l'Unité touristique nouvelle de l'Ouillon, d'élargir notre offre touristique en valorisant la saison estivale.

Le gîte d'alpage est un concept relativement nouveau dans les Alpes françaises. Il permet de valoriser notre tradition agropastorale et les activités de découverte par la randonnée. L'agro-tourisme, tel qu'on le nomme aujourd'hui, est sans doute une orientation raisonnée pour notre développement, et répond à une demande croissante.

C'est en découvrant l'existence d'un gîte d'alpage dans la combe Madame⁽²⁾ que nous nous sommes posés la question de l'opportunité d'en réaliser un sur le versant villarin du massif de Belledonne.

Ce projet implique donc deux axes de réflexion dans notre démarche, l'un concerne l'agriculture, l'autre le tourisme.

L'aspect agricole

Suite aux nombreux contacts pris rapidement avec la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), le SICA de moyenne Maurienne, et la Fédération des alpages de l'Isère, nous avons reçu l'assurance que ce projet serait soutenu financièrement et techniquement par les instances concernées. Nous avons organisé, en septembre, une journée de présentation en présence du sous-préfet, le Club alpin français et les agriculteurs concernés. Le sous-préfet a approuvé notre projet en le jugeant ambitieux.

Ce projet comprend trois points :

- le bâtiment du gîte devra être réalisé de manière à permettre la transformation fromagère dans les normes actuelles et offrir un hébergement correct pour les gérants ;

- il faudra reprendre la piste agricole qui dessert actuellement la combe du Merlet de manière à permettre un accès de meilleure qualité aux exploitants agricoles ;

- enfin, il faudra revitaliser la prairie d'alpage en terme de valeur fourragère. Celle-ci s'est amoindrie petit à petit du fait d'une relative déprise agricole, et, surtout, en raison de l'acidification des sols naturellement très sensibles dans un massif cristallin comme Belledonne. Cela a eu pour conséquence la colonisation de la prairie par les éricacées (myrtilles,

airelles, etc.) qui n'ont qu'une faible valeur en terme de pâtrage. Notre objectif n'est pas de désherber de manière abusive, mais bien plutôt de reconquérir des espaces de pâture qui existaient avant. Les services techniques de la DDAF, qui ont un certain savoir-faire dans ce domaine, nous apporteront leur aide pour améliorer la qualité de l'alpage.

Concernant l'aspect agricole, nous pouvons espérer raisonnablement que ce projet sera fortement subventionné, dans une fourchette de 50 à 80%.

L'aspect touristique

Le massif de Belledonne représente un potentiel d'attractivité fort pour les Villards qui n'a pas pu jusqu'à maintenant être développé à sa juste valeur. L'implantation du gîte dans la combe du Merlet présente un certain nombre d'avantages d'un point de vue touristique car, actuellement, l'accès aux combes de Belledonne par les Villards est réservé à un faible nombre de randonneurs relativement entraînés.

Un hébergement, comme le gîte d'alpage, permettra d'attirer vers ces espaces des randonneurs moyens, une clientèle familiale dont les attentes sont justement ce que peut offrir un gîte en terme d'authenticité.

La commune de Presle (secteur de La Rochette) envisage également la construction d'un gîte d'alpage. Avec le gîte de la combe Madame et les refuges non gardés du secteur, l'offre en terme de randonnées pourrait alors devenir assez riche et permettre un réseau d'itinéraires fréquentés.

Le bon fonctionnement du gîte dépendra donc de la revalorisation des itinéraires de randonnée dans le secteur. Pour cela il faudra réhabiliter un certain nombre d'itinéraires mal entretenus (le tour Arvan-Villard par exemple), en créer d'autres, et veiller aussi au développement des itinéraires de randonnée alpine permettant de passer en Isère et dans les autres combes de Belledonne (Bacheux, Comberousse, Périou). Précisons qu'à ce jour, nous avons déposé auprès du conseil général une demande d'aménagement pour ces sentiers dans le cadre de leur inscription au Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée. De plus, nous avons pris contact depuis 6 mois avec le conseil général de l'Isère et le Pays d'Allevard pour permettre des connexions de qualité entre nos réseaux de sentiers respectifs. Nous avons pensé aussi que ce gîte pourrait être accessible en hiver pour les randonneurs à ski, comme refuge non gardé, mais sous certaines conditions.

La réussite de notre projet dépendra aussi de l'implication des exploitants agricoles qui prendront en gestion le gîte : offrir des prestations de qualité en terme d'accueil et satisfaire la demande de la clientèle à la recherche d'une certaine authenticité.

Enfin nous savons que rien ne pourra être satisfaisant sans une promotion active et dynamique. Nous ne nous situons

pas dans un contexte d'image reconnue au même titre que la Vanoise par exemple. C'est pourquoi il faudra faire un effort important pour faire connaître le gîte d'alpage. Nous compterons donc sur l'adhésion à ce projet des acteurs du massif, tant de l'Arvan-Villard que de Belledonne.

Concernant le financement du gîte, pour sa partie d'accueil touristique, nous avons soumis notre projet auprès d'organismes conseils tel que le Service d'études et d'aménagement touristique en montagne (SEATM) et auprès du conseil général de Savoie : il a été positivement accueilli. Par contre, il apparaît plus difficile aujourd'hui d'obtenir de grosses subventions pour la création de refuges *ex-nihilo*, car la priorité a été donnée aux financements de la rénovation des refuges existants. Cependant, il nous a été précisé que le manque d'infrastructures sur un massif comme le nôtre justifierait l'obtention d'aides non négligeables.

Nous veillons à ce que le bâtiment du gîte soit réussi tant au plan architectural, dans le respect du patrimoine bâti en alpage, que pour ce qui est de son intégration dans le site et de sa fonctionnalité. Pour ce faire, nous avons demandé, au début de l'été 2001, la réalisation d'esquisses par deux cabinets d'architectes. Suite à quelques modifications nécessaires pour l'inscription du projet dans un cadre financier défini, nous avons repoussé notre choix de quelques semaines. Il sera bientôt arrêté.

Le coût total de ce projet est estimé à 3 millions de francs, dont 2,7 millions pour le gîte lui-même. Le développement touristique que pourrait faire naître le gîte d'alpage doit être maîtrisé. Notre objectif premier est d'équilibrer le développement agricole, écologique et touristique.

L'environnement naturel des combes de Belledonne doit être préservé. Mais cela ne veut pas dire qu'il doive devenir un milieu sauvage et hostile à cause de la déprise agricole, ni évoluer vers un développement anarchique de l'espace pastoral.

**Michel Donda
et Nicolas Revol**

(1) Nouvel intitulé du district de la vallée des Villards (*lire page 15*).

(2) Combe située dans le prolongement de la combe de la Croix, et qui relie la Savoie au Dauphiné à partir de Fond de France dans le Grésivaudan.

Ferme districale : un projet de longue haleine

Diverses esquisses de gîte ont été soumises au conseil (29 septembre) qui a estimé les études insuffisantes, soit sur les dispositions intérieures des éléments (logement de l'agriculteur, local de fabrication, espace consacré à l'accueil des touristes), soit sur les contraintes liées à l'altitude. Le conseil a donc décidé, après débat avec le public, de demander aux architectes des études complémentaires avant de choisir.

La création de ce gîte d'alpage est la première étape de la reconquête des zones de la commune les plus facilement exploitables pour installer un jeune agriculteur dans la future ferme districale, les alpages du Merlet permettant l'estive des animaux de cette future exploitation. Cependant, la réalisation de cette ferme pourrait prendre plus de temps que prévu.

En effet, suite à une réunion le 6 novembre avec différents partenaires (Chambre d'agriculture, « financeurs » de l'Europe, de la Région, du conseil général, et des exploitants d'une structure du même type), il s'avère que la réalisation sera lourde et complexe. Car « *Il est obligatoire de passer successivement par différentes phases* »⁽¹⁾.

D'abord une phase au cours de laquelle il faudra réaliser un diagnostic de territoire et de l'activité agricole de la commune⁽²⁾. Ensuite il faudra « *rechercher un candidat lequel doit être étroitement impliqué dans le projet afin d'assurer le succès de la future exploitation* »⁽¹⁾. Puis « *lorsque le candidat aura obtenu ses financements* », il faudra « *une étude de faisabilité juridique et architecturale, puis passer au financement de l'opération en sachant que le conseil général ne finance que 20 projets semblables sur 5 ans* »⁽¹⁾. Devant l'importance de la procédure, le conseil municipal a décidé (1er décembre) de lancer l'étude du diagnostic qui sera menée par la Chambre d'agriculture de Savoie.

(1) Christiane Quézel-Yoyon, *La Maurienne* (n° 2659, 6 décembre 2001).

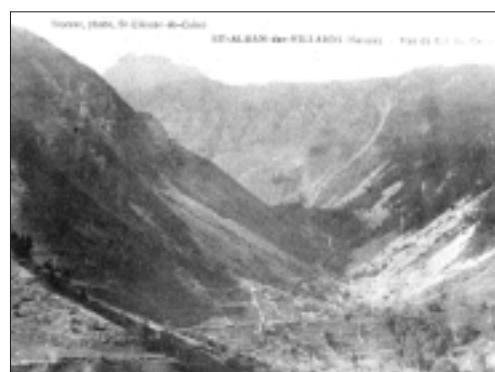
(2) Réunion du conseil municipal du 1^{er} décembre 2001.

Saint-Alban s'équipe et se rénove

- Au Mollard (près du parking), pose, par les employés distriques, d'un conduit pour l'évacuation des eaux pluviales.
- Travaux d'enrobé (Sacer, pour 48 000 francs) au Bessay (chemin en amont de la chapelle) et au Frêne (chemin d'accès au bas du village).
- Réalisation de la terrasse du Triandou par l'entreprise Gilbert Emieux (aidé de bénévoles, pour un montant de 16 000 francs environ).
- Renforcement du réseau d'eau potable au Premier-Villard, de la Tourna à Curtigeron, financé par le district (environ 574 000 francs). La commune, profitant de l'ouverture de la tranchée à financé (120 000 francs) la construction d'un tronçon d'eaux usées et pluviales.
- Réfection, par les employés distriques, de la prise d'eau des fontaines aux Perrières.

- Réfection du pont des Moulins (près de la scierie, par l'entreprise Jamen) avec consolidation de la pile rive droite. Les parapets seront faits au printemps quand le temps sera plus doux.
- Consolidation du tablier amont du pont de la combe du Bessay (par l'entreprise Gilbert Emieux, pour 21 000 francs).
- Récupération d'une source, en pied de talus, sur la route forestière du Replat (cette eau pouvant être une des causes de l'éboulement du talus sous le Premier-Villard).
- Reconstruction du mur de soutènement du chemin de la Tourna (par l'entreprise BBTP, environ 280 000 francs). Les travaux devaient se terminer vers la mi-décembre, en fonction du temps.

A. Cartier



La Combe du Merlet.

Emile Quézel-Yoyon

Directeur de l'Association foncière pastorale

3 novembre 2000 - 3 novembre 2001, un an s'est écoulé entre l'assemblée générale constitutive de l'Association foncière pastorale intercommunale des Villards (AFP) et la mise en place de son conseil syndical. Pour en arriver là, il a fallu que la dernière assemblée générale, le 25 août dernier, passe le nombre de conseillers de six à neuf afin d'éviter le blocage qui empêchait depuis un an toute élection⁽¹⁾.

Le conseil syndical se compose donc désormais de Emile Quézel-Yoyon, directeur⁽²⁾, qui succède à Pierre Noël qui ne se représentait pas, Maurice Frasse, directeur adjoint, Michel Donda, secrétaire, Albert Cartier, secrétaire adjoint, et Edmond Lauminy. Les autres conseillers sont Marie-Rose Mermoz, Robert Bozon, René Emieux, et Pierre Noël. Les conseillers suppléants sont Chantal Frasse-Sombet,

Johany Darves,
Ulysse Darves-
Blanc, Suzanne
Darves-Bornoz,
Jean-Noël Favre-
Bonté, Xavier
Mugnier, Daniel

Quézel-Ambrunaz, Georges Noël-Lardin et Jean-Luc Ségarra.

Emile Quézel-Yoyon est né en 1940, à Saint-Alban, au village du Frêne où ses parents vivaient du travail de la ferme et de la terre. Il est le fils de Joseph Quézel-Yoyon et de Marinette Quézel-Bonjean, tous deux natifs du Rivaud, villageurement touché par une coulée de boue en 1955⁽³⁾. Emile Quézel-Yoyon a vécu aux Villards jusqu'à l'âge de 17 ans. Il se souvient très bien de cette période où les gens travaillaient sans relâche pour gagner leur vie. « C'était le temps où chacun se baissait pour arracher la petite pousse de frêne ou de plane, en bordure de parcelle, car il s'agissait de protéger son modeste patrimoine », le temps où chacun veillait à faire pâturer son champ en faisant très attention à ne pas faire brouter un mètre carré du voisin.

Ses obligations professionnelles, dans les assurances, l'ont ensuite conduit à quitter le Frêne. Cependant, avec sa famille, il revenait souvent dans son village constatant, au fil du temps, que les arbres et les broussailles gagnaient du terrain parallèlement à la diminution des exploitations agricoles.

A la retraite depuis un an et élu conseiller municipal de Saint-Alban en mars 2001 (il est premier adjoint), Emile Quézel-Yoyon, désormais beaucoup plus présent aux Villards, souhaite « rouvrir un paysage qui se meurt à la vitesse grand V ». Son engagement s'inscrit dans le droit fil de celui des élus villarins qui ont décidé depuis quelques années de se donner les moyens de lutter contre l'envasissement des terrains agricoles par la forêt.

Les actions prévues

Les parcelles comprises dans le périmètre de l'AFP constituent une superficie de 31 hectares, parcelles situées en partie sur Saint-Colomban (de Lachenal, au-dessus et au-dessous du hameau, jusqu'au hameau du Bessay) mais situées surtout sur la commune de Saint-Alban : aux Antres (en contrebas du hameau du Frêne) ; le Mollet, Chambéry, et le Tremblay, secteurs situés entre la route communale qui passe au Frêne et celle qui conduit au Planchamp ; et une partie au-dessus du Planchamp.

Ces parcelles sont toujours propriétés

privées, et leurs propriétaires, bien qu'attachés à leurs terres, acceptent de les voir exploitées par des agriculteurs implantés aux Villards. Mais pour cela, il reste encore à défricher et à réglementer la repousse des arbres. Sans parler des chemins qui seront à restaurer pour faciliter l'accès aux véhicules agricoles.

Ce plan s'inscrit dans l'action qui se met en place au niveau du district des Villards, l'objectif étant « d'arriver à doubler, presque, la surface de pâturage de l'AFP » pour la passer de 10 à 20 hectares. Vingt hectares seulement ? Oui car d'après Michel Donda : « à priori une dizaine d'hectares sont définitivement perdus car certains secteurs sont trop boisés ce qui entraînerait un coût de déboisement trop élevé, entre 120 000 francs et 150 000 francs l'hectare ». « D'autre part, quand le sous-bois est

trop dense, il est très difficile de faire repousser l'herbe pour avoir des pâturages corrects, surtout lorsqu'il y a du frêne ».

Ce travail, programmé sur 5 ans, permettra aux agriculteurs actuels (et futurs) d'agrandir leur surface exploitables. Une rencontre avec les agriculteurs a déjà eu lieu pour faire le point sur la situation actuelle, et connaître leurs attentes avant toute formalisation juridique entre eux et l'AFP car, pour le directeur « rien ne pourra se faire sans l'adhésion et la collaboration des agriculteurs ».

Dans l'immédiat, le conseil syndical se préoccupe des dégâts qui seront causés par le chantier de la Phyt. En effet, une partie des terrains inclus dans le périmètre de l'AFP sera traversée par les canalisations d'aménée d'eau, de la retenue de Lachal (Saint-Colomban), sur le Glandon, jusqu'à la centrale du Bouchet (Saint-Alban). Ce qui représente une emprise de 20 mètres sur 2 km, soit environ 4 hectares qui seront ainsi défrichés et remis en état. Une commission de suivi du chantier a d'ailleurs été constituée avec Johany Darves et Ulysse Darves-Blanc.

L'AFP va également prendre contact avec les propriétaires pour recenser les baux ruraux, afin de pouvoir passer des conventions avec les agriculteurs qui travaillent actuellement sur les terrains de l'AFP.

Une démarche a aussi été engagée auprès des services fiscaux pour obtenir l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti des 31 hectares.

L'équipe d'Emile Quézel-Yoyon est confiante. Elle envisage d'étendre la superficie de l'AFP si une ferme communale (ou districale) est installée aux Villards, un projet porté par la municipalité de Saint-Alban, et particulièrement Michel Donda (*lire page 13*).

On le voit, beaucoup de travail en perspective dont les premiers résultats seront présentés à l'assemblée générale de l'été prochain.

J. Martin-Garin

(1) *Le Petit Villarin*, numéro 113, décembre 2000.

(2) Une AFP est régie par la loi du 21 juin 1865 complétée par d'autres lois et décrets, et, plus récemment, par le décret n° 92-1290 du 11 décembre 1992 relatif à la partie réglementaire du Code rural. Ce n'est donc pas une association de type loi 1901. C'est la raison pour laquelle une AFP est dirigée par un directeur et non par un président.

(3) *Le Petit Villarin*, numéro 86, décembre 1993.

Le débroussaillage

Une opération plus complexe qu'il n'y paraît

Dans le cadre de la commission agriculture du district, des tests de débroussaillage ont été effectués en 2001. Ces tests sont la première phase d'un plan sur six ans ayant pour but de lutter contre l'envasissement par la broussaille des terrains de pâture de la vallée.

Deux zones étaient concernées. La première se situe au Premier-Villard. Fin juin, il a été débroussaillé 2 hectares entre le Merlet et la route départementale. Ce secteur était envahi essentiellement par des épines et quelques jeunes frênes mais sa particularité était d'être relativement pentu. Courant octobre 1,5 hectare a été débroussaillé dans le même secteur mais de l'autre côté du Merlet. Là, il s'agissait de bouquets de frênes et surtout d'un secteur de noisetiers assez dense où l'herbe ne poussait plus.

La deuxième zone se situe sur Saint-Colomban, à droite en montant au col du Glandon, au-dessus du terrain de football. Ce secteur de 3,5 hectares était envahi essentiellement par des buissons épineux de tailles moyennes qui empêchent les bêtes de pâture.

Ces tests ont été riches d'enseignements.

- En premier lieu, l'obtention des autorisations de débroussaillage auprès des propriétaires demande de la part des élus beaucoup de temps. En effet il convient d'expliquer qu'il ne s'agit pas de bûcheronnage (sauf cas rares pour le passage des engins), que cette action ne peut que valoriser leurs terrains et qu'ils conservent la totale maîtrise de leurs biens. Sur les zones concernées nous n'avons eu aucun refus.

- En second lieu, il est impératif de travailler en coordination avec les agriculteurs. Chaque zone de test a été choisie en accord avec les agriculteurs locaux. De plus, il est impératif de respecter les dates de pâturages pour les travaux qui ne peuvent avoir lieu qu'après le passage des bêtes.

- Troisièmement, il faut travailler avec une entreprise qui soit équipée et compé-

tente. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Perraud de Saint-Rémy-de-Maurienne qui a utilisé un tracteur 130 chevaux (4 roues motrices) muni d'un broyeur double lame et d'un tracteur à chenille avec un broyeur à une lame pour les zones pentues. A l'unanimité des Villarins avec qui nous avons discuté, la précision et le rendu du travail de cette entreprise ont été reconnus.

- Quatrièmement, le coût du débroussaillage à l'hectare est variable du simple au (quasi) double suivant la pente et le degré d'embroussaillement. En effet, pour débroussailler les 7 hectares il a été dépensé 106 000 francs TTC soit un coût moyen de 15 142 francs (2 308) l'hectare avec un minimum de 11 000 francs l'hectare et un maximum de 21 300 francs l'hectare.

- Enfin, dans le choix des zones à débroussailler, il est impératif d'être certain que les agriculteurs les feront correctement pâture et qu'il sera possible d'en faire l'entretien ultérieur avec les engins. A cet effet, un dossier pour l'entretien des zones débroussaillées est en cours d'élaboration pour obtenir du conseil général, pendant 10 ans, 1 000 francs à 1 500 francs par an et par hectare.

Tous ces enseignements seront mis à profit dans les cinq ans qui viennent pour constituer un dossier de débroussaillage à présenter à la région Rhône-Alpes pour obtenir 50 % de subventions. Le nombre d'hectares qui seront débroussaillés est fonction de la somme que le district inscrira à son budget. Si le district consacre à cette action 150 000 francs par an, et si la région en ajoute autant, ceci permettrait de débroussailler 10 hectares par commune et par an, ce qui est un objectif cohérent. Ces enseignements seront aussi utiles pour la mise en place d'une politique d'ouverture des hameaux, car certains d'eux, aujourd'hui, perdent plus d'une heure de soleil par jour à cause des arbres. Mais ceci est un autre programme.

M. Donda

La reconstruction du pont du Bacheux

Suite à l'effondrement de l'ancien pont de la haute combe du Bacheux, situé à 1950 m d'altitude, les communes de Saint-Alban et de Saint-Etienne-de-Cuines ont pris l'initiative de sa reconstruction. Le torrent du Bacheux marque la limite entre ces deux communes.

La reconstruction d'un pont à cette altitude, auquel on accède uniquement à pied par des sentiers, est donc une action originale et peu aisée. L'Office national des forêts (ONF), entreprise choisie pour réaliser ce pont, a effectué ce travail durant les belles journées du mois d'octobre, profitant alors des basses eaux du torrent. M. Laurent Roudet, agent technique du secteur, et les ouvriers de l'ONF (groupe technique de Saint-Léger) ont démontré leur capacité à accomplir ce type d'aménagement en milieu naturel montagnard, assistés matériellement et techniquement par la commune de Saint-Alban, maître d'ouvrage du projet. Le pont a été remonté en poutrelles métalliques et traverses de chemin de fer, nécessitant bien moins de maçonnerie que l'ancien pont en béton armé. Les matériaux ont été hélicoptérisés.

Ce pont permet aux randonneurs et aux vaches qui pâturent là-haut une bonne partie de l'été, au pied du pic du Frêne, dans un cadre alpin



■ Le nouveau pont du Bacheux.

INTERCOMMUNALITÉ

Le district est transformé en communauté de communes

La répartition des sièges entre les deux communes est maintenue (6/5 pour Saint-Colomban)

La transformation du district en communauté de communes que la loi Chevènement du 12 juillet 1999 rend obligatoire au 1^{er} janvier 2002, a ouvert une crise (la première depuis 1989, date de la création du district) entre les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban.

Plus précisément, c'est la répartition des sièges au sein du futur conseil de la future communauté de communes qui a mis le feu aux poudres. Sur ce point, la commune de Saint-Alban demandait l'application d'une disposition de la loi Chevènement qui stipule que, dans ce conseil, aucune commune ne peut avoir moins de 1 représentant et aucune commune ne peut avoir la majorité des sièges. Ce qui conduit, dans le cas d'une communauté de communes constituée de deux communes, à la parité des sièges⁽¹⁾. De son côté, la commune de Saint-Colomban, considérant qu'elle est la commune la plus peuplée des deux (195 habitants contre 52 au recensement de 1999), et avançant des arguments fiscaux (le transfert de fiscalité est plus important pour Saint-Colomban que pour Saint-Alban), revendiquait la présidence et, pour cela, demandait à conserver la répartition actuelle (6 conseillers pour Saint-Colomban et 5 pour Saint-Alban).

D'autant que la commune de Saint-Alban entretenait l'ambiguïté sur son attitude quant à son éventuelle candidature à cette fonction. Or, dans le cas d'un conseil constitué à parité de conseillers

des deux communes, il était clair que la présidence reviendrait au plus âgé des candidats potentiels..., en l'occurrence le maire de Saint-Alban.

Ainsi, durant des mois, les deux points de vue se sont affrontés sans que les discussions ne dégagent un accord, la commune de Saint-Colomban opposant des arguments légitimes aux arguments légaux de Saint-Alban. Devant ce blocage, la commune de Saint-Colomban en est alors « arrivée », lors d'une réunion districale agitée (20 octobre), au cours de laquelle les représentants de Saint-Alban ont quitté la séance, à proposer tout simplement la dissolution du district.

Même si l'on sait aujourd'hui que cette proposition aurait été refusée par l'administration, peu encline à voir se défaire un groupement de communes à un moment où elle contraint (parfois contre la volonté des populations et des élus) les communes à se regrouper, et fermement combattue par ceux, nombreux, qui pensaient que la dissolution du district n'était en aucun cas une solution au problème posé (et qui étaient prêts à prendre des initiatives dans ce sens), cette proposition a fait beaucoup de bruit, radios et presses locales relatant l'événement. Un événement d'autant plus incompréhensible pour les observateurs locaux et mauriennais, voire au-delà, qu'il se serait « accompagné », pour les deux communes, prises globalement, par une perte financière proche de 5 millions de francs par an. Sans parler des inves-

tissements réalisés par le district, que les communes auraient dû récupérer et... assumer !

Pour désamorcer la crise, le maire de Saint-Alban, Georges Quézel-Ambrunaz a alors pris l'initiative de déclarer publiquement, au cours d'une réunion du conseil municipal de Saint-Colomban (27 octobre), qu'il ne serait pas candidat à la présidence de la communauté de communes, et qu'aucun représentant de Saint-Alban ne le serait. Malgré cette démarche, le conseil municipal de Saint-Colomban maintenait sa position d'une répartition 6/5.

On en était là quand une relecture de la loi Chevènement a permis à l'administration de trouver la solution. En effet, lorsque la transformation d'un district en communauté de communes s'effectue en cours de mandat, et pour des raisons juridiques de continuité, cette loi prévoit « que les délégués auparavant élus par les communes membres pour les représenter au sein du conseil de district conserveront leur mandat pour la durée résiduelle de celui-ci, au sein du conseil de la communauté de communes ». Autrement dit, la répartition 6/5 peut rester opérante jusqu'en 2007 où la disposition générale de la loi, conduisant à la parité, s'appliquera alors⁽²⁾.

C'est donc cette répartition qui a été entérinée par le conseil districal (8 décembre), non sans que le conseil municipal de Saint-Alban ne demande (1^{er} décembre) l'application de la parité

sans changer les délégués actuels⁽³⁾. Une demande qui pourrait être prise en compte avant 2007 (dès 2002 ?) maintenant que cette nouvelle structure est officiellement créée par arrêté préfectoral (depuis le 17 décembre) et que le question de la présidence est réglée.

Lors de cette réunion districale (8 décembre), il a également été décidé d'intituler la communauté de communes : communauté de communes de la vallée du Glandon⁽⁴⁾.

(1) Au 1^{er} janvier 2001, il existait 35 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : 8 districts, 24 communautés de communes, et 3 communautés d'agglomération. Tous les EPCI que nous avons contactés (11 sur 35) ont institué la parité quelle que soit l'importance démographique ou fiscale des communes membres, la présidence de l'institution étant de surcroît tournante (un demi-mandat pour chaque commune).

(2) Si rien ne change d'ici là car, à cette date, les conseillers des communautés de communes seront élus au suffrage direct comme les conseillers municipaux. Comment ? Rien n'est arrêté à ce jour entre deux projets, celui de l'Association des maires de France et celui de l'Association des établissements publics de coopération intercommunale.

(3) Ce qui aurait été possible, selon les élus de Saint-Alban, en désignant un délégué supplémentaire pour leur commune.

(4) Une proposition formulée par *Le Petit Villarin* en 1991.

Les communes de l'Arvan aussi

La communauté de communes de l'Arvan a été créée le 6 décembre 2001. Elle comprend 8 communes représentées par 2 délégués au conseil de la communauté, soit pour :

- Albiez-le-Jeune : Marcel Peronon et Jean Claude Papoz ;
- Albiez-Montrond : Bernard Pelissier et Guy Imbert ;
- Fontcouverte - La Toussuire : René Sibuet et Jean Paul Guyon ;
- Jarrier : René Chappelaz et Gérard Decourt ;
- Saint-Jean d'Arves : Christiane Hustache et Alain Zucarelli ;
- Saint-Pancrace : Robert Truchet et Danièle Covarel ;
- Saint-Sorlin d'Arves : Robert Balmain et Jacky Balmain ;
- Villarembert - Le Corbier : Mme Duverney et Jean Paul Berthier

Chaque commune a également élu 2 délégués supplémentaires.

Suite à ces nominations, et malgré les ambitions de Mme Duverney-Guichard, c'est Jacky Balmain qui a été élu président. Les vice-présidents sont Guy Imbert, responsable de la commission équipement (engins, voirie); Jean-Paul Guyon, commission environnement, agriculture, eau, assainissement; René Chappelaz, commission politique de la jeunesse et action sociale; Christiane Hustache, commission des finances.

Le prochain conseil devrait élargir les compétences de la communauté au tourisme et aux équipements prévus dans le dossier des Unités touristiques nouvelles, ce qui avait été oublié dans les statuts initiaux.

Comme dans les statuts de la communauté de communes de la vallée du Glandon, ces compétences sont intégrées avec mention du rôle de coordination du Syndicat mixte Arvan-Villard qui remplacera le Sivav dans quelques semaines. Les deux communautés de communes (de l'Arvan et du Glandon) éliront 1 délégué par commune (et un suppléant) pour siéger au conseil de ce syndicat mixte.

SIVAV

Dernières décisions avant transformation

et l'octroi de subventions pour la construction du gîte d'étape de La Pierre et la mise en place d'une signalétique touristique.

A cela sont venues s'ajouter des aides européennes du programme Leader 2 pour des frais d'études de certains projets, dont, entre autres, la Maison du patrimoine de Saint-Colomban, et le gîte écomusée de Rieuclaret (400 000 francs). Les crédits d'Etat ont presque été consommés (il reste 96 000 francs) tandis que ceux de la région très mal (il reste 20 millions de francs).

Pour le futur Contrat global qui se mettra en place en 2002 (et qui s'appellera la Charte de pays), la volonté d'aider le développement touristique de la moyenne montagne sera sans doute davantage affirmée. Et les gros projets d'aménagement seront aidés à condition de bien être soutenus auprès des instances décisionnelles.

De plus, ce contrat donnera certaines priorités aux opérations dites « transversales » (c'est-à-dire à des opérations intéressant l'ensemble d'un groupement de communes comme le Sivav).

Contrat cantonal jeunesse

L'élaboration de ce contrat fait suite au « diagnostic jeunesse » établi sur chaque canton. La vallée des Villards est concernée de manière différente de l'Arvan car elle dépend du contrat pour le canton de la Chambre. Ces contrats visent à répondre aux demandes d'activités recensées auprès de la population des jeunes adolescents sur les différents cantons. La participation du Sivav s'élève à 20 000 francs.

UTN de l'Ouillon

Pour défendre le projet UTN, suite au recours en justice introduit par l'association Mountain Wilderness, le Sivav a engagé un avocat et la société des

Trop de sentiers ?

Une réunion de la commission des sentiers du Sivav (17 octobre), en présence des délégués « sentiers » de chaque commune, avait pour objectif de dresser un état des lieux de l'entretien des sentiers financés par le syndicat, et de programmer les créations pour 2002, tout en réfléchissant à un plan d'entretien-création pluriannuel. Dans ce but, il a été demandé aux communes de finaliser leur projet pour l'automne-hiver afin de permettre une meilleure réalisation des chantiers pour la saison estivale suivante.

Enfin il faudrait mettre à jour l'itinéraire du tour Arvan-Villard en fonction de l'évolution des hébergements pour ne pas se faire retirer sa labellisation. Néanmoins rien n'est décidé.

Pour 2002, la création de sentiers se fera sur l'enveloppe restant due par le Contrat de plan dans ce domaine ; ce sera donc une année charnière sans gros investissements. Jacky Balmain, président du Sivav, s'est demandé si, en matière de création, il ne faudrait pas ralentir le rythme dans la mesure où l'entretien qui en résulte est financé par un budget du Sivav qui ne progresse pas.

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2001

Absente : Annie Bordas (procuration).

1 – POS

Depuis que la commune dispose d'un Plan d'occupation des sols (1992), elle a compétence en matière d'autorisations d'occupation du sol et de permis de construire. Pour assurer ces compétences, le conseil sollicite la mise à disposition gratuite de la subdivision territoriale de l'équipement d'Aiguebelle.

2 – Forêt

Le conseil approuve le projet d'exploitation des chablis présenté par l'ONF, décide de vendre en bois façonnés les produits issus des chablis, et sollicite l'aide proposée par le conseil général (30 francs le m³) pour environ 70 m³ sur écorce

3 – Chemins

Le conseil accepte l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, du sentier de grande randonnée de Pays (tour de Pays Arvan-Villards), le tour de la pointe de la Lavoire, le col du Merlet et le col de Montfossé.

4 – Salle d'animation

Le conseil décide que les associations ayant leur siège aux Villards pourront occuper gratuitement la salle d'animation. Les propriétaires d'habitations, principales ou secondaires, à Saint-Alban, pourront occuper gratuitement la dite salle. Tous les autres demandeurs devront acquitter la somme de 200 francs. Cette somme est portée à 500 francs pour une manifestation à caractère commercial. Par ailleurs, tous les organisateurs devront produire une attestation d'assurance, déposer un chèque de caution (1 000 francs) à la remise des clés, et signer une convention d'utilisation avant toute occupation, à l'exception des associations qui s'acquitteront de ces formalités une fois par an.

5 – Travaux

Le conseil sollicite le concours de la DDE de Savoie pour assurer l'étude et la direction des travaux de construction d'un mur de soutènement à La Tourne (Premier-Villard). Par ailleurs, sur sept entreprises ayant soumissionnées, le conseil approuve le choix de l'entreprise BBTP (278 237 francs TTC).

6 – Stage

Le conseil alloue à M^{me} Emeline Ségarra une indemnité de stage de 1 800 francs par mois, exonérée de charges sociales, pour les deux mois de stage qu'elle a passés à la mairie.

7 – Commerce

Le conseil approuve le projet élaboré par M. Gérard Covarel, architecte, pour l'extension de la salle du commerce multiservices *Le Triandou* en utilisant la surface du garage communal.

8 – Desserte du Mollard

Le conseil sollicite le concours de la DDE de la Savoie pour assurer l'étude du projet d'aménagement de la voie de desserte du hameau du Mollard.

Motion

Réouverture du tunnel du Mont-Blanc

Le conseil de Saint-Alban, dans la perspective de la concertation qui doit être organisée par le gouvernement sur les conditions de réouverture du tunnel du Mont-Blanc à la circulation, adopte une motion (...) favorable au rééquilibrage du trafic de la route vers le rail (...). Cette motion demande (...) que le tunnel du Mont-Blanc soit réouvert à la circulation des poids lourds dans des conditions de sécurité à définir (...), exige que les camions les plus polluants soient interdits de circulation dans l'ensemble du massif alpin (...), et rappelle que (...) le Parc national de la Vanoise ne peut durablement supporter cet excès de trafic. Enfin cette motion demande que l'effort financier en faveur du ferroviaire soit accentué.

● SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2001

1 – Emploi-jeune

Après avoir énuméré les tâches qui pourraient être confiées à un jeune, le conseil accepte la création d'un emploi-jeune, tout en sachant que cette embauche doit être assortie d'une formation et qu'il faut envisager une pérennisation de l'emploi au terme de 5 ans (*lire ci-contre*).

2 – Eau potable

Le conseil accepte le projet présenté par Daniel Quézel-Ambrunaz, adjoint aux travaux, visant à renforcer le réseau d'eau potable en direction des Combettes afin de desservir au mieux les abonnés ou futurs abonnés du bas du hameau du Premier-Villard. Cette amélioration comporterait notamment des branchements en chambre de vannes pour plus de commodité, ainsi que la pose d'une borne incendie à proximité de la pente, à l'aval du hameau, pour lutter avec efficacité contre les feux de broussailles. Une demande de subvention sera déposée auprès du conseil général de Savoie.

3 – Gîte d'alpage (*lire page 13*).

4 – Architecture, patrimoine

La commune, moyennant une cotisation annuelle de 250

francs, adhère à la CAUE. Mais la mise en place d'une zone de protection du patrimoine rural est reportée, les contraintes étant mal connues. Par ailleurs, concernant la chapelle des Voûtes, l'achat d'une parcelle de terrain est en cours de transaction amiable avec les propriétaires. Le conseil accepte cette transaction.

5 – Chemin

L'ancien chemin du Planchamp a été numéroté en parcelles correspondant aux propriétés riveraines, et chaque parcelle est classée en domaine public. Ces parcelles sont depuis longtemps incluses dans les propriétés cultivées et il conviendrait de les céder aux propriétaires qui les cultivent. Le conseil décide (Annie Bordas ne prend pas part à la discussion, ni au vote) de procéder au déclassement de ces parcelles et à leur cession ou leur échange avec les riverains.

6 – Alpages

Michel Donda fait part des efforts de la municipalité pour résoudre le problème juridique et humain du bail des alpages entre Michel et Ulysse Darves-Blanc. Une plaquette résumant ce dossier a été adressée à toutes les parties concernées, et distribuée aux conseillers municipaux actuels et précédents. M. le sous-préfet est prêt à organiser une réunion de concertation entre les parties prenantes dans cette affaire.

7 – Divers

• Indemnité. Annie Bordas, 3^e adjoint, a manifesté la volonté de ne plus percevoir d'indemnité d'adjoint. Cette indemnité sera attribuée, pour moitié, à chacun des deux autres adjoints (8 voix pour et une abstention). • Piste du Merlet. Le maire donne lecture au conseil des

Arrivée de Sébastien Chaix

C'est Sébastien Chaix, un jeune de 25 ans, qui occupe, depuis le 2 janvier 2002, le poste d'emploi-jeune récemment créé par la mairie de Saint-Alban. Originaire de Maurienne, célibataire, M. Chaix est titulaire d'un baccalauréat professionnel de maintenance des systèmes mécaniques et automatisés, et d'un CAP/BEP en électrotechnique. Il aura pour mission l'aide aux personnes âgées (déneigement, contacts, courses de premières nécessités), l'entretien du patrimoine communal, la surveillance et l'entretien de sentiers et de chemins communaux, et l'accompagnement des transports scolaires (quand ceux-ci seront en place).

differentes pièces : DCM, arrêtés, et textes de loi sur la circulation des véhicules à moteur sur pistes et en milieu naturel. Il en appelle au bon sens des usagers.

• DPU. Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain concernant la vente d'une parcelle (section E, n° 260) au Premier-Villard.

mettre à la disposition de la régie intéressée (commerce du *Triandou*) une somme de 800 euros soit 5 247,66 francs pour l'achat de marchandises en stock par M^{me} Blanloeil, régieur du commerce communal *Le Triandou*. Cette avance lui sera versée par la trésorerie de La Chambre et M^{me} Blanloeil se soumettra aux règles de contrôle et de versement imposées aux régies.

4 – Régie sur avance

Le montant de la régie de recettes et d'avance ouverte au secrétariat de la mairie par la délibération du conseil du 7 avril 2001 est porté à 800 euros. Un compte bancaire sera ouvert auprès du trésor public.

● SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2001

1 – Maison du tourisme

Le conseil attribue une subvention de 15 000 francs à la Maison du tourisme.

2 – Assainissement

Le réseau d'eau potable desservant le haut du hameau du Premier-Villard, lieu-dit Curtigeron, est programmé cette année par le district. Il est apparu que de nouveaux projets de construction dans ce secteur nécessitent la pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales. Cette pose pourrait se faire par la commune dans la même tranchée que l'eau potable pour des raisons évidentes d'économie. Le conseil accepte le projet établi par les services de la DDE pour un montant estimatif de 203 275 francs hors taxes, et demande l'autorisation de commencer les travaux en urgence sans perte des droits à subventions.

1 – Délégué à la défense

Suite à la circulaire préfectorale du 16 novembre 2001 demandant aux conseillers municipaux de désigner un délégué en charge des questions de défense dans la commune, conformément à la décision du secrétaire d'Etat à la défense, le conseil désigne M. Emile Quézel-Yoyon.

2 – District

Le conseil accepte l'article 3 des statuts du district traitant de ses compétences. Par ailleurs, après avoir pris connaissance de la loi du 12 juillet 1999 sur les Etablissements publics de coopération intercommunale et notamment des articles 5214-7 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein des organes délibérants des communautés de communes, et 5211-41 concernant le mandat des délégués élus à l'organe délibérant de l'ancien établissement, le conseil demande que les statuts de la future communauté de communes de la vallée des Villards soient mis en conformité avec la loi. Ceci implique que le nombre de délégués de la commune de Saint-Alban soit porté à six. Un délégué supplémentaire sera donc élu dès la mise en place des statuts mis en conformité avec la loi.

3 – Baux ruraux

Le conseil désigne Michel Donda comme représentant communal auprès des tribunaux paritaires des baux ruraux.

4 – Ferme districale

Michel Donda, délégué aux affaires agricoles, expose au conseil municipal l'état d'avancement du projet de ferme districale. Il précise qu'il convient de faire réaliser un diagnostic de territoire et de l'activité agricole de la commune. Le conseil décide de solliciter la Chambre d'agriculture de Savoie pour réaliser ce diagnostic (*lire page*

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU
28 SEPTEMBRE 2001

Tous les conseillers présents.

1 – Desserte de La Pierre

Deux propriétaires (sur une vingtaine concernés) n'étant pas d'accord pour une transaction amiable, et compte tenu des propriétaires inconnus, le conseil décide (7 pour, 3 contre : Maurice Bozon, Guy Emieux, et Evelyne Rostaing-Troux, et 1 abstention : Norbert Combet) d'engager une procédure d'expropriation. Concernant le tracé, Maurice Bozon propose qu'il soit le plus possible vers les habitations Bordon-Biron afin de dégager un maximum de terrain pour le ski débutant en fonction des constructions prévues au Mollaret. Le projet des Unités touristiques nouvelles (UTN) de 1987 prévoit effectivement une remontée mécanique dans ce secteur pour atteindre le sommet de Rogemont, et une zone est réservée à cet effet. Cependant, aucune réalisation n'a été envisagée depuis, même si un permis de construire a été signé le 26 juillet 1999 par la mairie au profit de la SIV, au Mollaret. Par ailleurs, le Plan va être équipé ce qui explique cette nouvelle route qui permettra, de surcroît, de desservir l'hiver les habitations du haut du hameau dont un gîte d'étape de 15 lits.

2 – Domaine skiable

Le déplacement du téléski de Rogemont (ancien téléski de La Pierre) nécessite, pour implanter la gare de départ, d'acquérir la parcelle section H, numéro 954 appartenant à M^e Céline Martin-Cocher. Cette négociation n'ayant pu aboutir à l'amiable, le conseil décide, à l'unanimité, l'expropriation.

Par ailleurs, concernant le téléski du mont Cuinat, le transformateur alimentant ce téléski sera implanté comme prévu en fonction de l'autorisation de travaux présentée par EDF et accordée le 27 novembre 1998. A ce sujet, il est fait état d'une convention (janvier 1999) établie entre Maurice Bozon, alors maire, et M. et M^e Elie Martin-Cocher au sujet de l'indemnisation d'occupation et de survol de terrains appartenant à ces propriétaires, dans la combe de Bellard. Le conseil refuse l'application de cette convention (qui n'a aucune valeur). Pourquoi, en effet, en compensation, monter des matériaux à Bellard et faire les fondations d'une construction, alors que cela n'a pas été fait pour les autres propriétaires concernés par ce téléski ? Une rencontre avec M. et M^e Martin-Cocher est néanmoins programmée pour régler ce problème.

3 – Col du Glandon

Les négociations amiables n'ayant pas abouti, et compte tenu des successions non

régées, le conseil (10 pour et 1 abstention : M^e Bozon) décide l'expropriation pour réaliser une opération d'aménagement (table d'orientation, parkings, aire de pique-nique, etc.).

4 – Acquisitions foncières

Pour ces trois projets (desserte de La Pierre, aménagement du col du Glandon, et déplacement du téléski de Rogemont), le conseil confie une mission d'assistance technique foncière au Cabinet Jacky Duboin, géomètre-expert (7 pour, 2 contre : M^e Bozon et Guy Emieux, et 2 abstentions : E. Rostaing-Troux et N. Combet).

5 – Eglise

Le conseil confie au bureau CERA une mission de coordination de sécurité pour les travaux de réfection de la toiture de l'église (2 941,97 francs TTC).

6 – Emprunt

La TVA sur travaux ayant été versée par la Satvac, le conseil décide de rembourser le capital d'un prêt relais d'un montant initial de 3,5 millions de francs.

7 – Gîtes du Martinan

Bien qu'initialement plus ou moins réservés aux personnes âgées de la commune, après réflexion, les gîtes du Martinan (maison Martin-Cocher) ne sont pas fonctionnels pour celles-ci. Par contre les deux gîtes du Martinan (Le Villonnet et le Frumezan, actuellement non loués) seraient plus adaptés. Le conseil, à l'unanimité (moins Jean-Noël Favre-Bonté, concerné, qui ne prend pas part au vote) décide de fixer la location mensuelle à 1 500 francs, charges d'électricité en plus. En conséquence, pour les six gîtes du bâtiment Martin-Cocher, le conseil décide (M^e Bozon s'abstient) de lancer un appel public à concurrence pour en attribuer la gestion. De plus, concernant ce chantier, le conseil décide d'appliquer des pénalités de retard aux entreprises concernées.

8 – Contentieux

Lors des travaux de terrassement à La Perrière, pour les travaux du camping, les blocs de rochers, extraits, ont été entreposés près du pont de Nanchenu, transport aujourd'hui facturé à la commune. Or, Maurice Bozon et Guy Emieux, à cette époque respectivement maire et premier adjoint, affirment qu'aucune négociation de ce type n'avait été conclue avec l'entreprise, ni pour conserver ces blocs, ni pour les évacuer. En conséquence le conseil refuse tout paiement à ce sujet.

9 – Divers

Le conseil décide de ne pas appliquer son DPU sur la parcelle section H numéro 1399 (La Pierre) qui fait l'objet d'une transaction entre M. Gilbert Tardy et M^e Yvette Delord (10 pour et 1 abstention : Guy Emieux).

- Le conseil est informé qu'il a été demandé à plusieurs entreprises de nettoyage un devis pour le ménage des bâtiments (comprenant également le bureau du district, la salle hors sac du bâtiment d'accueil, etc.)

et des gîtes communaux. Après visites des lieux, une seule (Véronet) a donné suite et présenté un devis (126 000 francs HT par an, tout compris : main d'œuvre, produits, déplacements, etc.). Cette entreprise embaucherait en priorité le personnel déjà en place (M^e Danièle Kuntz) ou tout autre personne de la vallée. Le conseil est favorable à cette mission (10 pour, 1 abstention : M^e Bozon).

- Lors des travaux d'aménagement des pistes de ski au Coin, un constat d'infiltration d'eau a été dressé à l'*Auberge du Coin*, ainsi que l'avancée d'un mur suite aux travaux de 1998 (déjà constatée). Maurice Bozon signale qu'un dossier avait été constitué avec huissier et que l'assurance de l'Entreprise Mancuso avait été saisie de cette affaire.

- Une somme de 260 000 francs est inscrite au budget primitif 2001 pour des travaux à faire à l'*écomusée de La Pierre*. Xavier Mugnier propose, en accord avec l'association Patrimoine et culture, de restaurer la voûte, de mettre des ardoises sur le sol et de reconstituer, au fond, une écurie à l'ancienne.

- Jean-Noël Favre-Bonté informe le conseil que l'étude et la question du foncier sont quasi terminées, au Clos, pour y aménager un plan d'eau et un terrain multisports. Quant au projet de route de liaison, entre La Perrière et Nantchen, il est supprimé.

En fin de réunion, M^e Wendy Parmentier-Juin demande que devient le bâtiment G, à La Perrière, et M^e Colette Bouchet-Flochet demande à quoi servira la salle communale prévue à Martinan (maison Martin-Cocher).

Elle intervient également au sujet de la reconstruction de chalets d'alpage en s'appuyant sur un texte disant que la reconstruction de chalets en ruines ou ayant servi de grange et/ou écurie ne pourraient être effectuée.

Le maire répond que pour sa part il n'est pas là pour estimer ce qu'est une ruine ou pour savoir si un chalet effondré a été utilisé comme écurie ou comme habitation ; pour lui, le cadastre fait foi, et il demande que les chalets soient reconstruits dans l'emprise au sol mentionnée au cadastre et dans un volume respectant cette emprise : c'est à dire pas de construction « d'hôtels trois étoiles » et pas de constructions anachroniques dans le hameau d'alpage où il se situe. Le maire rappelle qu'il est pour de telles reconstructions avec consensus et entente avec le voisinage en respectant les règles ci-dessus. M^e Denise Bozon demande si l'on peut reconstruire vers le hameau du Martinan. Réponse : « *En principe oui, mais en accord avec le POS, et en faisant attention au fait que les chalets tout en bois ne sont pas autorisés* ».

● SÉANCE DU
27 OCTOBRE 2001

Tous les conseillers présents.

Concernant le compte rendu de la réunion du 28 septembre :

- M^e Bozon demande que l'on supprime deux lignes du paragraphe 1 : « *Maurice Bozon propose qu'il soit* (NDLR : le tracé de la desserte de La Pierre) *le plus possible vers les habitations Bordon-Biron...* ». Le maire répond que cette phrase a bien été prononcée mais que, malgré cela, il accepte de supprimer ces deux lignes.
- Concernant la route de liaison, il doit être compris que c'est la traversée de l'aire de loisirs par cette route qui est supprimée.

1 – District

Un compte rendu est fait de la réunion du district du 20 octobre 2001 où il a été demandé par les représentants de Saint-Colomban le maintien de la répartition actuelle des sièges (6/5 pour Saint-Colomban), la présidence à Saint-Colomban, un vice-président de chaque commune, et un bureau de 4 personnes : président et vice-présidents plus un élu de Saint-Alban. La parole est ensuite donnée à Georges Quézel-Ambrunaz (maire de Saint-Alban), partisan de la parité au sein du conseil, qui annonce qu'il ne sera pas candidat à la présidence de la communauté de communes car il est contre le cumul des mandats. Quant à la parité c'est pour lui quasi impérable. M^e Bozon dit que la présidence n'est pas le point fondamental et que la parité ne devrait rien changer d'après lui.

En signe d'apaisement, le conseil de Saint-Colomban ne parle plus de dissolution, et se prononce pour une répartition 6/5 par 10 voix pour et 1 voix contre (M^e Bozon qui est pour 5/5). Guy Emieux précise qu'en cas de blocage, il optera pour 5/5.

2 – Domaine skiable

Le conseil accepte un avenant au marché concernant les travaux de terrassement des pistes de ski du Coin et de Rogemont (47 281 francs HT).

3 – Gîtes du Martinan

Après appel public à la concurrence pour la délégation de service public, le conseil retient la candidature d'EURL Caron hébergements et loisirs pour la gestion des six gîtes et de la salle communale (9 pour et 2 abstentions : M^e Bozon et Guy Emieux). Ces 2 abstentions sont motivées par le fait que la commune ne bénéficierait pas complètement des retombées financières. En effet, comme pour le gîte d'étape de La Pierre, il est prévu le versement de 8 % du CA la 1^{re} année et 10 % les années suivantes.

4 – Sivav

Le conseil approuve la dissolution du Sivav et son remplacement par le Syndicat mixte de l'Arvan et des Villards qui regroupera les communautés de communes de l'Arvan et des

Villard

5 – SDSE

Le conseil approuve la liste des délégués titulaires et suppléants du collège dont la commune dépend, se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune de La Léchère au Syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDSE), et sur le retrait de la commune de Bessans. En conséquence il approuve les modifications intervenues dans les statuts de ce syndicat.

6 – Boulangerie communale

Le conseil prend en charge des travaux de remise en état du matériel de la boulangerie du Prin (24 800 francs HT)

7 – Budget

Le conseil approuve une décision modificative budgétaire pour honorer les factures concernant la participation financière de la commune aux travaux d'aménagement du carrefour du Martinan, non prévus au budget 2001. Ces factures concernent l'Entreprise Martoïa pour 79 844,99 francs et l'Entreprise Lefebvre (enrobé) pour 16 910,55 francs TTC.

8 – Divers

Le conseil est informé que les travaux de réfection de la route de Frumezan ont commencé et que la partie prise en charge par la commune s'élève à 171 168 francs HT. Le Syndicat d'eau de moyenne Maurienne, à Hermillon, dont les travaux d'adduction d'eau ont en partie occasionné de gros dégâts sur cette portion de route, a décidé (16 octobre 2001) de participer à hauteur de 30 % du montant sur 850 mètres.

Il est demandé à Maurice Bozon, propriétaire de l'*Auberge du Glandon*, s'il veut bien continuer à assurer différentes réceptions organisées dans le cadre communal (cérémonies, repas des anciens, etc.). La réponse est non.

● SÉANCE DU
30 NOVEMBRE 2001

Absents : M^e Bozon (procuration à Guy Emieux) et R. Mugnier (procuration à P. Louadoudi).

1 – District

Le conseil approuve les nouveaux statuts qui maintiennent la répartition actuelle des sièges au conseil de la future communauté de communes, soit 6/5 pour la commune de Saint-Colomban.

2 – Frais de secours

Pour l'hiver 2001-2002 et l'été 2002, il est proposé les tarifs suivants (+ 2,2 %) :

- front de neige (ourson, Epinette, Rogemont) : 229,58 francs (35 euros).
- zone rapprochée A (domaine de l'Ormet, téléski du Coin) : 944,58 francs (144 euros).
- zone éloignée B (au-delà du Coin : Charmette, Cuinat, Bellard) : 1 653 francs (252 euros).
- hors pistes : 3 306 francs (404 euros).

Comptes rendus des conseils (Saint-Colomban)

Suite de la page 17

• Frais de secours hors pistes situés dans des secteurs éloignés donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants : coût/heure pisteur secouriste : 209,90 francs (32 euros) ; coût/heure chenillette de damage : 833,06 francs (127 euros) ; coût/heure scooter : 118,07 francs (18 euros) ; heure ambulance pistes : 223,02 francs (34 euros).

Le conseil approuve ces tarifs et charge la Satvac d'effectuer les prestations de secours.

Par ailleurs, le conseil approuve une convention avec l'Entreprise Roux ambulances Maurienne pour effectuer les opérations de transports sanitaires en continuité des secours sur les pistes de ski entre le bas des pistes et le pavillon d'urgence de l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne (977,38 francs, 149 euros pour la saison d'hiver 2001/2002).

3 - Boulangerie communale

Le conseil annule une créance de 10 400 francs correspondant au loyer des locaux commerciaux à usage de boulangerie-épicerie (du 1^{er} avril 1999 au 30 avril 2000), M. Richard Gigante, gérant de l'époque, étant en redressement judiciaire.

4 - Finance

Suite au marché signé (juillet 1998) avec l'entreprise Pomagalski pour un montant de 18,89 millions de francs comprenant la réalisation du télésiège de la Charmette, du télésiège du mont Cuinat et du télésiège du Plan, les travaux du télésiège de la Charmette et du télésiège du mont Cuinat sont terminés et ont fait l'objet d'un 1^{er} avenant de 487 642,49 francs TTC (242 298,67 francs pour la Charmette et 245 343,82 francs pour le mont Cuinat). Par ailleurs, le projet du télésiège du Plan a été abandonné et transformé par un télésiège à Rogement, plus court (marché Pomagalski de 1,55 million de francs HT). Le conseil approuve un second avenant ayant pour objet de prendre en compte ces modifications et la majoration occasionnée par les modifications techniques relatives au nouveau projet (136 383 francs HT).

A propos de cette régularisation, la municipalité ainsi que la société Pomagalski se sont aperçues que la commune avait trop versé pour la réalisation du télésiège du mont Cuinat (1,22 million de francs TTC) et, par contre, n'avait pas réglé l'avenant n°1 sur le dit télésiège d'un montant précédemment cité de 245 343,82 francs TTC. Après ce point financier sur le marché Pomagalski, il ressort que cette entreprise doit à la commune

974 763,25 francs TTC. Il a été demandé au maître d'œuvre de ce marché (MDP) de négocier auprès de la société des intérêts sur cette somme ainsi que sur les avances forfaitaires versées à la même époque au titre du télésiège du Plan.

5 - Terrains

Le conseil donne un accord de principe pour confier à M. Albert, expert foncier, la procédure d'expropriation des terrains concernés par les travaux paravalanches de Barral et de la route du Martinan (bergerie) qui ne sont toujours pas acquis à ce jour.

6 - Camping

Depuis la réception de ce chantier (début juin) la société SNUTP, qui a réalisé les aménagements extérieurs, a demandé une rallonge financière de 80 000 francs pour l'extraition et le stockage d'un certain volume de rochers, se prévalant pour cela d'un accord préalable avec la précédente municipalité. Après deux rencontres en présence du maître d'œuvre (DDE), il s'avère que rien n'avait été entendu dans ce sens. Il est donc décidé à l'unanimité (Eric Pommier s'étant retiré du vote) de ne pas donné suite à cette requête.

7 - Divers

• Le conseil (7 pour, 3 contre : Evelyne Rostaing-Troux, Guy Emieux et Mme Bozon, et 1 abstention : Norbert Combet) décide de mettre fin à la mission accordée à la DDE concernant la maîtrise d'œuvre du projet de la route de liaison Nantchenu-La Perrière.

• Le conseil, suite au courrier de la préfecture en date du 16 novembre 2001 ayant pour objet la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans la commune, désigne M. Louadoudi.

• La 14^e édition de la Transmaurienne (course de vélo-cross) devrait se dérouler du 15 août au 18 août 2002 avec un passage, le 15 août, à Saint-Colomban. Pour cela la participation communale serait de l'ordre de 70 000 francs. Le conseil est d'accord sur le principe de cette subvention mais souhaite que l'épreuve ne se déroule pas le 15 août à Saint-Colomban. Guy Emieux s'absente si la journée du 15 août est maintenue comme journée de passage.

• Le conseil accorde à la DDE la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la base de loisirs du Clos (15 000 francs HT environ).

• Le conseil est informé sur un projet d'itinéraires à ouvrir ou aménager concernant les sentiers de randonnées, à savoir : Balmettes, Lac de la Croix, La Combe...

DISTRICT

● SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2001

Absents : Annie Bordas (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz), Nicolas Revol (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz), et Henri Girard (procuration à Robert Bozon). Le précédent compte-rendu est approuvé après les remarques suivantes :

- l'acquisition du matériel de voirie, à l'exception de l'épareuse, est inscrite au budget 2002.
- un arrêté municipal est nécessaire pour réhabiliter la piste de ski de fond située sur la commune de Saint-Alban. La présence du représentant de l'ONF est également nécessaire.

- le conseil est informé des contacts, encourageants, entre élus villarins et élus de la commune de Saint-Etienne-de-Cuines pour un éventuel raccordement des réseaux villarins d'effluents ménagers à la station d'épuration de cette commune qui serait obsolète et pourrait ainsi bénéficier d'une normalisation. La commune de Sainte-Marie-de-Cuines s'associerait également au projet.

1 - Eau potable

Les travaux d'adduction d'eau potable au Premier-Villard ont été attribués (10 septembre) à l'entreprise Raymond (82 506,06 euros TTC).

2 - Fiscalité

Le conseil décide d'appliquer, pour les résidences principales, les abattements réglementaires sur les taxes ménagères (abattement général de 15 % à la base et abattement spécial de 15 % à la base en faveur des personnes dont le montant des revenus n'excède pas certaines limites), ainsi que l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les nouvelles entreprises.

3 - AFP

Le conseil nomme Michel Donda, comme délégué titulaire, et Xavier Mugnier, comme délégué suppléant, au conseil d'administration de l'Association foncière pastorale. Les différents travaux réalisés jusqu'à présent ont coûté 420 000 francs subventionnés à hauteur de 50 % environ. Il serait souhaitable de terminer ce travail dans le périmètre de l'AFP avant d'en envisager d'autres. Les terrains reconquis seront proposés aux agriculteurs. Il serait opportun d'inclure dans les baux des clauses d'entretien en contrepartie de la gratuité des locations.

4 - Régie touristique

Malgré une directive précisant

l'obligation pour les élus d'être majoritaire au sein du conseil d'administration de la Maison du tourisme (qui est une régie districale), le conseil confirme la mise en place d'une organisation indépendante, et nomme au conseil d'administration l'ensemble des personnes qui s'étaient portées candidates (*lire page 2*).

5 - Immobilier

Pour les deux appartements (B 002 et B 011) encore propriétés districiales, à La Perrière, une expertise réalisée par M. Albert estime le B 002 (41 m²) à 352 000 francs au lieu de 368 000 francs, prix de vente initial, et le B 011 (60 m²) à 525 000 francs au lieu de 545 000 francs. Le conseil accepte ces nouveaux tarifs et convient de louer les places de parking correspondantes pour 130 francs par mois à condition qu'elles restent disponibles si la vente des 2 appartements s'effectue entre temps.

6 - Microcentrale

Le conseil est informé du profond désaccord existant entre les deux municipalités concernant l'aménagement de l'espace. Après débat contradictoire et exposés des différents arguments, le président rappelle que l'esprit de l'intercommunalité est la création d'un espace de solidarité, et que jusqu'ici, Saint-Colomban, avec la mise en place du district, avait su en faire preuve. Saint-Alban aurait pu en démontrer tout autant concernant ce projet hydraulique.

7 - Divers

- Les interventions des employés territoriaux pour les usagers ne devront pas excéder 2 heures, facturées 200 francs par heure pour la pelle Job et le Holder, et 250 francs par heure pour le chargeur Case.
- L'Asadac est chargée de réaliser le suivi financier du district. En conséquence la convention avec l'Anem (Association nationale des élus de montagne) ne sera pas reconduite.

- Une indemnité de 100 francs est attribuée (6 voix pour et 5 contre) au perceuteur pour l'élaboration du budget.

- Il est proposé au conseil districal la mise en place d'un contrat emploi-jeune pour assurer différentes missions dans le cadre de la régie touristique. Cette proposition est faite pour saisir l'opportunité de négociations, déjà réalisées, avec le service concerné de l'Etat, et d'une candidature, déjà pressentie (*lire page 2*). Après discussions sur quelques difficultés liées à cet emploi (BAFA, appel à candidatures, etc.), le conseil donne son accord de principe en soulignant que seul le conseil d'administration de la Maison du tourisme peut décider cette embauche qui implique une

dépense de 42 000 francs par an sur 3 ans.

- Après le courrier de M. Anselme (10 août 2001), la demande du district pour un ramassage scolaire pour les élèves des classes primaires a été acceptée. Cependant, sa mise en place est assujettie aux appels d'offres départementaux lancés auprès des transporteurs. Le district envisage également un transport pour les collégiens.

- Transport. Suite à la demande d'une personne âgée, deux hypothèses de travail sont étudiées : soit l'utilisation du minibus districial, le mercredi, ou, dans le cadre du CCAS, l'utilisation d'un taxi collectif répondant à la demande pour 2 ou 3 personnes.

● SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2001

Tous les conseillers sont présents.

En début de séance, M. Georges Quézel-Ambrunaz demande des modifications sur le dernier compte-rendu, notamment concernant son intervention à propos de la Hyt. En réponse, le président précise qu'il n'est pas question que cette intervention apparaisse dans les termes désobligeants du courrier faxé, termes qui n'ont d'ailleurs pas été prononcés en réunion. M. Quézel-Ambrunaz estime que vu l'avancement de ce dossier, il est préférable de négocier avec la Hyt pour tenter d'en tirer parti plutôt que de lutter.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme Bordas distribue un texte rédigé par les élus districaux de Saint-Alban qui explique que le 13 octobre, le bureau du district s'est réuni pour parler notamment de la transformation du district en communauté de communes. Que lors de cette réunion, il n'a jamais été question de la réunion districale de ce jour bien que les convocations avaient déjà été postées alors que le bureau est censé préparer les réunions et leur ordre du jour. Ce texte conclut que leur conception de la démocratie et de l'intercommunalité n'est pas celle-ci. En réponse, le président précise qu'il y avait bien urgence concernant la transformation en communauté de communes, et que la réunion du 13 avait été demandé par M. Donda, vice-président.

Est abordé ensuite la composition du futur conseil de la communauté de communes et la fiscalité. Un document est distribué à tous les présents sur les différents critères de répartition (fiscalité, superficie, popula-

Lire la suite page 19

J.C. RAPELLI
TRAITEUR

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 40 65

CLUB HIPPIQUE
DES ETANGS

70, La Drosière
38140 Beauvallon
Tél. 04 76 91 52 33

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol
5, rue des Mouettes
74000 Annecy
Tél. 04 50 57 12 05

Comptes rendus des conseils (District)

Suite de la page 18

tions).

A l'appui de ces données, il est demandé par les représentants de Saint-Colomban que le conseil de la communauté de communes soit constitué de la même façon qu'actuellement soit 6 élus de Saint-Colomban et 5 élus de Saint-Alban.

Une longue discussion s'engage sur ces critères, sur les poids économique et géographique respectifs des deux communes. Malgré tout, les élus de Saint-Alban souhaitent la parité tout en admettant que la présidence puisse être laissée à un élu de Saint-Colomban, les élus de Saint-Alban demandant à avoir 2 vice-présidents (sur 3) en contrepartie.

Le président s'interroge alors à propos de cette présidence et demande à M. Georges Quézel-Ambrunaz s'il est candidat suite à sa déclaration lors de la réunion publique du 16 août (reproduite dans *Le Petit Villarin*). Celui-ci répond qu'il n'a pas spécialement envie d'être candidat mais qu'il verra avec son conseil municipal.

Suite à l'intervention de M. Noël-Lardin, dans le public, concernant la perte de 3,8 MF d'écrémentement qui retomberaient dans les caisses du département, M. Georges Quézel-Ambrunaz répond que ce cas se produira qu'avec la dissolution du district qui peut être proposée par cette assemblée.

S'en suit un débat avec le public et le rappel des travaux réalisés sur les deux communes montrant qu'aucune commune n'a été spoliée ou favorisée.

Après échange de points de vue et devant l'impossibilité de se mettre d'accord, le président propose de voter la dissolution du district. Des remarques virulentes du public accompagnent la sortie des élus distrixaux de Saint-Alban qui refusent de prendre part au vote. La dissolution (*NDLR : qui n'était pas à l'ordre du jour*) est alors votée par 6 voix pour sur 6 votants.

Après discussion entre les élus et les membres du public qui n'ont pas quitté la salle, la séance est levée sans qu'aient pu être abordés les autres points inscrits à l'ordre du jour : embauche de deux employés territoriaux, point sur les travaux, etc.

● SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2001

Tous les conseillers distrixaux présents.

Michel Donda demande une modification (dans le dernier

compte rendu) concernant la remarque de Georges Quézel-Ambrunaz : « *M. Georges Quézel-Ambrunaz répond que ce cas ne se produira qu'avec la dissolution du district qui peut-être proposée par cette assemblée* » Il faut indiquer que Georges Quézel-Ambrunaz avait précisé que la dissolution pouvait être proposée par le conseil de district mais seulement votée par les conseils municipaux respectifs.

1 – District

Le conseil adopte à l'unanimité les compétences de la future communauté de communes en soulignant les points suivants :

- en matière touristique, ces compétences seront prises au sens large ;

- concernant l'artisanat, les aides ne seront pas réduites à certaines opérations seulement ;

- le problème de la relation entre la gestion de la déchetterie et le Sirtomm est posé ;

Par ailleurs, en réponse à Georges Quézel-Ambrunaz qui demande si la création de voirie peut être prise en compte, Patrick Louadoudi souligne que la création d'une voirie répond davantage à un intérêt communal qu'intercommunal, sauf dans le cas où elle concerne de manière évidente les deux communes. Dans ce cas on pourra faire appel à un fonds de concours. Enfin, Michel Donda précise que dans le cadre d'une opération de mandat, la communauté de communes peut être désignée maître d'œuvre sur des projets exclusivement communaux, bien que la commune concernée assure le financement de ces projets.

2 – Point sur les Travaux

- Adduction d'eau du Premier-Villard (entreprise Raymond). Les travaux sont avancés au 2/3. L'enfouissement des eaux usées et pluviales est aussi réalisé.

- Extension des garages de Lachenal. Pour des raisons techniques, des travaux d'électricité non prévus initialement doivent être néanmoins réalisés (10 198 francs). Etant donné un moindre coût sur certains postes, l'avantage ne sera que de 4 622 francs HT.

3 – Transports

Seul le district des Villards et les cars Gonthier ont répondu à l'appel d'offres. Mais pour le transport scolaire, le minibus du district est trop ancien (plus de 10 ans) et le district n'a pas les moyens d'investir actuellement dans un nouveau véhicule. Il faudra dans ce cas que le district se retire de l'appel d'offre. Le problème de l'accompagnement pour le transport scolaire des enfants scolarisés en primaire est aussi évoqué avec

l'obligation faite d'avoir un accompagnateur en fonction du nombre d'enfants. Georges Quézel-Ambrunaz propose pour ce faire de mettre à disposition le futur emploi-jeune de Saint-Alban. Il est également proposé de réaliser un service de transport scolaire pour les collégiens demi-pensionnaires. Pour la ligne régulière, qui existe le samedi, l'objectif serait de l'ouvrir un jour supplémentaire, le jeudi. Actuellement, cette ligne est financée à 80 % par le conseil général, 10 % par le district, et 10 % par la commune de Saint-Etienne-de-Cuines qui a indiqué que sa participation serait trop importante pour elle si ce service était plus onéreux.

4 – Divers

- Navette inter-hameaux d'hiver. Le coût de la navette pour les vacances de février 2001 s'est élevé à 45 600 francs. Ce service sera reconduit. Michel Donda souhaite que la navette passe, à la demande, au Premier-Villard. Il est précisé qu'elle ne passe pas non plus aux Roches ni à Valmaure.

- Vallée fleurie. Une subvention de 1 550 francs est attribuée à l'association Les Villards vallée fleurie pour couvrir les frais de démarrage de cette nouvelle association.

- AFP. Les dépenses engagées par le district pour l'AFP doivent se limiter à la somme prévue initialement, et l'AFP doit trouver son autonomie financière de fonctionnement. Néanmoins, un logiciel de gestion sera acheté par le district (1 639,89 francs).

- RTT. Une réflexion est engagée pour que la réduction du temps de travail des employés territoriaux soit mise en place en respectant un équilibre entre la volonté des employés et l'assurance d'un service public de qualité, notamment, pour la vallée, un service de déneigement de qualité. Les conseillers distrixaux sont invités à apporter des éléments de réflexion sur ce sujet, et informés que depuis le 12 novembre, Eddy Bozon-Vialle et Stéphane Bozon ont été embauchés. Par ailleurs, le choix d'une assurance pour les collectivités territoriales permettant de couvrir les arrêts de travail des employés distrixaux est reporté à la prochaine réunion.

- Vente du Holder / achat du Trémo. La turbo-fraise est livrée. Les essais ont été effectués avec satisfaction par les employés. Le paiement sera reporté comme prévu sur 2002. Le Holder a été repris pour la somme de 299 000 francs TTC.

- Ecole. Patrick Louadoudi précise qu'une rencontre a eu lieu avec l'inspecteur d'académie de l'éducation nationale pour des problèmes du transport scolaire liés au service assuré par un

des chauffeurs des cars Gonthier. M. Louadoudi rapporte également que l'inspecteur d'académie n'a pas vu de problèmes majeurs à l'implantation d'une nouvelle école à La Pierre. A ce sujet, Georges Quézel-Ambrunaz demande si les délégués distrixaux à la scolarité ont travaillé sur la question de l'implantation de cette nouvelle école. M. Louadoudi répond que des réflexions ont déjà été menées entre Mme Abad, Annie Bordas, et lui-même. Georges Quézel-Ambrunaz demande à ce que des études précises d'aménagement et financières soient réalisées avant toute prise de décision

• Gîte d'alpage. Michel Donda demande au conseil qu'il adopte une demande de subvention adressée à la SICA de moyenne Maurienne, subvention qui devrait être de 50 % environ. Le dossier de subvention doit être réalisé en 3 tranches conformément à la proposition de la DDAF : la construction du gîte, la création de la piste agricole, et l'amélioration de la prairie de la combe du Merlet. Michel Donda demande que la commission créée pour le suivi de ce projet se réunisse pour élaborer le dossier de subvention.

- Maison du Tourisme. Gilbert Pautasso, président de la Maison du tourisme, intervient pour expliquer les problèmes rencontrés lors de la création de l'emploi-jeune. Le dossier aurait été, selon lui, monté sans vérifier si cette embauche était compatible avec la poursuite, par la candidate pressentie, d'un BTS tourisme. Georges Quézel-Ambrunaz, ancien président de la Maison du tourisme, précise que cela a été pourtant vérifié par les services de la préfecture chargés d'élaborer le dossier. Gilbert Pautasso indique que l'emploi-jeune a dû être embauché avant la signature par le préfet de ce contrat emplois-jeune, et que Bernard Paret a donc été obligé de faire, en attendant cette signature, un CDD au futur candidat. Enfin, il demande que le district couvre financièrement ce CDD.

**● SÉANCE DU
8 DÉCEMBRE 2001**

Absents : Jean-Noël Favre-Bonté (procuration à Patrick Louadoudi), et Georges Quézel-Ambrunaz (procuration à Michel Donda).

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Louadoudi apporte quelques modifications au compte rendu du 24 novembre : il n'a pas été précisé en réunion que c'était au conseil municipal de voter la dissolution du district ; les tra-

vaux de la terrasse du bâtiment d'accueil (La Pierre) ne se feront pas cette année car les entreprises locales, contactées, manquent de temps (la seule ayant répondu est largement au dessus de l'estimation) ; il n'y a pas de commission concernant le projet d'une nouvelle école, seuls Mme Bordas et M. Louadoudi, chargés de la scolarité, se sont rencontrés pour discuter de ce dossier.

1 – District

Suite à la réunion du 24 novembre, les statuts ont été mis en conformité avec la loi Chevènement et les deux conseils municipaux les ont approuvés. Le conseil vote à l'unanimité la transformation du district en communauté (qui s'appellera communauté de communes de la vallée du Glandon). Quant à la parité demandée par le conseil municipal de Saint-Alban, il est précisé que le district se transforme simplement en communauté de communes sans changement (donc 6/5) jusqu'en 2007. Par ailleurs, suite à la dissolution du Sivav et à la création d'un nouveau Sivav syndicat mixte, dont les statuts sont approuvés par le conseil (qui décide son adhésion), Patrick Louadoudi et Nicolas Revol sont nommés représentants titulaires (suppléants : Annie Bordas et Robert Bozon).

2 – Garages

Le conseil approuve un avenant (pour des travaux de maçonnerie : 7 882,10 francs) mais décide de ne pas payer le solde dû à l'entreprise JMC, en liquidation judiciaire depuis le 25 novembre, car celle-ci n'est pas assurée en garantie décennale et responsabilité civile (l'attestation fournie en 2000 n'étant pas valable car pas payée).

3 – 35 heures

M. Louadoudi rend compte des réunions avec les employés concernant le passage aux 35 heures au 1^{er} janvier 2002. Ce passage a été anticipé par le district avec la création de 2 postes d'agents d'entretien (novembre). Le conseil accepte à l'unanimité les propositions faites, notamment la mise en place de 3 cycles de 40, 30 et 35 heures, une astreinte le dimanche et un travail en équipes. Par ailleurs, le conseil décide de souscrire une assurance auprès de Gras Savoye.

4 – Ecole (transport)

L'offre du district pour le transport scolaire (école primaire) a été retenue, mais le minibus a atteint l'âge limite préconisé par le conseil général. Le conseil décide de ne pas acheter un nouveau véhicule et de ne pas donner suite à son offre.

TOUS PRODUITS PÉTROLIERS CHARVET
PONTAMAFREY 04 79 83 40 38
BENEFICIEZ DE NOTRE BUDGET CONFORT
LA MURE locataire-gérant des sociétés BIANCO & CHARVET

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE
- Espace cuisiennes - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin
MEUBLE MONTAGNE
Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

Laurent MARTIN-COCHER
○ chauffage - sanitaire
○ tuyauterie industrielle
63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 61
Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

Commémoration du 11 novembre : De moins en moins de jeunes pour se souvenir

C'est par un temps terne, froid et sec que se sont déroulées les cérémonies du 11 novembre, d'abord au monument aux morts de Saint-Colomban, devant l'église, puis au monument aux morts de Saint-Alban, sur la place du hameau de l'Eglise, qui porte d'ailleurs le nom de place des Poilus.

Après la lecture du message de M. Jacques Floch, secrétaire d'Etat aux anciens combattants (*lire ci-contre*), il a été procédé à l'appel des soldats villarins morts pour la patrie en 1914-1918 et en 1939-1945 (mais également, à Saint-Alban, lors de la guerre de 1870 et des guerres napoléoniennes de la première moitié du XIX^e siècle). Si, à Saint-Alban, chaque appel (annoncé par Albert Cartier) a été suivi du solennel « Mort pour la France », à Saint-Colomban, ces citations (énoncées par Alfred Bozon) ont été ponctuées par quelques secondes de recueillement dans un silence émouvant. On ne pouvait alors s'empêcher de penser à Yvon Favre-Bonté, ancien combattant de la guerre d'Algérie, disparu en mars dernier, à qui était habituellement dévolu la charge de répondre « Mort pour la France » après l'énoncé de chaque nom. Après les discours, à Saint-Alban, Aurélie Darves-Blanc, a interprété une chanson datant de la Grande Guerre reprenant les paroles d'un poème.

Une soixantaine de personnes ont assisté à ces deux cérémonies, ce qui n'est pas mal. Et nous avons noté la présence, aux deux cérémonies, des toujours jeunes anciens combattants de 39-45 du Martinan, Charles Favre-Novet et Constant Martin-Fardon. Un regret néanmoins, déjà exprimé il y a quelques années par Alfred Bozon, président des anciens combattants villarins : l'absence d'enfants et, plus largement, des écoliers, il est vrai naturellement plus enclins, sans l'intervention des adultes, à préférer fêter Halloween plutôt que de célébrer la mémoire du million et demi de poils disparus pour la plupart à un âge proche de celui qu'ont leurs parents aujourd'hui... Car comme l'écrivait Primo Lévi : « Si (...) comprendre est impossible, (...) connaître est nécessaire parce que ce qui est arrivé peut recommander ». A méditer...

A Saint-Alban, après la lecture du message du secrétaire d'Etat aux anciens

combattants par Emile Quézel-Yoyon, M. Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, a exprimé le vœux que tous les Villarins fassent abstraction des querelles intercommunales et, suivant en cela l'exemple des anciens combattants dont l'association regroupe les anciens combattants des deux communes, travaillent à l'unité politique et économique de la vallée, pérennisant ainsi cet outil indispensable pour la vallée, quoique récent, qu'est le district de la vallée des Villards.

A l'issue des cérémonies et des vins d'honneur pris, respectivement à l'Hôtel de la poste et au Triandou, les anciens combattants se sont retrouvés autour d'une bonne table à l'Hôtel de la poste pour leur traditionnel repas.

Ch. Mayoux

Polémique autour d'un discours

M. Jacques Floch, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, a été vivement interpelé à l'Assemblée nationale, quelques jours après les cérémonies du 11 novembre, pour avoir, semble-t-il, envoyé deux discours aux maires, le second « se substituant impérativement au premier ».

La version lue le 11 novembre a été épurée de plusieurs phrases jugées trop polémiques, dont celle évoquant « une guerre abjecte née du cynisme industriel qui, depuis, n'a cessé, sous des formes multiples, de tenter de ramener l'humain à l'état d'objet », et celle affirmant que « dans l'esprit de ceux que ne leurrerait pas un patriotisme falsifié s'installait un sentiment de révolte, d'absurdité ».

Le secrétaire d'Etat a déclaré assumer ses propos. En modifiant son texte, il a simplement voulu – selon lui – éviter que certaines de ses phrases, sorties de leur contexte, ne soient utilisées de façon polémique à des fins politiques.

Gageons que sa conclusion aura fait l'unanimité : « S'il est vrai que les hommes meurent deux fois, une fois le jour de leur décès, la seconde fois lorsque plus personne ne parle d'eux, ayons garde de toujours préserver leur souvenir ».

Ch. M.



■ Après les cérémonies. Au premier plan, à gauche et de profil : Emile Quézel-Yoyon. Rangée de droite, de gauche à droite : René Emieux, Gilbert Emieux, Alfred Bozon (debout), Robert Bozon, Albert Cartier et Armand Cartier-Lange. Au premier plan, à droite et de profil : Daniel Quézel-Ambrunaz.

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle - N° d'inscription CPPAP 0705 G 79863 - N° ISSN : 1140-5473 - Siège : mairie - 73130 St-Colomban-des-Villards - Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz - Comité de rédaction : Roger Darves, Jeannine Martin-Garin, Jacky Maurino, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz - Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz - 316, Bd. Chave - 13005 Marseille - Tél. 04 91 49 29 61 - Comptabilité et administration : E. Tronel-Peyroz - 21, rue Albert Dubout - 34130 Mauguio - Tél. 04 67 29 45 43 - CCP "Le Petit Villarin" N° 1357-38 M Montpellier - Maquette : F. Duval - Tél. 04 67 64 54 53 - imprimerie : JF impression - St-Jean-de-Védas - Tél. 04 67 27 34 11 - Abonnement annuel : 55 F.

NAISSANCES

- (†) (Lachal).
- Le 11 octobre 2001 à Avignon, de Clara, fille de Marie Pitrat et Olivier De Meis, petite-fille de Mireille et Jean-Luc Pitrat, et arrière-petite-fille de Jeanne et Etienne Giraud (le Frêne).
- Le 23 octobre 2001 à Chambéry, de Louis, fils de Mauricette Rostaing-Tayard et Xavier Mugnier, petit-fils de Ida et Firmin Rostaing-Tayard (le Comberousse) et Jacqueline et René Mugnier (La Pierre), et arrière-petit-fils de Mme Lucienne Favre-Bonté (Lachal).
- Le 24 novembre 2001 à Grenoble, de Bryce, fils de Laurent et Véronique Charles, petit-fils de Andréa et Pierre Charles (Lachenal), et arrière-petit-fils de Reine Emieux (†).
- Le 24 novembre 2001 à Paris, de Marine, fille de Séverine et Bertrand Fourcaudot, et petite-fille de M. et Mme Guy Rajat (Châtelet).
- Le 26 novembre 2001 à Sallanches, de Robin, fils de Anne et Michel Delmas, et petit-fils de Simone et Georges Quézel-Ambrunaz (l'Eglise).

DÉCÈS

- De Mme Marie-Marguerite (dite Nini) Villot, née Ruffin-Ballot (le Bouchet), le 22 juin 2000 à Béziers (89 ans). Elle était la fille de Pierre Ruffin-Ballot et Marie-Josèphe Raymond-Seraille (le Bouchet).
- De M. Ralf Emde, motard d'origine allemande, accidentellement, le 5 octobre 2001 au Plan du Suet (38 ans).
- De M. Marc Frasse-Sombet, le 6 octobre 2001 à Biviers (72 ans). M. Marc Frasse-Sombet était le fils de Joseph Frasse-Sombet (Premier-Villard) et Marie Favre-Bonté (Lachenal) (tous deux décédés).
- De M. François Tavéra, le 17 octobre 2001 à Arles (85 ans). Il était l'époux de

DISPARITION

Camille Favre-Teylaz

Camille Favre-Teylaz est décédé le 3 septembre dernier (*Le Petit Villarin*, septembre 2001, numéro 116). Il était né le 21 mars 1930 à Bourgoin-Jallieu où travaillaient alors ses parents, Etienne et Alphonsine Favre-Teylaz (Châtelet). Il passe néanmoins son enfance à Saint-Colomban. C'était un bon skieur ; lorsqu'il avait 8 ans, son instituteur M. Traversaz l'avait emmené faire une course à Saint-François dans laquelle il s'était classé premier et avait gagné une coupe qui est encore chez Francis Martin-Fardon. Il participait aux travaux de la ferme que tenaient ses parents au Châtelet et allait en montagne au Sapey avec son cousin Jacky Combet.

En 1944, à 14 ans, il part avec son père ramoner à Chambéry et dans les communes environnantes. A cette époque, ils se déplaçaient à pied ou à vélo par tous les temps, et couchaient dans des granges ou des écuries même s'il faisait froid. Ils se lavaient une fois par semaine : la vie était dure. A la mort de son père, en 1959, Camille continue de ramoner avec son oncle Jean-Baptiste. Mais il revient aux Villards aussi souvent que possible pour quelques belotes avec

C'est à Chambéry qu'il a rencontré Marie-Thérèse Baudet qu'il épouse en 1964. Une fille, Marie-Antoinette naît en 1967. Mais en 1985, une hémiplégie le rend invalide, et, à 55 ans, c'est la fin de sa carrière de ramoneur. Ces dernières années, il fut très affecté par le décès de plusieurs personnes du Châtelet, son village, car c'étaient des personnes de "son temps" avec qui il aimait tant parler de l'époque de sa jeunesse, de ses sorties dans les bals avec les copains, des interminables parties de belote, et des veillées rassurantes dans les écuries... **J. M.-G.**

